



BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CEDEAO
ECOWAS BANK FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT
BANCO DE INVESTIMENTO E DE DESENVOLVIMENTO DA CEDEAO

RAPPORT ANNUEL 2023



CAP
VERT

SÉNÉGAL

GAMBIE-

GUINÉE-
BISSAU

GUINÉE

SIERRA
LEONE

LIBERIA

CÔTE D'IVOIRE

GHANA

BURKINA
FASO

M A L I

N I G E R

T O G O
B É N I N

N I G E R I A



Table des Matières

Liste des tableaux.....	02
Liste des graphiques.....	03
Sigles et Abréviations	04
Taux de change	05
Message de la Présidente du Conseil des gouverneurs	06
Les Gouverneurs de la BIDC	08
Message du Président de la BIDC et de son Conseil d'administration	09
Fiche signalétique de la BIDC au 31 décembre 2023.....	11
Coup de projecteur sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie 2025 et des Objectifs de Développement Durable.....	12
Objectifs de Développement Durable (ODD) : Les 11 ODD alignés sur la Stratégie 2025 ont tous été atteints	13
Pays membres et Actionnaires.....	14
Réalizations majeures en 2023.....	15
Chapitre I : Environnement Économique.....	18
Chapitre II : Gouvernance de la Banque	28
Chapitre III : Contrôle et Efficacité Organisationnelle	38
Chapitre IV : Activités Opérationnelles.....	52
Chapitre V : Performance Financière	62
Annexes.....	134



Liste des tableaux

Tableau 1 : Récapitulatif de l'analyse de la viabilité de la dette	25
Tableau 2 : Liste des membres du Conseil des gouverneurs au 31/12/2023.....	29
Tableau 3 : Changements survenus au sein du Conseil d'administration entre janvier et décembre 2023.....	30
Tableau 4 : Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2023.....	30
Tableau 5 : Composition des comités du Conseil d'administration au 31 décembre 2023.....	31
Tableau 6 : Evolution de l'effectif du personnel de la Banque (décembre 2022 - décembre 2023)	43
Tableau 7 : Répartition par genre du personnel au 31 décembre 2023	43
Tableau 8 : Structure du capital au 31 décembre 2023.....	46
Tableau 11 : Etat des revenus réalisés par source de revenus au titre de l'année 2023 (en milliers d'UC).....	49
Tableau 12 : Répartition par source de revenus au titre de l'année 2023 (en milliers d'UC).....	49
Tableau 13 : Principaux indicateurs de performance du portefeuille au 31 décembre 2023	53
Tableau 14 : Situation des projets évalués 2022-2023	54
Tableau 15 : Répartition des engagements cumulés par source de financement, secteur d'opérations, et modes d'interventions au 31 décembre 2023.	57
Tableau 16: Décaissement nets cumulés sur les prêts au 31 décembre 2023	59



Liste des graphiques

Graphique 1 :	Evolution et perspectives du taux de chômage.....	19
Graphique 2 :	Evolution du taux de croissance mensuel de l'indice global du prix des produits de base en glissement annuel.....	20
Graphique 3 :	Evolution en glissement annuel des différents indices constitutifs de l'indice global du prix des produits de base (2010=100).....	20
Graphique 4 :	Evolution du prix moyen mensuel du pétrole brut sur ces trois dernières années.....	20
Graphique 5 :	Evolution de l'indice du prix du gaz naturel sur ces trois dernières années.....	20
Graphique 6 :	Evolution du taux de croissance de l'économie mondiale.....	21
Graphique 7 :	Evolution du taux de croissance économique agrégé, 2022-2023.....	21
Graphique 8 :	Evolution du taux directeur mensuel de la Fed, et du taux d'inflation mensuel aux Etats unis d'Amérique, 2021-2023.....	21
Graphique 9 :	Evolution du taux directeur mensuel de la BCE, et du taux d'inflation mensuel en glissement annuel de la zone Euro, 2021-23.....	22
Graphique 10 :	Evolution du taux de croissance du PIB au sein de la CEDEAO et de l'UEMOA.....	23
Graphique 11 :	Evolution du taux de croissance du PIB des Etats membres de la CEDEAO, 2022-2023.....	23
Graphique 12 :	Evolution du taux d'inflation dans quelques Etats membres de la CEDEAO.....	24
Graphique 13 :	Evolution du déficit budgétaire des Etats membres de la CEDEAO.....	24
Graphique 14 :	Evolution de la dette publique des Etats membres de la CEDEAO.....	25
Graphique 15 :	Evolution des projets évalués 2022-2023 (en million d'UC).....	54
Graphique 16 :	Nouvelles approbations au 31 décembre 2023 (en million UC).....	55
Graphique 17 :	Nouvelles approbations par Etats membres au 31 décembre 2023.....	55
Graphique 18 :	Approbations cumulées au 31 décembre 2023.....	55
Graphique 19 :	Répartition des nouveaux engagements par secteur au 31 décembre 2023.....	56
Graphique 20 :	Répartition des engagements nets cumulés par pays au 31 décembre 2023.....	58
Graphique 21 :	Répartition des engagements nets cumulés par nombre de projets et par montant au 31 décembre 2023 (millions d'UC).....	58

Sigles et Abréviations

AFD	Agence Française de Développement
ASS	Afrique Sub-Saharienne
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCE	Banque Centrale Européenne
BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BoE	Banque d'Angleterre
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
DOSPI	Département Operations Secteur Public
ECA	Agences de crédit à l'exportation
FMI	Fonds Monétaire International
ODD	Objectifs de Développement Durable
OeEB	Banque autrichienne de développement
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PEM	Perspectives Economiques Mondiales
PIB	Produit Intérieur Brut
SFI	Société Financière Internationale
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UE	Union Européenne
UC	Unité de Compte
USA	Etats Unis d'Amérique
VPFCS	Vice-Président Finance et Services Institutionnels
VPO	Vice-Président Operations
ZMOA	Zone monétaire ouest-africaine

Taux de change

(Moyenne annuelle 2023)

1 Unité de Compte (UC)	=	1	DTS du FMI
1 UC	=	1,334095	Dollar US
1 UC	=	1,075880	Livre Sterling
1 UC	=	1,802035	Dollar Canadien
1 UC	=	1,236157	Euro
1 UC	=	810,866090	francs CFA
1 UC	=	803,408878	NGR-Naira
1 UC	=	14,385346	Ghana Cedis
1 UC	=	136,338068	CPV-Escudo
1 UC	=	80,424532	GAMB-Dalasi
1 UC	=	11359,721625	Francs Guinéen
1 UC	=	27,935353	Leone-SLL
1 UC	=	229,156850	Dollar Libérien



Son Excellence Mme Nialé KABA

*Ministre de l'Economie, du Plan et du
Développement de la Côte d'Ivoire*

Présidente du Conseil des gouverneurs



Message de la Présidente du Conseil des gouverneurs

En 2023, l'économie mondiale a été confrontée à divers défis tels que le ralentissement économique, la fluctuation des prix des matières premières et les pressions inflationnistes. Les principales banques centrales ont répondu à ces défis en augmentant les taux d'intérêt pour freiner l'inflation. La hausse des taux d'intérêt dans les pays occidentaux a entraîné des sorties de capitaux des économies émergentes et en développement, ce qui a entraîné une augmentation du coût des fonds et une dépréciation des monnaies.

La région de la CEDEAO a été confrontée à d'importantes difficultés économiques, marquées notamment par une hausse considérable de l'inflation et une augmentation de la dette publique. Le taux d'inflation a atteint 20,1 pour cent, soit une augmentation de 3,2 points de pourcentage par rapport à l'année précédente, les pays de la ZMOA ont expérimenté une inflation particulièrement élevée, nettement supérieure au seuil de 5 pour cent fixé par la CEDEAO. Plus précisément, la Sierra Leone et le Ghana ont connu des taux d'inflation annuels exceptionnellement élevés, de 47,7 pour cent et 37,5 pour cent respectivement.

En revanche, les pays de l'UEMOA ont maintenu des conditions plus stables, avec un taux d'inflation moyen de 3,8 pour cent en 2023, soit une baisse de 3,2 points de pourcentage par rapport à l'année précédente.

La dette publique de la région a également légèrement augmenté pour atteindre 50,4 pour cent du PIB, contre 49,9 pour cent du PIB l'année précédente. Au sein de l'UEMOA, la hausse a été plus prononcée, la dette publique atteignant 60,1 pour cent du PIB. Bien qu'il y ait eu une augmentation globale de la dette publique, 5 pays de la CEDEAO ont réussi à réduire leur ratio dette/PIB par rapport à l'année précédente. Cependant, des inquiétudes significatives sont apparues dans six pays, à savoir le Cap Vert, la Gambie, le Ghana, la Sierra Leone, la Guinée-Bissau et le Sénégal, où les niveaux de dette publique sont restés supérieurs au seuil critique de 70 pour cent du PIB, mettant en évidence de potentiels problèmes de viabilité de la dette.

Face à un paysage économique difficile, la BIDC a continué à faire preuve d'une grande efficacité opérationnelle et d'une meilleure performance financière. Cette résilience témoigne de l'engagement indéfectible de la Banque à l'égard de sa mission et de ses objectifs stratégiques, en particulier dans les périodes difficiles.

En outre, malgré ces environnements difficiles, la Banque continue de donner la priorité à l'efficacité et à l'efficacité opérationnelles, en veillant à ce que les ressources soient utilisées à bon escient et à ce que les projets aient un impact maximal. Cette approche méthodique a permis à la Banque de maintenir et, dans certains domaines, d'améliorer

sa situation financière, consolidant ainsi son rôle d'institution financière essentielle dans la région.

Même dans des conditions défavorables, la BIDC a fait en 2023, des progrès considérables dans l'accomplissement de son mandat de développement, comme en témoigne sa contribution à la réalisation de onze Objectifs de développement durable (ODD) alignés sur la Stratégie 2025. Cette réalisation n'est pas seulement une étape importante, mais constitue aussi témoignage des progrès significatifs réalisés dans l'exécution de son Plan Stratégique et de sa synchronisation avec des objectifs de développement plus larges.

La participation de la BIDC dans le processus de réalisation des ODD souligne le rôle essentiel de la BIDC dans la promotion du développement durable dans l'espace CEDEAO. Elle reflète la perspicacité stratégique de la Banque dans l'alignement de ses opérations sur les agendas de développement mondiaux, en veillant à ce que ses projets et initiatives aient un impact significatif sur les communautés qui constituent sa zone d'intervention.

En conclusion, malgré les conditions économiques difficiles, la BIDC continue de progresser vers l'efficacité opérationnelle et l'amélioration des performances financières. L'alignement réussi de la Banque sur les Objectifs de développement durable dans le cadre de sa Stratégie 2025 témoigne de son engagement à remplir son mandat de développement. Ces progrès renforcent non seulement la position de la BIDC en tant que contributeur clé au développement régional, mais servent également d'exemple de la manière dont les banques régionales de développement peuvent contribuer efficacement aux objectifs de développement mondiaux et régionaux, même dans des circonstances difficiles.



Les Gouverneurs de la BIDD



Mme Nialé KABA

Ministre de l'Economie, du Plan et du Développement (Côte d'Ivoire)



M. Romuald WADAGNI

Ministre d'Etat,
Ministre de l'Economie
et des Finances
(Bénin)



M. Aboubacar NACANABO

Ministre de l'Economie,
des Finances et du
Développement
(Burkina Faso)



Dr. Olavo Avelino Garcia CORREIA

Vice-premier Ministre,
Ministre des Finances,
de la Promotion de
l'entrepreneuriat et de
l'Economie numérique
(Cap Vert)



M. Seedy K. M. KEITA

Ministre des Finances
et des Affaires
Economiques
(Gambie)



M. Ken OFORI-ATTA

Ministre des Finances
(Ghana)



M. Moussa CISSÉ

Ministre de l'Economie
et des Finances
(Guinée)



M. José Carlos Varela CASIMIRO

Ministre de l'Economie,
de la Planification et de
l'Intégration Régionale
(Guinée-Bissau)



M. Samuel TWEAH

Ministre des Finances
et de la Planification
du Développement
(Libéria)



M. Alousseni SANOU

Ministre de l'Economie
et des Finances
(Mali)



M. Ahmat JIDOUD

Ministre des Finances
(Niger)



M. Adebayo Olawale EDUN

Ministre Fédéral des
Finances
(Nigéria)



M. Doudou KA

Ministre de
l'Economie, de la
Planification et de la
Coopération
(Sénégal)



M. Sheku Ahmed Fantamadi BANGURA

Ministre des Finances
et du Développement
Economique
(Sierra Leone)



M. Sani YAYA

Ministre de l'Economie
et des Finances
(Togo)

Dr. George Agyekum DONKOR

Président de la BDC

Président du Conseil d'administration



Message du Président de la BDC et de son Conseil d'administration

Le paysage économique mondial est resté complexe et parsemé d'embûches, affectant la croissance globale. Les augmentations des taux d'intérêt visant à freiner l'inflation, les bouleversements d'importantes banques, notamment l'effondrement d'institutions notables comme la Silicon Valley Bank et les difficultés du Crédit suisse, le resserrement des marchés de l'emploi et les conflits géopolitiques persistants ont façonné les conditions économiques à l'échelle mondiale. Ces dynamiques ont entraîné des mouvements variés des prix des matières premières, avec une baisse des coûts de l'énergie et une hausse de la valeur des métaux précieux.

Le rythme de la reprise économique mondiale est resté en deçà des niveaux antérieurs à la pandémie, avec un ralentissement notable dans diverses régions. Le taux de croissance des économies avancées a été fixé à 1,6 %, un chiffre qui reflète les répercussions des changements de politique monétaire et d'autres obstacles économiques. À l'inverse, les marchés émergents ont enregistré un taux de croissance légèrement supérieur, de 4.32 %, bien qu'ils soient confrontés à des défis distincts.

Aux États-Unis, les efforts de lutte contre l'inflation se sont traduits par des hausses des taux d'intérêt, tandis que la zone euro a dû faire face à des performances économiques médiocres tout en maintenant le contrôle de l'inflation. L'Afrique subsaharienne, quant à elle, a connu une croissance robuste dans un contexte de fortes pressions inflationnistes. Dans ce contexte, le Nigeria et l'Afrique du Sud, deux des moteurs économiques de la région, ont vu leur croissance diminuer en raison d'une série de problèmes.

Ces événements ont mis en évidence les incertitudes et les difficultés persistantes auxquelles les économies ont été confrontées sur le plan mondial en 2023. En témoignent les conséquences persistantes de la pandémie de COVID-19 et les conflits géopolitiques, notamment le conflit en cours suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

La région de la CEDEAO a connu un taux de croissance de 3,4%, soit une baisse de 0,5 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Ce ralentissement est principalement dû à l'impact combiné de facteurs internes et externes tels que la persistance du conflit entre la Russie et l'Ukraine, le dilemme énergétique mondial et les coûts d'emprunt élevés sur les marchés financiers mondiaux.

Néanmoins, la résilience a été observée dans certains États membres de la CEDEAO, qui ont réussi à dépasser leur taux de croissance de l'année précédente en dépit des adversités qui ont prévalu.

La région de la CEDEAO a également été confrontée à de graves difficultés économiques, caractérisées par des taux d'inflation très élevés et une augmentation des niveaux de dettes publiques. L'inflation a atteint 20,1 %, soit une hausse de 3,2 points de pourcentage par rapport à l'année précédente, la tendance inflationniste a été particulièrement marquée dans les pays de la ZMAO+. Le taux moyen d'inflation a dépassé dans certains de ses États membres, le seuil de 5% fixé par la CEDEAO. La Sierra Leone et le Ghana ont enregistré des taux d'inflation de 47,7 % et 37,5 %, respectivement, en glissement annuel.

En revanche, les taux d'inflation observés dans les pays de l'UEMOA ont été modérés, en moyenne 3,8% en 2023, soit une réduction de 3,2 points de pourcentage par rapport à l'année précédente.

La dette publique dans la région de la CEDEAO a connu une légère augmentation, atteignant 55,2 pour cent du PIB, contre 49,9 pour cent l'année précédente, soit une hausse de 5,3 points de pourcentage. Dans l'espace UEMOA, la dette

publique est passée à 60,6 pour cent du PIB, soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente. Malgré la hausse générale du niveau de la dette observée dans la CEDEAO, 5 des 15 États membres de la CEDEAO ont réussi à réduire leur ratio dette/PIB d'une année sur l'autre. Cependant, six États, dont le Cap Vert, la Gambie, le Ghana, la Sierra Leone, la Guinée-Bissau et le Sénégal, ont été confrontés à des problèmes de viabilité de la dette, avec une dette publique dépassant les 70% du PIB.

En termes de mise en œuvre de la stratégie, à la mi-2023, la BIDC a atteint 66,67% des résultats escomptés dans le cadre de la Stratégie 2025. A fin juin 2023, la taille du bilan de la Banque avait déjà dépassé de 21,40% l'objectif fixé pour la fin de l'année 2025 (121,4 % au total). Les prêts et avances ont atteint 97,66% de l'objectif fixé dans la Stratégie 2025. Les efforts de mobilisation des ressources ont atteint 66,21% de l'objectif fixé pour la fin de l'exercice 2025. Ces résultats, témoignent de l'évolution significative vers la réalisation des objectifs stratégiques définis dans le plan stratégique 2021-2025.

En ce qui concerne les opérations de la Banque, dix-huit (18) projets ont été évalués en 2023, soit une baisse de 23,36 % par rapport à l'année précédente. Le montant total de ces projets s'élève à 460,44 millions d'UC.

Au cours de l'année sous revue, le Conseil d'administration a approuvé dix-huit (18) nouveaux projets, ce qui marque une baisse par rapport au volume des projets approuvés l'année précédente. Le montant total engagé dans ces nouveaux projets s'est élevé à 459,35 millions d'UC, soit une réduction de 5,27% par rapport aux approbations de 2022.

En ce qui concerne les nouveaux engagements, la Banque a signé des engagements pour quinze (15) projets d'une valeur totale de 382,06 millions d'UC en 2023. Cette situation indique une baisse par rapport aux dix-neuf (19) projets d'une valeur totale de 543,24 millions d'UC engagés en 2022.

En ce qui concerne les décaissements de prêts, la Banque a enregistré une hausse en 2023, avec des décaissements de 309,12 millions d'UC, soit une augmentation de 7,5 % par rapport à 2022. Cette augmentation des décaissements indique un intéressant taux d'exécution et d'allocation de ressources aux projets approuvés au cours de l'année.

Fiche Signalétique de la BIDC au 31 décembre 2023

Domaine d'activité : Financement des projets et programmes d'investissement et de développement dans la CEDEAO

Mission : Promouvoir une sous-région intégrée, inclusive, durable et résiliente à travers le financement de projets et de programmes de développement nationaux et régionaux.

Vision : Être la première banque régionale de développement et d'investissement en Afrique de l'Ouest, moteur de création de richesse, de croissance économique et d'industrialisation pour le bien-être des populations de la région.

Création

1975

début des activités en 1979

Siège social
Lomé

République
Togolaise

Effectif



170

Approbations cumulées

3,81 milliards d'UC

(5,08 milliards de dollars US)

pour 375 projets

Engagements cumulés

3,13 milliards d'UC

(4,17 milliards de dollars US)

pour 309 projets

Décassements nets cumulés

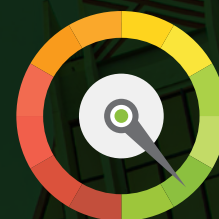
1,43 milliard d'UC

(1,90 milliard de dollars US)

Taille du bilan

1,40 milliard d'UC

(1,87 milliard de dollars US)



Notation de crédit

B, perspective stable (Fitch)

B2, perspective stable (Moody's)

Structure du capital au 31 décembre 2023

Capital autorisé:
2,50 milliards d'UC

Capital souscrit:
1,75 milliard d'UC

Capital sujet à appel:
1,05 milliard d'UC

Capital libéré:
372,50 millions d'UC

Points principaux de l'année 2023

Projets évalués en 2023, soit une régression de 23,4 % par rapport à 2022

460,44 M d'UC

Projets approuvés en 2023, soit une régression de 5,3 % par rapport à 2022

459,35 M d'UC

Engagements en 2023, soit une régression de 29,7 % par rapport à 2022

382,06 M d'UC

Décassements sur prêts en 2023, soit une croissance de 7,5 % par rapport à 2022

309.12 M d'UC

Coup de Projecteur sur les Progrès Accomplis dans la Mise en Œuvre de la Stratégie 2025 et des Objectifs de Développement Durable

Stratégie 2025 : Vers une CEDEAO redynamisée, outillée et résiliente



Pôles de croissance de la CEDEAO

- Agriculture : 143,38 millions d'UC approuvés, 119,81 millions d'UC engagés
- Secteur financier : 564,09 millions d'UC approuvés, 582,89 millions d'UC engagés
- Energie : 182,21 millions d'UC approuvés, 171,60 millions d'UC engagés
- Industrie : 87,60 millions d'UC approuvés, 5,6 millions d'UC engagés

Intégration économique

- 30,37% des approbations ont été consacrées au financement d'infrastructures d'intégration
- Infrastructures de transport : 246,38 millions d'UC approuvés, 295,51 millions d'UC engagés
- Décaissements pour plusieurs projets de construction et de réhabilitation des routes et pour un projet d'aéroport
- Décaissement pour l'interconnexion des réseaux électriques

Prestation de soins de santé

- Construction et rénovation d'hôpitaux : 43,49 millions d'UC approuvés et engagés

Protection sociale et résilience climatique

- Eau : 72,89 millions d'UC approuvés, 73,06 millions d'UC engagés
- Décaissement pour plusieurs projets d'énergie solaire
- Décaissement pour plusieurs projets d'électrification rurale

Education

- Construction d'infrastructures éducatives et sociales : 71,12 millions d'UC approuvés, 62,68 millions d'UC engagés

Objectifs de Développement Durable (ODD) : Les 11 ODD alignés sur la Stratégie 2025 ont tous été atteints



Pays Membres et Actionnaires



Bénin



Burkina Faso



Cap Vert



Côte d'Ivoire



Gambie



Ghana



Guinée



Guinée-Bissau



Liberia



Mali



Niger



Nigeria



Sénégal



Sierra Leone



Togo

Réalisations Majeures en 2023

05 janvier

Étude sur les réformes institutionnelles réalisée par le cabinet Mazars Sénégal agréé par le Conseil des gouverneurs

24-26 mai

Semaine de la CEDEAO

- Webinaire
- Journée portes ouvertes de la BIDC
- Conférence

La note de crédit de la BIDC est maintenue à B par Fitch, avec une perspective stable

5 juillet

06-07 août

Le conseil d'administration approuve 107,06 millions d'UC pour pour le financement de 4 projets

10 octobre

Première table ronde organisée par le Président sur le thème «Rendre l'Afrique de l'Ouest plus écologique».

27 octobre

Moody's maintient la note de la BIDC à B2, avec une perspective stable

Le conseil d'administration approuve 81,99 millions d'UC pour pour le financement de 3 projets

- Un montant total de 288,53 millions d'UC (348,93 millions d'USD) mobilisé au cours de l'année 2023.
- Recouvrement de 9,03 millions d'UC (12,04 millions d'USD) de prêts en impayé.

15-23 novembre

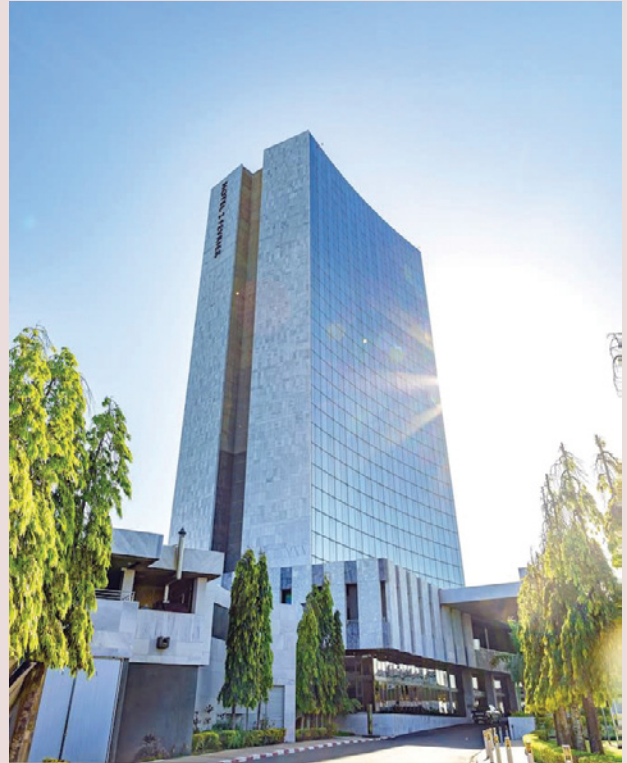
31 décembre



Quelques projets financés par la BDC



Hôtel Chelsea Hilton, Nigeria



Hôtel 2 Février, Lomé-Togo



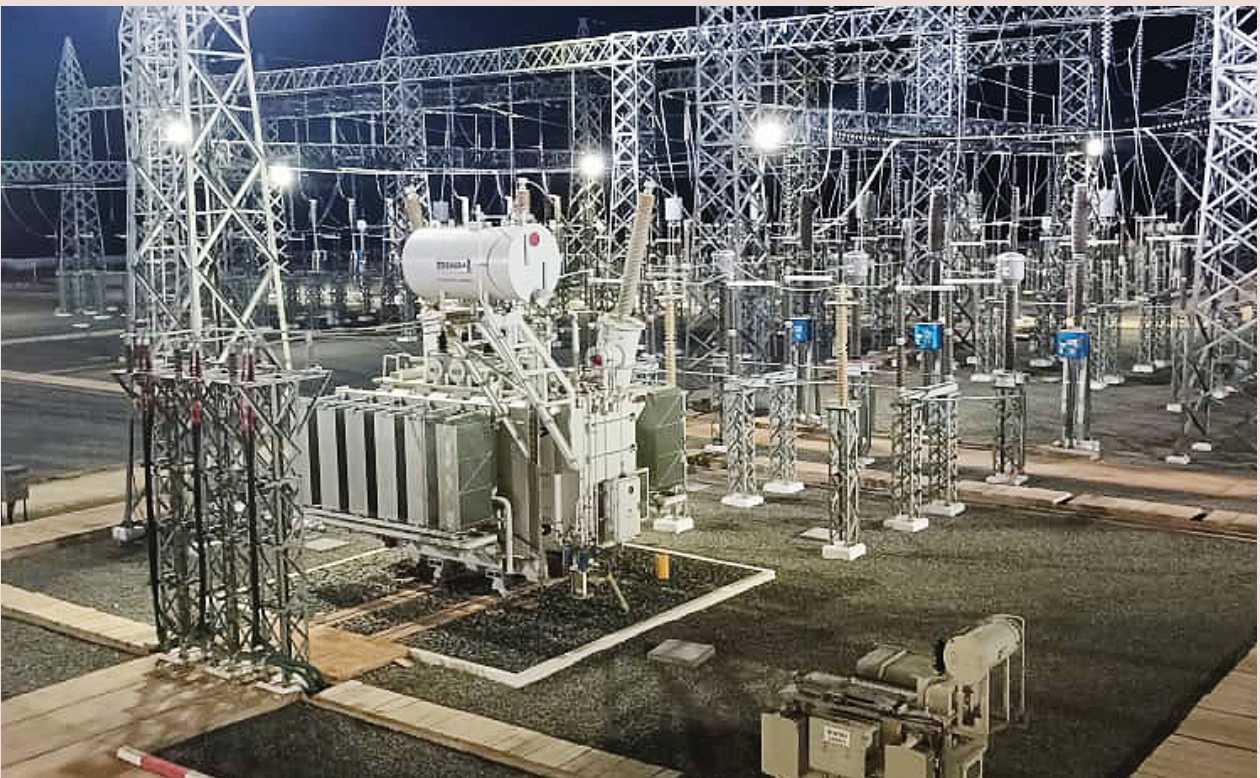
Hôtel Marriott, Ghana



Quelques projets financés par la BIDC



Barrage de Kandadji, Niger



Construction de la liaison 225kV Double Terne Sikasso-Bougouni-Sanankoroba-Bamako, Mali



01

Environnement
Économique

Chapitre I : Environnement Économique

1.1 Evolutions récentes de l'économie mondiale

L'incertitude est devenue l'élément le plus certain dans les prévisions économiques et financières depuis l'apparition de la COVID-19 en 2020.

Au moment où l'économie mondiale se remettait petitement des conséquences dévastatrices de la pandémie de la COVID-19 et de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, 2023 s'est fait remarquer à travers certains événements qui ont modifié la trajectoire de l'évolution de l'activité économique mondiale. S'il est vrai que 2023 a hérité de certaines perturbations économiques du passé, 2023 a aussi occasionné l'émergence d'un certain nombre de nouveaux événements économiques qui influenceront l'évolution de l'économie mondiale dans les prochaines années. Les faits les plus marquants de 2023 sont entre autres :

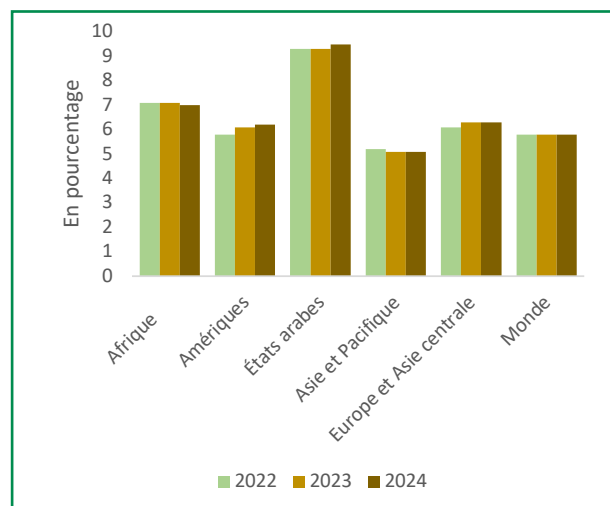
- la hausse des taux d'intérêt pour maîtriser la pression inflationniste mondiale ;
- l'effondrement de la Silicon Valley Bank et l'acquisition de Crédit Suisse par UBS Group AG pour éviter son effondrement ;
- le resserrement des marchés du travail dans de nombreuses économies ;
- de nouveaux chocs géopolitiques caractérisés par le conflit à Gaza et un autre coup d'État en Afrique de l'Ouest.

Sur le plan monétaire, les trois plus grandes banques centrales de l'économie mondiale à savoir US Federal Reserve (Fed), la Banque Centrale Européenne (BCE) et la Bank of England (BoE) ont procédé aux augmentations de leur différent taux directeur afin de réguler la poussée inflationniste mondiale. Cependant, au cours du dernier trimestre 2023, les trois banques ont décidé de freiner les hausses de taux d'intérêt.

Nonobstant l'incertitude sur l'évolution de l'économie mondiale, le taux de chômage mondial est resté en 2023 au niveau de 5,8 pour cent comme l'année précédente (graphique 1). Même si ce taux de chômage paraît faible, une partie très considérable de ceux qui sont employés travaillent dans le secteur informel (58 pour cent des employés sur le plan mondial en 2022 avec près de 2 milliards

travaillant dans des emplois précaires) sans une adéquate protection sociale.

Graphique 1 : Evolution et perspective du taux de chômage



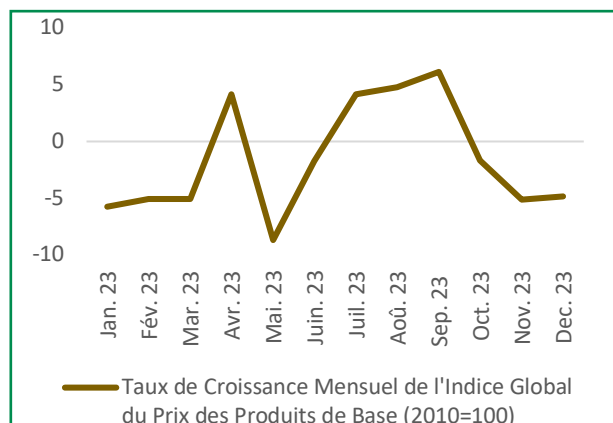
Source : personnel de la BIDC, à partir de la base de données de l'OIT

1.2 Cours des produits de base

L'indice global moyen du prix des produits de base a baissé de 24,2 pour cent en 2023 comparativement à 2022. Cette baisse a été impulsée par la baisse de 29,9 pour cent de l'indice moyen annuel du prix de l'énergie et de l'indice moyen annuel du prix des produits non-énergétiques qui ont tous les deux contrebalancé l'effet de la hausse de 7,7 pour cent de l'indice annuel moyen du prix des métaux précieux

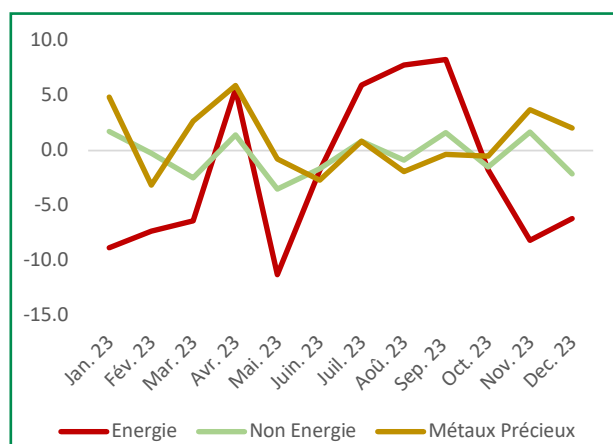
Au cours de 2023, l'indice global du prix des produits de base a été très volatile (graphique 2). Cette volatilité a été plus impulsée par l'évolution de l'indice du prix de l'énergie (graphique 3). Sur les quatre trimestres de 2023, c'est uniquement au troisième trimestre de l'année que l'indice global du prix des produits de base a en moyenne augmenté de 5 pour cent. Sur les autres trimestres de l'année, l'indice global du prix des produits de base a en moyenne baissé.

Graphique 2 : Evolution du taux de croissance mensuel de l'indice global du prix des produits de base en glissement annuel



Source : personnel de la BIDC, à partir des données de la Banque mondiale

Graphique 3 : Evolution en glissement annuel des différents indices constitutifs de l'indice global du prix des produits de base (2010=100)

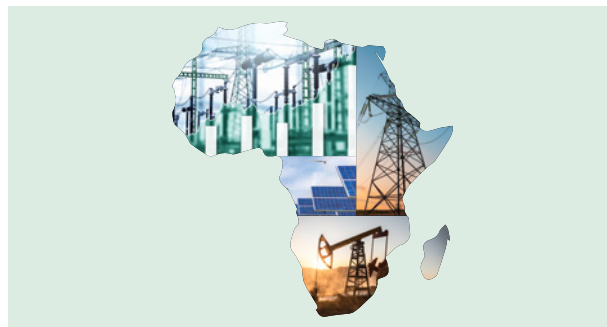


Source : personnel de la BIDC, à partir des données de la Banque mondiale

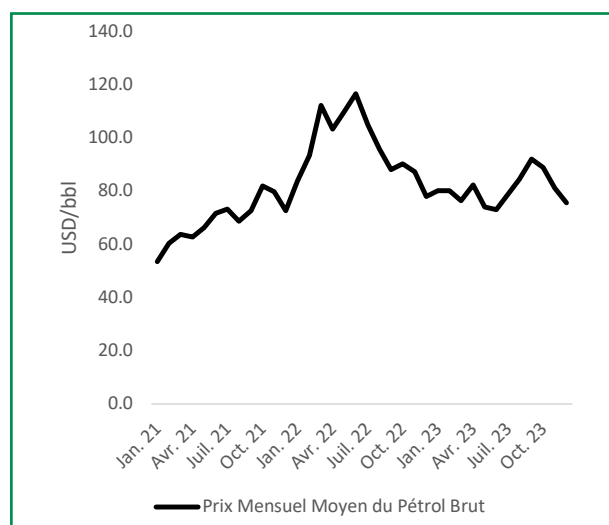
Même si l'amplitude de fluctuation de l'indice du prix de l'énergie a été plus remarquable au cours de 2023 comparativement aux composantes non énergétiques et des métaux précieux, il ressort en moyenne une baisse du prix de l'énergie en 2023 comparativement à l'année précédente.

Le prix moyen du pétrole brut a baissé de 16,8 pour cent en 2023 comparativement à 2022. Malgré cette baisse globale du prix moyen du pétrole brut, le troisième trimestre de 2023 a été marqué par une hausse du prix moyen trimestriel du pétrole brut de 9,1 pour cent comparativement au trimestre précédent. Cette hausse au troisième trimestre a permis que le prix moyen du pétrole brut atteigne le pic de l'année au mois de septembre, soit 92,2 USD par baril. La hausse du prix moyen du pétrole

brut observé a été impulsé par la volonté des pays de l'OPEP+ de réduire l'offre totale du pétrole brut.



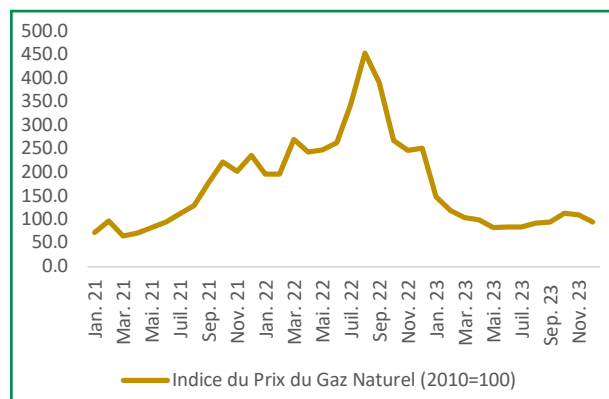
Graphique 4 : Evolution du prix moyen mensuel du pétrole brut sur ces trois dernières années



Source : personnel de la BIDC, à partir des données de la Banque mondiale

L'indice du prix du gaz naturel a suivi la tendance des autres composantes de l'énergie pour enregistrer en 2023 une baisse moyenne de 63,5 de point de pourcentage comparativement à 2022.

Graphique 5 : Evolution de l'indice du prix du gaz naturel sur ces trois dernières années



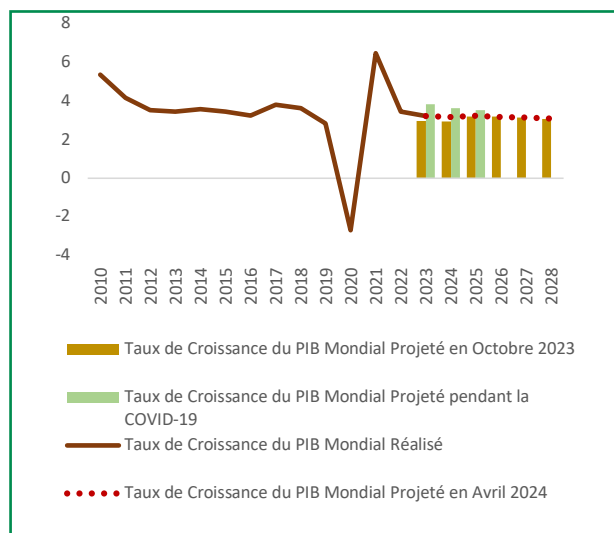
Source : personnel de la BIDC, à partir des données de la Banque mondiale

1.3 Croissance de la production mondiale

Les Perspectives Economiques Mondiales (PEM) d'avril 2024 ont estimé le PIB mondial de fin 2023 au tour de 3,21 pour cent soit une hausse de 0,3 point de pourcentage par rapport aux prévisions d'octobre 2023. Malgré ce léger rebond, l'activité économique mondiale est resté en deçà des projections optimistes d'octobre 2020 effectuées pendant la pandémie de la COVID-19, soit une performance inférieure de 0,62 point de pourcentage. Les effets imbriqués de plusieurs événements tels que la pandémie de la COVID-19, la guerre en Ukraine, la hausse des taux d'intérêt inhibant le soutien de l'activité économique, le conflit à Gaza, la fluctuation des prix des produits de base avec leurs effets sur l'inflation, n'ont pas aidé l'activité économique mondiale à reprendre sa trajectoire pré-pandémique.



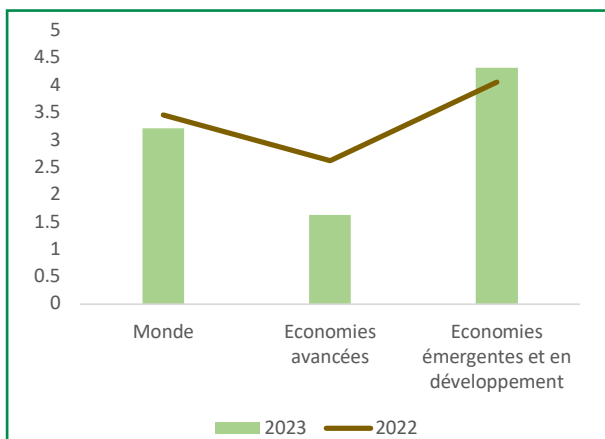
Graphique 6 : Evolution du taux de croissance de l'économie mondiale



Source : personnel de la BIDC, à partir des données du FMI

En 2023, les économies avancées ont progressé de 1,6 pour cent, soit 0,99 point de pourcentage de moins qu'en 2022. Les économies émergentes et en développement ont progressé de 4,32 pour cent, soit 0,26 point de pourcentage de moins qu'en 2022 (graphique 7).

Graphique 7 : Evolution du taux de croissance économique agrégé, 2022-2023



Source : personnel de la BIDC, à partir des données du FMI

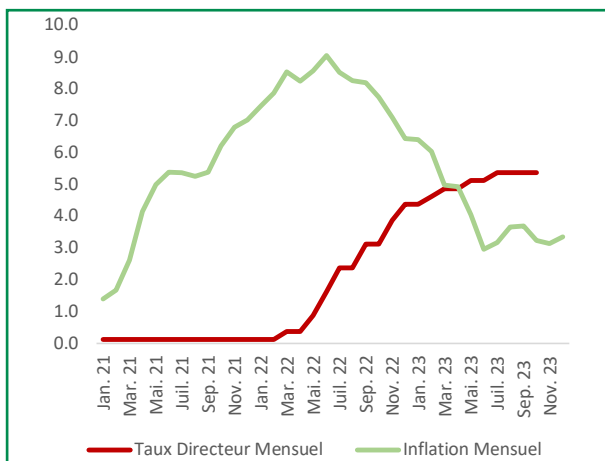
1.4 Evolutions récentes de quelques blocs économiques

1.4.1 Etats Unis d'Amérique

Contrairement à l'évolution de l'activité économique agrégée des économies avancées, l'activité économique des Etats Unis a enregistré une croissance de 2,5 pour cent en 2023, soit une légère hausse de 0,6 point de pourcentage par rapport à 2022.

Comme résultat de la politique monétaire de la Fed, l'inflation a en moyenne baissée de 3,9 points de pourcentage pour se fixer en moyenne à 4,1 pour cent en 2023. Le taux directeur à quant à lui progressé de 4,4 pour cent en janvier 2023 pour atteindre 5,4 pour cent en juillet 2023 et est resté stable au cours du troisième trimestre et au début du quatrième trimestre (graphique 8).

Graphique 8 : Evolution du taux directeur mensuel de la Fed, et du taux d'inflation mensuel aux Etats unis d'Amérique, 2021-2023



Source : personnel de la BIDC, à partir des Statistiques Financières Internationales du FMI

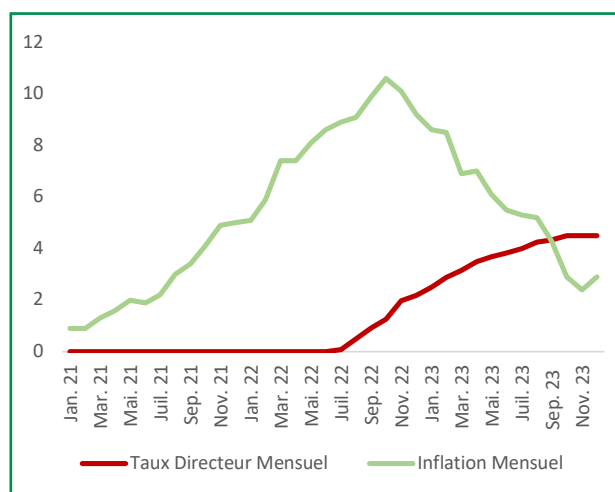
S'il est évident que l'augmentation du taux directeur de la Fed a pu considérablement contribuer à la réduction du taux d'inflation, cette politique a entraîné des conséquences inverses sur la capacité de financement de l'économie par les banques et sur le taux d'employabilité. Cependant, les données montrent que le taux de chômage est en moyenne resté stable en 2023 par rapport à l'année précédente soit 3,6 pour cent.

1.4.2 Zone Euro

Contrairement à l'économie américaine, l'activité économique de la zone Euro a suivi la tendance des économies avancées en enregistrant en 2023 une croissance de 0,4 pour cent soit une baisse de 3 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. Cette faible performance économique montre que la zone Euro est encore particulièrement impactée par la guerre en Ukraine et les crises alimentaire et énergétique ayant décliné.

Cependant, la zone Euro a affiché une belle performance sur sa politique de maîtrise de l'inflation. L'inflation moyenne de la zone Euro a baissé de 3 points de pourcentage par rapport à l'année précédente pour se fixer en moyenne à 5,4 pour cent en 2023, soutenue par l'orientation de la politique monétaire de la BCE. Le taux directeur ou encore le taux principal de refinancement de la BCE a évolué de 2,5 pour cent en janvier 2023 à 4,5 pour cent en décembre 2023 (graphique 9).

Graphique 9 : Evolution du taux directeur mensuel de la BCE, et du taux d'inflation mensuel en glissement annuel de la zone Euro, 2021-2023



Source : personnel de la BIDC, à partir des Statistiques de la Banque Centrale Européenne

Malgré une croissance économique faible, et des conditions de crédit très contraignantes, la zone a pu enregistrer une légère baisse du taux de

chômage de 0,2 point de pourcentage en affichant un taux de chômage moyen de 6,5 pour cent.

1.4.3 Afrique subsaharienne

Tout comme les économies émergentes en développement, l'Afrique subsaharienne a cru de 3,4 pour cent en 2023. Même si cette performance n'a pas atteint la performance de 4,0 pour cent de l'année précédente, il faut reconnaître que ce taux de croissance demeure un bon résultat au regard des différents chocs internes et externes dont l'Afrique subsaharienne a fait face en 2023. L'inflation est restée très élevée dans la sous-région avec un taux d'inflation moyen à 16,2 pour cent en 2023 contre un taux de 14,5 pour cent en 2022. La hausse des taux d'intérêt remarquée sur le plan mondial, la dépréciation de certaines monnaies vis-à-vis des devises internationales et d'autres facteurs ont conjugué leurs effets pour maintenir l'inflation de l'Afrique subsaharienne à un niveau élevé.

Les plus grandes économies de la région telles que le Nigéria et l'Afrique du Sud ont eux aussi expérimenté en 2023 une croissance inférieure à leur performance de 2022.

Le Nigéria a enregistré une croissance de 2,9 pour cent, soit une baisse de 0,4 point de pourcentage comparativement à l'année précédente. Trois grandes raisons expliquent cette baisse de l'activité économique du Nigéria. La première, s'explique par le chaos ayant accompagné la décision de remplacer les anciennes grandes coupures de Naira. Décision qui a été annulée en novembre 2023. La deuxième raison est la baisse du prix des produits pétroliers. La troisième est relative à l'incertitude qui planait sur l'issue des élections présidentielles de 2023.

L'Afrique du Sud a en 2023 enregistré une croissance de 0,6 pour cent, soit une baisse de 1,3 point de pourcentage par rapport à 2022. Cette baisse de l'activité économique sud-africaine est en grande partie expliquée par le resserrement de la politique monétaire, la crise énergétique et les contraintes qui perdurent dans le secteur des transports.

1.5 Evolutions récentes et perspectives dans la CEDEAO

1.5.1 Le contexte socio-politique et sécuritaire

Depuis quelques années, la région de la CEDEAO traverse des vagues d'instabilités politique et d'insécurité jalonnées par des attaques terroristes surtout dans la zone sahélienne. Le 26 juillet 2023, le Niger a assisté à une prise de pouvoir par les militaires, un coup d'Etat survenu à peine deux ans après la tenue de l'élection présidentielle. Cette

nouvelle prise du pouvoir par des militaires a porté à quatre le nombre des Etats membres de la CEDEAO sous des régimes militaires.

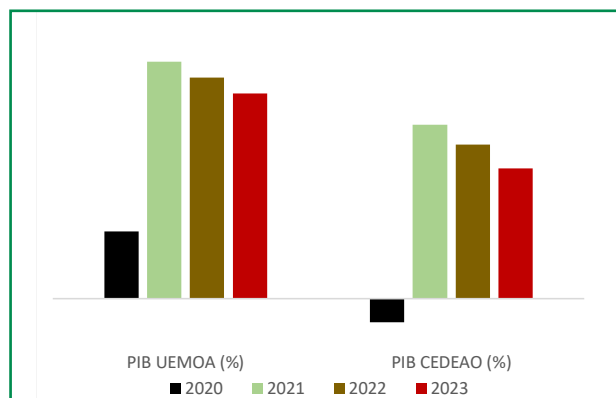
La Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la sous-région a imposé des restrictions économiques et financières au Niger lors de son Sommet Extraordinaire du 30 juillet 2023, afin de mettre la pression sur les auteurs du coup d'État pour qu'ils rétablissent l'ordre constitutionnel et aussi pour dissuader d'éventuels auteurs de coup d'État dans la sous-région.

Ces sanctions imposaient entre autres la fermeture des frontières avec les autres Etats Membres de la CEDEAO, le gel des avoirs de l'Etat du Niger et de ses entreprises publiques, l'interdiction aux autres Etats Membres de la Communauté de commercer avec le Niger y compris l'approvisionnement en produits alimentaires, pharmaceutiques, en électricité, etc.

1.5.2 Le secteur réel

Depuis la reprise de l'activité économique en 2021, les économies de la CEDEAO ne font qu'évoluer suivant des taux de croissance décroissants (graphique 10).

Graphique 10 : Evolution du taux de croissance du PIB au sein de la CEDEAO et de l'UEMOA



Source : personnel de la BIDC, à partir des données des Perspectives Economiques Sous-régionales du FMI

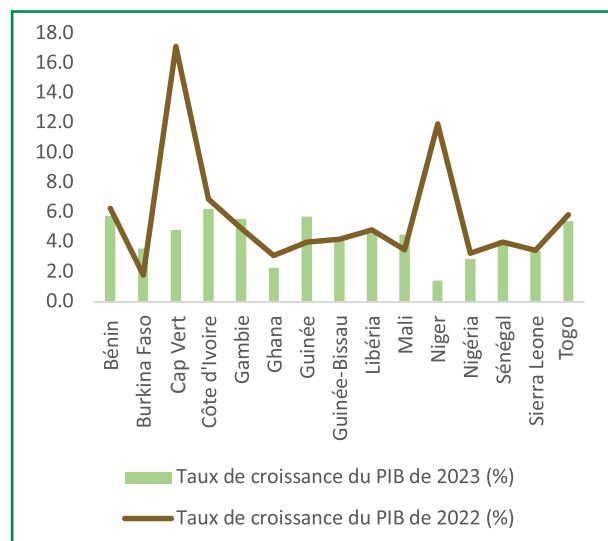
L'économie de la CEDEAO a progressé de 3,4 pour cent, soit une baisse de 0,5 point de pourcentage comparativement en 2022. Au niveau de l'UEMOA, l'activité économique a connu une croissance de 4,9 pour cent soit une baisse de 0,8 point de pourcentage (graphique 10). En plus des chocs externes, les sanctions économique, financière et commerciale imposées aux Etats Membres sous des régimes militaires ont négativement impacté la croissance de la sous-région.

Malgré la complexité de l'environnement mondial et sous-régional dans lequel les pays ont opéré en

2023, cinq Etats Membres de la sous-région ont pu enregistrer un taux de croissance supérieur à l'année précédente (graphique 11). Il s'agit du Burkina Faso (1,8 points de pourcentage de plus), de la Gambie (0,6 point de pourcentage de plus), de la Guinée (1,7 points de pourcentage de plus), du Mali (1 point de pourcentage de plus) et du Sénégal (0,1 points de pourcentage de plus). Dans ce même contexte difficile, d'autres Etats membres ont pu enregistrer une croissance supérieure à 5 pour cent. Il s'agit de la Côte d'Ivoire (6,2 %), du Bénin (5,8 %), de la Guinée (5,7 %), de La Gambie (5,6 %), et le Togo (5,4%).

A l'issue de l'exercice 2023, il ressort que c'est la Côte d'Ivoire qui est le premier pays de la CEDEAO en termes de réalisation du taux de croissance le plus élevé de la sous-région avec un taux de croissance de 6,2 pour cent. Cette performance a été plus impulsée par les grands investissements dans les infrastructures réalisés sur ces dernières années.

Graphique 11 : Evolution du taux de croissance du PIB des Etats membres de la CEDEAO, 2022-2023



Source : personnel de la BIDC, à partir des données des Perspectives Economiques Mondiales du FMI

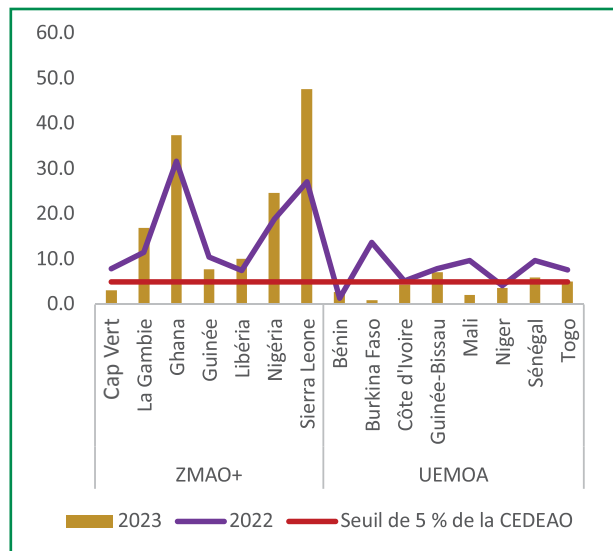
1.5.3 Le niveau général des prix

Tout comme les autres régions de l'Afrique subsaharienne, la CEDEAO a expérimenté en 2023 une pression inflationniste. Le taux d'inflation de la CEDEAO a atteint 20,1 pour cent en 2023 soit une hausse de 3,2 points de pourcentage. Cette pression inflationniste a été plus impulsée par les pays de la Zone Monétaire Ouest Africaine (ZMAO) (graphique 12).

Les pays de la ZMAO+ ont enregistré un taux d'inflation supérieur au seuil de 5 pour cent de la

CEDEAO. La Sierra Léone et le Ghana ont enregistré des taux d'inflations moyens en glissement annuel de 47,7 pour cent et 37,5 pour cent respectivement. Les pays de l'UEMOA ont en 2023 enregistré un taux d'inflation moyen de 3,8 pour cent, soit une baisse de 3,2 points de pourcentage par rapport à l'année précédente.

Graphique 12 : Evolution du taux d'inflation dans quelques Etats membres de la CEDEAO



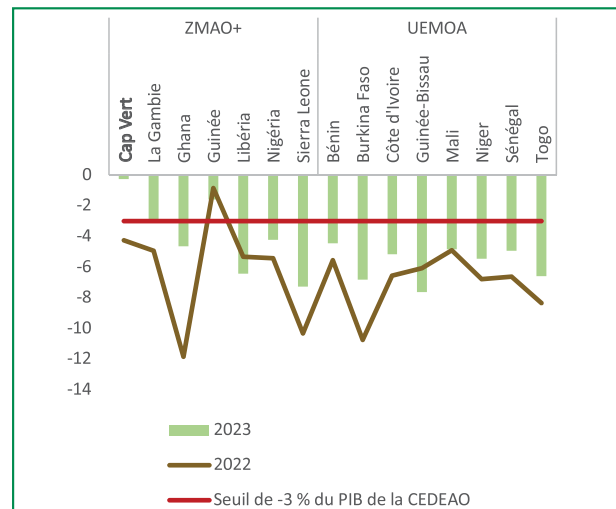
Source : personnel de la BIDC, à partir des données des Perspectives Economiques Mondiales du FMI

En ce qui concerne les mesures prises par les banques centrales de la sous-région pour contenir l'évolution de l'inflation, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a procédé à une augmentation de son taux directeur qui a atteint 4,5 pour cent en décembre 2023 comparativement à sa valeur de 2,75 en janvier 2023. Le taux directeur de la Banque Centrale du Nigéria a atteint 18,75 pour cent en décembre 2023 comparativement à sa valeur de 17,5 pour cent en janvier 2023. Au Ghana, le taux directeur de la Banque du Ghana a atteint 30 pour cent le 27 novembre 2023 comparativement à sa valeur de 28 pour cent le 30 janvier 2023.

1.5.4 Le solde budgétaire

La CEDEAO a dans l'ensemble enregistré en 2023 une légère baisse de son déficit budgétaire à 4,5 pour cent du PIB comparativement à 6,3 pour cent du PIB en 2022. Malgré la réduction remarquable du déficit budgétaire enregistré par la plupart des Etats membres de la CEDEAO, tous les pays de l'UEMOA ont affiché en 2023 un déficit budgétaire supérieur au seuil de la CEDEAO de 3 pour cent du PIB. En revanche, deux pays de la ZMAO+ tels que la Gambie et la Guinée ont pu enregistrer en 2023 un déficit budgétaire inférieur ou égale à ce seuil (graphique 13).

Graphique 13 : Evolution du déficit budgétaire des Etats membres de la CEDEAO



Source : personnel de la BIDC, à partir des données des Perspectives Economiques Mondiales du FMI

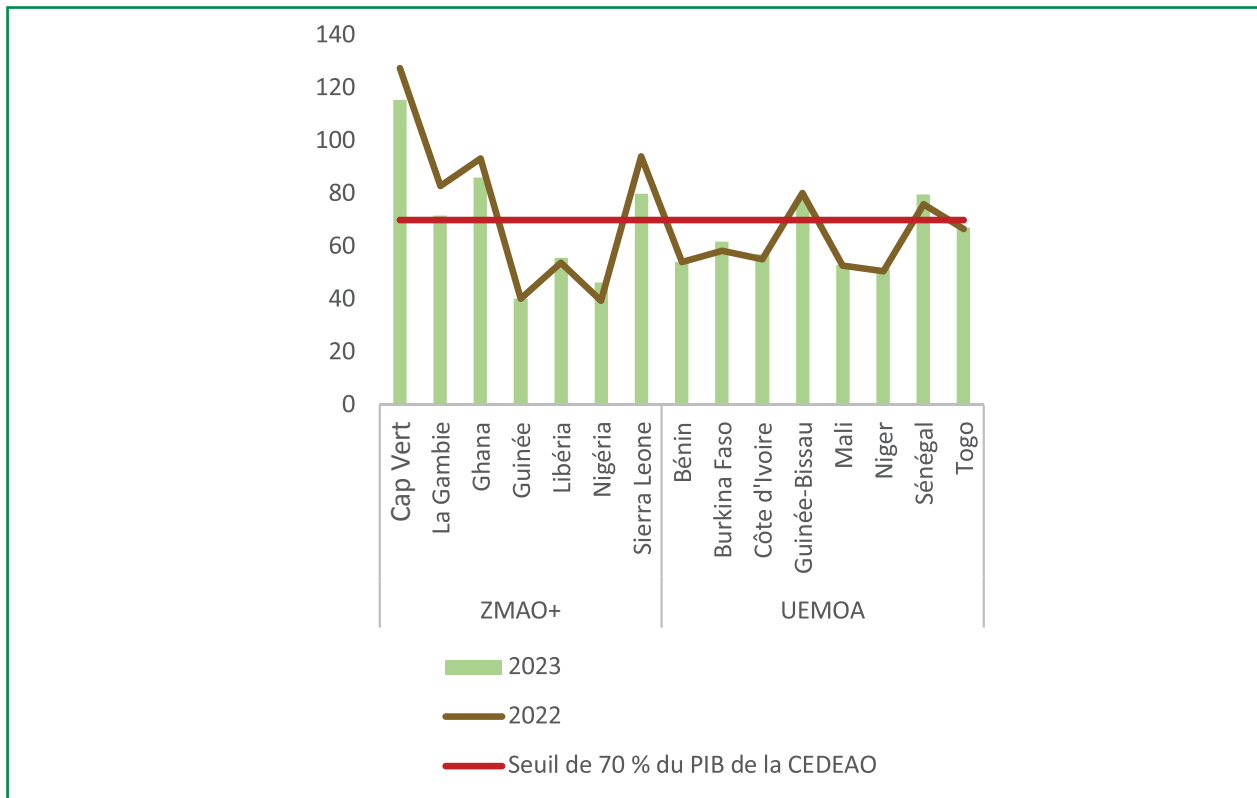
Le Ghana a pu réduire son déficit budgétaire de 7,2 points de pourcentage par rapport à 2022, la Sierra Léone a réduit son déficit budgétaire de 3,03 points de pourcentage par rapport à 2022 et le Burkina Faso a réduit son déficit budgétaire de 3,9 points de pourcentage par rapport à 2022. Les performances budgétaires du Ghana et de la Sierra Léone, ont été plus impulsées par une hausse de la mobilisation des ressources. Le Ghana a enregistré une augmentation de ses recettes publiques de 39,1 pour cent comparativement à 2022 et la Sierra Léone en a enregistré une augmentation de 35,3 pour cent. Le Burkina Faso a pu atteindre cette performance budgétaire en arrivant à réduire les dépenses publiques de 12,8 pour cent par rapport à 2022.

1.5.5 La dette publique

La dette publique globale de la CEDEAO a atteint 55,2 pour cent du PIB en 2023 contre 49,9 pour cent du PIB un an plus tôt, soit une légère progression de 5,3 points de pourcentage. En ce qui concerne l'UEMOA, sa dette publique est passée à 60,6 pour cent du PIB contre 58,8 pour cent du PIB en 2022, soit une progression de 1,8 point de pourcentage.

Même si la dette publique agrégée de l'ensemble de la sous-région montre une légère augmentation en pourcentage du PIB, l'analyse de la dette dans chaque pays montre que 5 pays sur 15 ont pu réduire leur ratio dette/ PIB par rapport à l'année précédente. Malgré ça, six Etats Membres de la CEDEAO tels que le Cap Vert, la Gambie, le Ghana, la Sierra Léone, la Guinée-Bissau et le Sénégal ont enregistré une dette publique supérieure au seuil de 70 pour cent du PIB (graphique 14).

Graphique 14 : Evolution de la dette publique des Etats membres de la CEDEAO



Source : personnel de la BIDC, à partir des données des Perspectives Economiques Mondiales du FMI

Au moins cinq États Membres ont été classés comme ayant un risque élevé de surendettement, le Ghana étant classé comme étant en situation de surendettement. Quand bien même la dette publique du Ghana a enregistré une baisse de 7,2 points de pourcentage en 2023 pour s'établir à 86,1 pour cent du PIB, la dette publique extérieure et la dette publique globale du pays sont dans une situation de surendettement (tableau 1).

Tableau 1 : Récapitulatif de l'analyse de la viabilité de la dette

Pays	Risque de surendettement externe	Risque de surendettement global	Date de publication
Bénin	Modérée	Modérée	Mai 23
Burkina Faso	Modérée	Modérée	Mars 23
Cap Vert	Modérée	Elevée	Juin 23
Côte d'Ivoire	Modérée	Modérée	Mai 23
La Gambie	Elevée	Elevée	Juin 23
Ghana	En situation de surendettement	En situation de surendettement	Mai-23
Guinée	Modérée	Modérée	Déc. 22
Guinée-Bissau	Elevée	Elevée	Janv. 23
Libéria	Modérée	Elevée	Août 22
Mali	Modérée	Modérée	Mai 23
Niger	Modérée	Modérée	Sept. 23
Sénégal	Modérée	Modérée	Juin 23
Sierra Leone	Elevée	Elevée	Juin 23

Source : Banque mondiale

Cérémonies de signature d'accords de prêt



La BDC accorde 65 milliards de francs CFA au gouvernement de la république du Sénégal

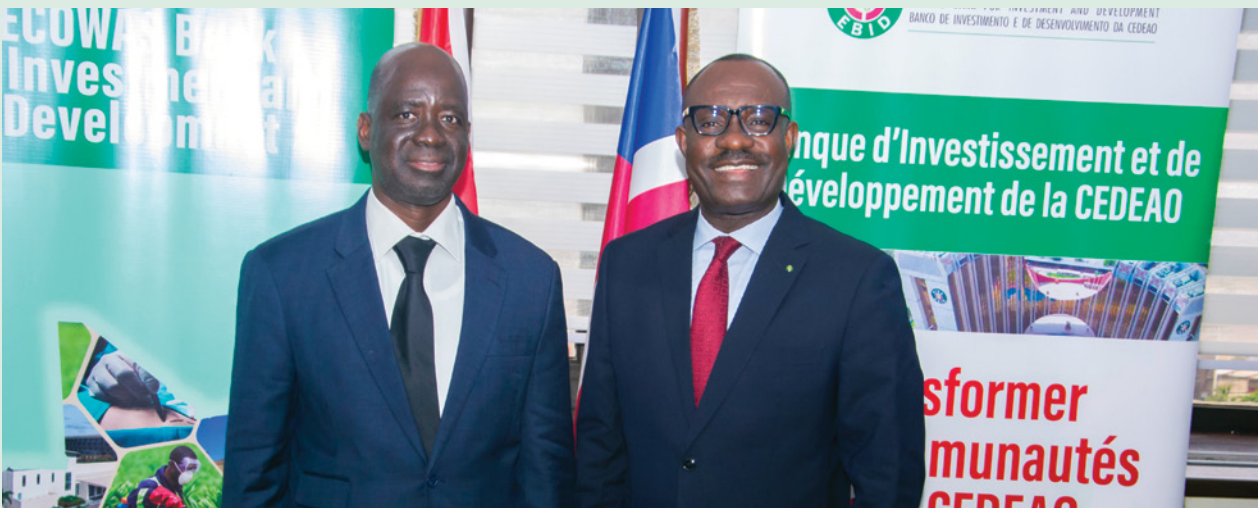


La BDC accorde une ligne de crédit de 30 millions d'euros à MANSIA Bank en Côte d'Ivoire

Cérémonies de signature d'accords de prêt



La BDC accorde une ligne de crédit de 30 millions de dollars à Access Bank PLC au Ghana



La BDC accorde un prêt de 5 milliards de francs CFA à KOIRA BTP en Côte d'Ivoire



La BDC accorde une ligne de crédit de 50 millions de dollars à WEMA Bank PLC au Nigeria



02

Gouvernance de la Banque

Chapitre II : Gouvernance de la Banque

La structure de gouvernance de la Banque, telle que stipulée dans les statuts, est hiérarchisée comme suit :

- le Conseil des gouverneurs ;
- le Conseil d'administration ; et
- la Haute direction.

Les points suivants présentent une mise à jour de la composition de ces organes de décision (annexe 1).

2.1 Conseil des gouverneurs

Les textes portant création de la Banque érigent le Conseil des gouverneurs comme l'organe suprême de décision. Le Conseil des gouverneurs est composé de ministres de l'économie et des finances ou de l'intégration régionale des États membres (tableau 2). Le Conseil se réunit au moins une fois par an pour examiner les opérations de la Banque et donner les orientations stratégiques nécessaires pour la réalisation des objectifs de la Banque.

Tableau 2 : Liste des membres du Conseil des gouverneurs au 31/12/2023

Pays membres	Gouverneurs
Côte d'Ivoire	Mme Nialé KABA (Présidente)
Bénin	M. Romuald WADAGNI
Burkina Faso	M. Aboubacar NACANABO
Cap Vert	Dr. Olavo Avelino Garcia CORREIA
La Gambie	M. Seedy K. M. KEITA
Ghana	M. Ken OFORI-ATTA
Guinée	M. Moussa Cissé
Guinée-Bissau	M. José Carlos Varela CASIMIRO
Liberia	M. Samuel TWEAH
Mali	M. Alousséni SANOU
Niger	M. Ahmat JIDOUD
Nigéria	M. Adebayo Olawale EDUN
Sénégal	M. Doudou KA
Sierra Leone	M. Sheku Ahmed Fantamadi BANGURA
Togo	M. Sani YAYA

2.1.1 Changements survenus au sein du Conseil des gouverneurs de la Banque

Au cours de l'année 2023, le Conseil des gouverneurs de la Banque a enregistré en son sein les changements suivants :

- en République Fédérale du Nigeria, M. Adebayo Olawale Edun a remplacé Mme. Zainab Shamsuna Ahmed en qualité de Ministre des Finances et Ministre de Coordination ;
- en République du Sénégal, M. Doudou Ka a remplacé Mme. Oulimata Sarr en qualité de Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération ; et
- en République de Sierra Leone, M. Sheku Ahmed Fantamadi Bangura a remplacé M.

Dennis Vandy en qualité de Ministre des Finances.

2.2 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, avec à sa tête le Président de la Banque, supervise les activités opérationnelles de la Banque et en détermine les orientations stratégiques. Les administrateurs sont investis des pouvoirs délégués par le Conseil des gouverneurs et ont la charge de la conduite des opérations générales de la Banque.

La composition du Conseil d'administration de la Banque a connu, au cours de la période sous revue, le remplacement de neuf (9) de ses membres dont six (6) titulaires présentés dans les tableaux 3 et 4 ci-dessous.

Tableau 3 : Changements survenus au sein du Conseil d'administration entre janvier et décembre 2023

Statut	Etats membres ayant connu des changements	Anciens administrateurs	Nouveaux administrateurs
Titulaires	Gambie	Monsieur Abdulie JALLOW	Monsieur Mod A.K. SECKA
		Monsieur Mod A.K. SECKA	Monsieur Lamin BOJANG
	Guinée	Madame Kourouma Emilie Bernadette LENO	Monsieur Ismaël NABE
	Niger	Monsieur Abdou Salam MANI	Monsieur Kader AMADOU
	Sierra Leone	Monsieur Sam Morris ARUNA	Monsieur Morie MOMOH
	Nigeria	Madame Aïshatu Shehu OMAR	Monsieur George Nyeso STANLEY
Suppléants	Bénin	M. Arsene DANSOU	M. Hugues Oscar LOKOSSOU
	Nigeria	Mme. Vivian NWOSU	M. Christopher Paul ESSIEN
	Togo	M. Kouko Zoumaru AGBERE	M. Affo Tchitchi DEDJI

Tableau 4 : Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2023

Membres	Conseil d'administration	Administrateurs suppléants
BIDC	Dr. George Agyekum DONKOR (Président du Conseil)	
Commission de la CEDEAO	Président de la Commission de la CEDEAO (Observateur)	
Nigeria	M. George Nyeso STANLEY	M. Christopher Paul ESSIEN
Côte d'Ivoire	Mme. Anicou-Annie Lecadou KACOU	M. Madassa KOUMA
Ghana	M. Samuel Danquah ARKHURST	M. Enoch OBENG-DARKO
Groupe I Cap Vert, Guinée, Guinée-Bissau, Sénégal	M. Mussa SAMBI (Guinée-Bissau) M. Ismaël NABE (Guinée)	M. Pedro Mendes de BARROS (Cap Vert) Mr. Mamour Ousmane BÂ (Sénégal)
Groupe II Burkina Faso, Libéria, Mali, Niger	M. Kader AMADOU (Niger) M. Augustus J. FLOMO (Liberia)	M. Karfa FAYAMA (Burkina Faso) M. Souahibou DIABY (Mali)
Groupe III Bénin, Gambie, Togo, Sierra Leone	M. Lamin BOJANG (Gambie) M. Morie MOMOH (Sierra Leone)	M. Hugues Oscar LOKOSSOU (Bénin) M. Affo Tchitchi DEDJI (Togo)

Le Conseil d'administration dispose de quatre (4) comités permanents. Chaque comité dispose d'un mandat spécifique afin de d'assister le Conseil dans l'exercice de ses fonctions. Il s'agit du :

- Comité d'audit ;
- Comité des risques et du crédit ;
- Comité des rémunérations et des ressources humaines ; et
- Comité d'éthique et de gouvernance.

» **Comité d'audit**

Le Comité d'audit a pour mission de superviser les procédures comptables et les contrôles internes de la Banque. A cet effet, il contrôle et veille au respect des dispositions légales, examine les rapports d'audit et formule des recommandations appropriées à l'attention du Conseil d'administration.

» **Comité des risques et du crédit**

Le Comité des risques et du crédit supervise la gestion du portefeuille de prêts de la Banque, ainsi que les mesures qu'elle prend pour contrer les tendances relatives au risque de crédit, à la concentration du crédit et à la qualité des actifs. Par ailleurs, il veille à l'adéquation entre les infrastructures, les ressources et les systèmes afin de maintenir une discipline appropriée en matière de gestion des risques.

» **Comité des rémunérations et des ressources humaines**

Le Comité des rémunérations et des ressources humaines examine les politiques en matière de rémunération, de recrutement, de rétention du personnel et de cessation d'emploi. Sur cette base, le comité formule des recommandations au Conseil dans le but d'améliorer, l'environnement du travail. Il est également chargé d'étudier les procédures applicables aux membres de la haute direction et aux cadres en ce qui concerne les politiques d'indemnisation, les régimes de retraite et les pratiques en matière de ressources humaines.

» **Comité d'éthique et de gouvernance**

Le Comité d'éthique et de gouvernance a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans la mise en œuvre d'une gouvernance fondée sur les principes d'efficacité, de transparence et d'obligation redditionnelle. Le comité veille également à ce que la BIDC maintienne les normes les plus élevées en matière de bonne gouvernance et d'éthique. A ce titre, le comité d'éthique et de gouvernance joue un rôle de veille stratégique. Cette fonction permet au comité d'examiner les politiques de la Banque relatives au développement durable et la responsabilité sociale de la Banque. Le comité s'assure également de l'application des textes en vigueur et propose des recommandations, tout en définissant des critères de performance et des outils d'évaluation tant pour les administrateurs que pour les membres de la haute direction de la Banque.

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration de la Banque est composé de neuf (9) administrateurs titulaires, comme indiqué dans le tableau 5 :

Tableau 5 : Composition des comités du Conseil d'administration au 31 décembre 2023

Administrateurs	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité des risques et du crédit	Comité de rémunérations et des ressources humaines	Comité d'éthique et de gouvernance
Dr. George Agyekum DONKOR	Président				
M. George Nyeso STANLEY	X	X			X
M. Samuel Danquah ARKHURST	X			X	X
Mme Anicou-Annie Lecadou KACOU	X		X		X
M. Lamin BOJANG	X			X	
M. Ismaël NABE	X	X			
M. Mussa SAMBI	X	X			
M. Augustus J. FLOMO	X		X		
M. Kader AMADOU	X		X		
M. Morie MOMOH	X			X	

2.3 Equipe de direction

La Banque exerce ses activités sous l'égide de l'équipe de la haute direction composée désormais d'un président, de trois vice-présidents, du secrétaire général et des directeurs de départements.

Le président de la BDC est responsable de la gestion quotidienne de la Banque. Il est assisté par le vice-président chargé des finances et des services institutionnels, le vice-président chargé des opérations et le vice-président chargé des risques et contrôle.

Au cours de l'année 2023, la Banque a connu la révision de son organigramme marquée surtout par la création d'une troisième vice-présidence (vice-présidence Risques et Contrôle) et la transformation du poste de Secrétaire Général en poste statutaire.

Au niveau de l'équipe de direction, il est noté la confirmation de Mme Euphrasie Akouetey au poste de Directrice du Département des Conférences et la nomination de deux (2) nouveaux directeurs par intérim. Il s'agit du Dr. Andrews Amankwah, Directeur p.i., du Département de la Trésorerie et de la mobilisation des ressources et de M. Maximilien Gbetholancy, Directeur p.i., du Département de l'Audit interne et de l'évaluation des opérations.

La Haute Direction a tenu de manière régulière ses réunions mensuelles afin de garder sa ligne directrice sur l'ensemble des activités de la Banque.

Les divers Comités à savoir : d'investissement, de crédit, du portefeuille et des provisions ainsi que tous les autres comités de la Banque ont également continué à tenir régulièrement leurs différentes réunions périodiques.



Quelques projets financés par la BDC



Centrales de Basse et Farafenni, Gambie

Equipe de Direction de la BDC au 31/12/2023



Dr. George Agyekum DONKOR

Président de la BDC et de son Conseil d'administration

Dr. Donkor compte à son actif plus de 30 ans d'expérience à des postes de haute direction dans les finances, le marketing, le droit et la conformité. Auparavant, il a occupé le poste de Vice-président en charge des finances et des services institutionnels de la BDC pendant 7 ans. Il est titulaire de deux maîtrises et de deux doctorats dans les disciplines du Droit, du Marketing et l'Administration des affaires. Il est avocat de profession.



Dr. Mabouba DIAGNE

Vice-Président en charge des Finances et des Services Institutionnels

Dr. Diagne bénéficie de plus de 20 ans d'expérience dans des institutions financières de développement. Avant d'intégrer la BDC, il a été le Directeur Régional de la Banque de développement du commerce (Trade Development Bank - TDB). Dr. Diagne a été également Directeur Sénior Régional en banque d'affaires et d'investissement en Allemagne à Dresdner Bank, à Londres au Crédit Suisse et en Afrique australe à Barclays Bank. Il est titulaire d'un doctorat en gestion des risques financiers et optimisation de portefeuille, ainsi que de 4 masters en mathématiques financières, mathématiques appliquées et informatique.



Dr. Olagunju M. ASHIMOLOWO

Vice-président en charge des Opérations

Cadre international dans les secteurs bancaire et de la finance, Dr Ashimolowo est également un expert-comptable qui comptabilise plus de 30 ans d'expérience dans la gestion financière, le contrôle interne, l'audit, la conformité, la gestion des risques et la gestion fiscale. Dr. Ashimolowo est titulaire d'un MBA en Finances de l'Université de Lagos, d'un Master en recherche appliquée des affaires (MABR) et d'un Doctorat en administration des affaires (DBA), avec un intérêt pour la recherche sur l'adoption de la technologie de SBS Swiss Business School, Zurich, Suisse.



M. Moctar COULIBALY

Secrétaire Général

M. Coulibaly a plus de 34 ans d'expérience professionnelle dans les domaines juridique et financier. Depuis son intégration à la BDC en 1999, il a occupé plusieurs fonctions au sein de la Banque. Avant d'intégrer la BDC, il a travaillé dans des cabinets-conseils au Mali, en l'occurrence le cabinet d'avocats Hassane Barry, le cabinet fiscal Sory Makanguilé et la Bank of Africa-Mali. Il est titulaire d'une Maîtrise en droit et d'un Master en finance.



M. MacDonald Saye GOANUE
Directeur du Département de la Recherche et de la Planification Stratégique

M. Goanue a plus de 20 ans d'expérience professionnelle en analyse macroéconomique, planification stratégique et de développement. Il a exercé à la Banque mondiale, la Banque centrale du Liberia, le ministère des Finances du Liberia et l'Université du Libéria. Il est titulaire d'un Master des sciences économiques de l'Université de l'Illinois, Urbana Champaign.



M. Manzamesso TCHALLA-PALI
Directeur du Département des Opérations du Secteur Privé

Avec plus de 28 ans d'expérience, M. Tchalla-Pali a travaillé au ministère de l'Economie et des Finances du Togo à un poste de direction et pour le groupe ICA en tant que responsable des projets du groupe, avant de rejoindre la BIDC en 2001 où il a occupé plusieurs postes. Il est titulaire d'une licence en administration des affaires (BBA) de l'Institut Franco-Américain de Management à Paris et d'un Master of Business Administration MBA (corporate finance) de la Braniff Business School de l'Université de Dallas au Texas.



Dr. Francis G. EZIN
Directeur du Département de l'Administration et des Services Généraux

Doté de plus de 27 années d'expérience, il est un banquier chevronné avec une expertise dans les Opérations Bancaires, en Droit des Affaires et en gestion du Capital Humain. Il a été auditeur, membre de l'équipe chargée de l'évaluation des Banques au sein du Groupe Ecobank et Responsable Adjoint des Opérations bancaires à Ecobank-Bénin. Il a également été Directeur des Ressources Humaines de Ecobank-Togo, de Ecobank-Bénin et du segment Banque de Détail de l'ensemble du Groupe Ecobank. Il est titulaire d'un Doctorat en Gestion et de trois différents diplômes de Master en Finance, en Droit des Affaires et en gestion du Capital humain.



Dr. Sydney O. VANDERPUYE
Directeur du Département des Finances et de la Comptabilité

Titulaire d'un MBA en finance, membre de l'Association des comptables agréés (ACCA) et membre de l'Institut des comptables agréés du Ghana, Dr. Vanderpuye a occupé des postes de responsabilité à Ernst & Young (Ghana), Société Générale et Access Bank Ghana. Il est fort d'une expérience professionnelle de 19 années dans la gestion comptable.



M. Mamadou Saidou CAMARA
Directeur du Département Juridique

Avec plus de 19 ans d'expérience professionnelle en management, M. Camara a travaillé pendant plus de 14 ans pour le Groupe Ecobank avant de rejoindre la BIDC. Il est titulaire d'un DESA en droit des affaires, d'un Master en sciences de gestion bancaire, d'un Master en banque et finance internationale (Université de Salford) et est certifié PPP Professionals (APMG International).



M. Hugues GOA
Directeur du Département des Opérations du Secteur Public

Ingénieur M. Goa a une double formation en ingénierie et en finance et une expérience de plus de 20 ans dans les secteurs du développement, notamment dans l'élaboration de politiques et de stratégies sectorielles, la préparation, la structuration et l'ingénierie financière de projets, ainsi que la supervision de leur exécution. Il est titulaire d'un diplôme d'ingénieur agroéconomiste de l'Institut national polytechnique Houphouët-Boigny et d'un MBA en finance.



Dr. Anthony EHIMARE

Directeur du Département Gestion des Risques

Précédemment cadre supérieur dans le domaine bancaire et de la finance internationale, Dr. Ehimaré a occupé le poste de premier Vice-président chargé de la gestion des risques à HSBC New York (États-Unis). Dr Ehimaré a auparavant travaillé pour Citigroup New York et le groupe Ecobank. Il est titulaire d'un Master en Administration des Affaires de l'Université de Buffalo.



Mme Euphrasie AKOJETEY

Directrice du Département des Conférences

Diplômée de l'Université de Toulouse Jean-Jaurès en France et précédemment Chef Division des Services Linguistiques à la BIDC.



Dr. Andrews AMANKWAH

Directeur p.i. du Département de la Trésorerie et de la Mobilisation de Ressources

Spécialiste en banque d'investissement, il possède plus de 25 ans d'expérience en matière de gestion et est titulaire d'un Doctorat en administration des affaires (DBA). Avant de rejoindre la BIDC, Dr. Amankwah a travaillé pendant trois ans à la Société Générale Ghana en tant que responsable des financements structurés ; dix ans à Wall Street en tant que vice-président et responsable du service clientèle pour les financements structurés - CDO à la Bank de New York ; et quatre ans au sein du groupe Vanguard en tant qu'analyste financier/négociateur en bourse.



M. Maximilien GBETHOLANCY

Directeur p.i. du Département de l'Audit Interne et Evaluation des Opérations

Précédemment chef de la division de l'évaluation des opérations à la BIDC, M. Gbetholancy a travaillé pendant 18 ans au département du contrôle financier de la Banque africaine de développement (BAD), avant de rejoindre la BIDC. Il est ingénieur financier avec plus de 10 ans d'expérience professionnelle dans l'évaluation du développement.



Quelques projets financés par la BIDC



Mise aux normes des hôpitaux de référence, Côte d'Ivoire



Quelques projets financés par la BIDC



Premier Milling Corporation, Libéria



03

Contrôle et Efficacité Organisationnelle

Chapitre III : Contrôle et Efficacité Organisationnelle

3.1 Conseils des gouverneurs et d'administration

Les principales activités de gouvernance menées par le Conseil des gouverneurs et le Conseil d'administration de la Banque sont énumérées comme suit :

3.1.1 Conseil des gouverneurs

Au cours de la période sous revue, le Conseil des gouverneurs de la Banque a respectivement tenu, les 14 février et 5 avril 2023 sa 11^{ème} Assemblée générale extraordinaire et sa 21^{ème} Assemblée générale annuelle.

A l'issue de ces travaux, plusieurs résolutions ont été adoptées. Les principales résolutions sont présentées comme suit.

i. 11^{ème} Assemblée générale extraordinaire tenue à Lomé, en République Togolaise, le 14 février 2023

A l'issue des travaux, le Conseil des gouverneurs a :

- adopté le procès-verbal de la 10^{ème} Assemblée générale extraordinaire du Conseil des gouverneurs tenue à Praia, le 27 octobre 2022 ;
- examiné les recommandations du Conseil d'administration relatives à l'étude sur les réformes institutionnelles de la BIDC réalisée par le cabinet Mazars Sénégal, et la feuille de route pour sa mise en œuvre ; et
- examiné la prise en compte des avis juridiques indépendants sur les résolutions relatives à la nomination du Dr. George Agyekum Donkor comme Président de la BIDC et du Dr. Mabouba Diagne comme Vice-président chargé des finances et des services institutionnels de la BIDC.

ii. 21^{ème} Assemblée générale annuelle par visioconférence, le 5 avril 2023

A l'issue des travaux, le Conseil des gouverneurs a :

- adopté le procès-verbal de la 11^{ème} Assemblée générale extraordinaire du

Conseil des gouverneurs tenue à Lomé, Togo, le 14 février 2023 ;

- examiné le rapport d'activité 2022 et l'approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;
- procédé aux nominations d'administrateurs de la BIDC et renouvellement du mandat du Conseil d'administration ;
- procédé au renouvellement du mandat du président de la BIDC, Dr. George Agyekum Donkor ; et
- procédé à l'élection du nouveau président du Conseil des gouverneurs.

3.1.2 Conseil d'administration

Durant l'année 2023, le Conseil d'administration de la Banque a tenu ses 82^{ème}, 83^{ème}, 84^{ème}, 85^{ème} et 86^{ème} réunions ordinaires, respectivement le 5 janvier, le 3 avril, le 3 juillet, le 2 octobre et le 21 décembre de l'année sous revue ainsi que ses 19^{ème}, 20^{ème}, 21^{ème}, 22^{ème} et 22^{ème} Consultations à domicile respectivement du 10 au 17 février, du 25 mai au 7 juin, du 04 au 16 août, du 25 août au 07 septembre et du 15 au 23 novembre de l'année sous revue. A l'issue de ces réunions, plusieurs conclusions de délibérations ont été adoptées. Les principales résolutions sont présentées ci-dessous.

i. 82^{ème} Session, du 05 janvier 2023 par visioconférence

Le Conseil a :

- essentiellement poursuivi les travaux de sa 81^{ème} session tenue, par visioconférence, le 23 décembre 2022. Cette réunion a été exclusivement consacrée à l'examen de la feuille de route pour la mise en œuvre de l'étude sur les réformes institutionnelles réalisée par le cabinet Mazars Sénégal.

ii. 19^{ème} Consultation à domicile, du 10 au 17 février 2023 par visioconférence

Le Conseil a :

- autorisé la Banque à contracter auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) deux lignes de crédit pour le financement du commerce de montants respectifs de 50 millions de dollars US

et de 50 millions d'euros d'une part, et d'autre part une ligne de crédit de 30 millions de dollars US du Fonds Africa Growing Together (AGTF) aux fins de rétrocession aux banques commerciales et agricoles pour soutenir la chaîne de valeur agricole en Afrique de l'Ouest ;

- autorisé la Banque à contracter auprès de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) une ligne de crédit de 40 millions de dollars US à allouer aux entreprises et institutions financières du secteur privé ainsi qu'aux entreprises du secteur public à vocation commerciale ; et
- autorisé la Banque à contracter un crédit à court terme de 40 milliards Fcfa auprès du groupe Ecobank dans la zone UEMOA, pour le financement de projets en République de Côte d'Ivoire.

iii. 83^{ème} Session, du 03 avril 2023 par visioconférence

Le Conseil a :

- adopté les rapports des 80^{ème}, 81^{ème} et 82^{ème} réunions du Conseil d'administration tenues par visioconférence respectivement les 22 décembre 2022, 23 décembre 2022 et 5 janvier 2023 ;
- adopté le rapport d'activité 2022 et l'arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;
- autorisé l'émission de l'emprunt obligataire «BIDC - EBID 6,00% 2023 - 2030» d'un montant de 70 milliards de francs CFA ;
- autorisé le financement partiel du projet d'acquisition d'équipements de transport de produits pétroliers par Access Oil Ltd au Burkina Faso ;
- autorisé le financement partiel de la deuxième phase du projet de développement de l'irrigation du bassin du Bani et de Sélingué (PDI - BS II), en République du Mali ;
- restructuré la facilité à moyen terme accordée à Engineers & Planners Limited (E&P Ltd), en République du Ghana ;
- révisé la résolution N°RES.3/04/22/BIDC/EBID/CA/BD/77 du 4 avril 2022 relative à l'autorisation de contracter une ligne de crédit adossée à une agence de crédit à

l'exportation auprès de la Commerzbank, Allemagne, pour le financement d'une usine de transformation de cacao en République de Côte d'Ivoire ;

- révisé la résolution N°RES.3/12/22/BIDC/EBID/CA/BD/80 relative à l'autorisation de contracter une ligne de crédit commerciale de 22 millions d'euros auprès de la Société internationale islamique de financement du commerce (ITFC) ;
- examiné le rapport de fin d'année 2022 du portefeuille de la Banque ;
- examiné la politique de sécurité de la BIDC ;
- révisé la déclaration de politique générale et de procédures pour les prêts, les investissements et les garanties ;
- examiné les conditions générales révisées applicables aux conventions de prêt, de garantie et de contre-garantie pour les opérations du secteur public ;
- examiné les conditions générales révisées applicables aux accords de prêt, de garantie et de contre-garantie pour les opérations du secteur privé ;
- examiné le package LAB/CFT composé des documents tels que : le cadre LAB/CFT, les procédures LAB/CFT, la charte de conformité, la politique en matière d'évasion fiscale et de juridiction non coopérative et la politique d'exclusion du financement de la BIDC ; et
- examiné la recommandation relative au renouvellement du mandat présidentiel de l'institution du Dr. George Agyekum Donkor.

iv. 20^{ème} Consultation à domicile, du 25 mai au 7 juin 2023 par visioconférence

Le Conseil a :

- autorisé la Banque à libérer le reliquat de la participation de la BIDC au capital du Fonds Africain de Sécurité Alimentaire soit la somme de 884 535,09 de dollars US ;

v. 84^{ème} Session, du 03 juillet 2023 par visioconférence

Le Conseil a :

- adopté le compte rendu de la 83^{ème} réunion du Conseil d'administration tenue par visioconférence le 03 avril 2023 ;

- autorisé la Banque à contracter une facilité à court terme de 100 millions d'euros auprès de Africa Export-Import Bank (Afeximbank), pour le financement des activités commerciales et d'exploitation des produits manufacturés par les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- autorisé la Banque à contracter une facilité à court terme de 100 millions d'euros auprès de Africa Finance Corporation (AFC), pour le financement des projets et à des fins connexes, y compris dans les secteurs prioritaires de AFC, à savoir l'énergie, les ressources naturelles, le transport et la logistique, l'industrie lourde et les télécommunications ;
- autorisé le financement partiel du projet d'octroi d'une ligne de crédit de 50 millions d'euros en faveur de Vista Group Holding au Burkina Faso ;
- adopté le manuel d'audit interne révisé de la BIDC ;
- adopté le programme d'assurance et d'amélioration qualité de la BIDC ;
- adopté le manuel de procédures applicables au provisionnement des prêts et avances de la BIDC ;
- adopté l'organigramme révisé de la BIDC ;
- adopté le code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration et de la haute direction de la BIDC ;
- adopté le rapport de la 48^{ème} réunion du comité d'audit ;
- adopté le rapport de la 38^{ème} réunion du comité des risques et du crédit ;
- adopté le rapport de la 37^{ème} réunion du comité des rémunérations et des ressources humaines ; et
- adopté le rapport de la toute 1ère réunion du comité d'éthique et de gouvernance.

vi. 21^{ème} Consultation à domicile, du 04 au 16 août 2023 par visioconférence

Le Conseil a :

- autorisé le financement partiel du projet d'acquisition de matériel de transport de marchandises par la société Sylla Holding SA pour un montant de 7 milliards de francs CFA en République du Mali ;
- autorisé le financement partiel du projet d'octroi d'une ligne de crédit de 50

millions de dollars US en faveur de Wema Bank Limited en République Fédérale du Nigeria ;

- autorisé la révision des conditions de participation de la BIDC au financement partiel du projet de construction et d'exploitation d'une usine de transformation de cacao par la société Atlantic Cocoa Corporation-CI SA à San Pedro en République de Côte d'Ivoire, pour un montant de 66,105 millions d'euros ;

vii. 22^{ème} Consultation à domicile, du 25 août au 07 septembre 2023 par visioconférence

Le Conseil a :

- autorisé le financement partiel du projet de construction du marché moderne d'Adjamé Habitat, par la société Koira BTP pour un montant de 7 milliards de francs CFA en République de Côte d'Ivoire ; et
- autorisé le financement partiel du projet de fourniture de 1 350 000 tablettes électroniques aux étudiants des établissements d'enseignement et de formation technique professionnelle, par la société KA Technologies pour un montant de 15 millions de dollars US en République du Ghana.

viii. 85^{ème} Session, du 02 octobre 2023 à Lomé En République Togolaise

Le Conseil a :

- adopté le compte rendu de la 84^{ème} réunion du Conseil d'administration tenue par visioconférence, le 03 juillet 2023 ;
- autorisé la Banque à contracter une ligne de crédit commerciale de 20 millions d'euros auprès de la Société islamique pour le développement (SID), pour le financement des projets éligibles portés par des entreprises du secteur privé dans les pays membres de la SID et de la BIDC, à l'exception de celles qui interviennent dans les domaines de la défense, du tourisme, des loisirs et de toute activité jugée non conforme à la charia ;
- autorisé la Banque à contracter une facilité à court terme de 44 millions de dollars US auprès de Cargill Financial Services International, Inc., aux fins de financement d'un prêt bilatéral de la BIDC en faveur de First City Monument Bank, en République Fédérale du Nigeria ;

- autorisé le rééchelonnement du prêt accordé à la Société Capro Industries SA-CI pour le financement partiel du projet de construction d'une unité de transformation de noix de cajou d'une capacité de 30 000 tonnes/an à Tiebissou, en République de Côte d'Ivoire ;
- autorisé le financement partiel du projet de développement des infrastructures de l'arrondissement IV de la ville urbaine de Diamniadio pour un montant de 50 milliards de francs CFA, en République du Sénégal ;
- autorisé le financement complémentaire du projet de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint Louis, tronçon Tivaouane-Mekhe pour un montant de 15 milliards de francs CFA, en République du Sénégal ;
- adopté le manuel de politique et de procédures de gestion du Centre de documentation et des archives de la BIDC ;
- adopté le rapport de la 49^{ème} réunion du comité d'audit ;
- adopté le rapport de la 39^{ème} réunion du comité des risques et du crédit ;
- adopté le rapport de la 38^{ème} réunion du comité des rémunérations et des ressources humaines ; et
- nommé Monsieur Moctar Coulibaly au poste de Secrétaire général de la BIDC pour un mandat de cinq (5) ans, renouvelable une fois, à compter du 1er janvier 2024.

ix. 23^{ème} Consultation à domicile, du 15 au 23 novembre 2023 par visioconférence

Le Conseil a :

- autorisé la Banque à contracter une facilité de prêt à terme de 25 millions de dollars US auprès de Saudi Exim Bank, pour le financement de biens et de services d'origines saoudiennes ;
- autorisé l'octroi d'une ligne de crédit de 50 millions de dollars US à First City Monument Bank Limited (FCMB), en République Fédérale du Nigeria ;
- autorisé l'octroi d'une ligne de crédit de 35 millions d'euros à Mansa Bank, en République de Côte d'Ivoire ; et

- autorisé l'octroi d'une ligne de crédit de 25 millions d'euros à la Banque pour le Commerce et l'Industrie (BCI), en République du Mali.

x. 86^{ème} Session, du 21 décembre 2023 par visioconférence

Le Conseil a :

- adopté le compte rendu de la 85^{ème} réunion du Conseil d'administration tenue à Lomé, le 02 octobre 2023 ;
- adopté les amendements apportés aux conditions de service du personnel de la Banque ;
- adopté le budget de la BIDC pour l'exercice 2024 ;
- autorisé la Banque à contracter une ligne de crédit de 150 millions d'euros auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI), en faveur de l'action climatique entrepris par des entités publiques et privées de la CEDEAO ;
- autorisé la Banque à contracter une ligne de crédit commercial de 50 millions de dollars US auprès de la Société internationale islamique de financement du commerce (ITFC), aux fins de financement d'importations et de pré-importations en provenance des pays membres du Groupe de la Banque islamique de développement (BID) ;
- autorisé la Banque à contracter une ligne de crédit commercial de 100 millions d'euros auprès de la Société internationale islamique de financement du commerce (ITFC), aux fins de financement d'importations et de pré-importations en provenance des pays membres du Groupe de la Banque islamique de développement (BID) ;
- autorisé la Banque à contracter auprès de la Société Générale un prêt à terme de 50 millions d'euros pour le financement durable ou un prêt bilatéral d'un montant équivalent en francs CFA, pour le financement de projets environnementaux, sociaux et de gouvernance ;
- autorisé la dérogation à la limite prudentielle de 10% des fonds propres effectifs pour l'octroi d'une ligne de crédit de 70 millions de dollars US en faveur

- de Coris Holding SA, en République du Burkina Faso ;
- autorisé l'octroi d'une ligne de crédit de 70 millions de dollars US en faveur de Coris Holding SA, en République du Burkina Faso ;
 - autorisé le rééchelonnement de la ligne de crédit de 4 milliards de FCFA accordée à Fidelis Finance SA, en République du Burkina Faso, pour le financement de PME/PMI ;
 - autorisé le financement partiel du projet de construction d'une usine de stockage, de transformation et de conditionnement de légumes dans le Pôle Agro-industrie du Belier (2PAI-Belier), pour un montant de 14,03 milliards de francs CFA, en République de Côte d'Ivoire ;
 - adopté le plan d'audit de la BIDC au titre de l'exercice 2024 ;
 - adopté les règles et procédures de publication d'informations sur les bénéficiaires de fonds de la BIDC et d'autres informations ;
 - adopté le rapport de la 50^{ème} réunion du comité d'audit ;
 - adopté le rapport de la 40^{ème} réunion du comité des risques et du crédit ;
 - adopté le rapport de la 39^{ème} réunion du comité des rémunérations et des ressources humaines ;
 - adopté le rapport de la 2^{ème} réunion du comité d'éthique et de gouvernance ;
 - adopté les directives en matière d'évaluation des performances du Conseil d'administration de la BIDC ;
 - adopté le calendrier des réunions des Conseils au titre de l'exercice 2024 ; et
 - nommé le Vice-président chargé des risques et du contrôle de la BIDC pour un mandat de cinq (5) ans, renouvelable une fois, à compter de la date de sa prise de fonction.

3.2 Gestion des ressources humaines

Au 31 décembre 2023, l'effectif du personnel de la Banque toutes catégories confondues est de 170 agents contre 155 au 31 décembre 2022, soit une croissance de 9,68%. Cette situation s'explique par la prise de fonction, au cours de la période sous revue, de dix-neuf (19) nouvelles recrues, toutes professionnelles, et du départ de quatre (4) agents dont deux (2) professionnels.

Les cadres professionnels de la Banque représentent 53,49% du total de l'effectif contre 47,74% au 31 décembre 2022 (voir tableaux 6 et 7).

Tableau 6 : Evolution de l'effectif du personnel de la Banque (décembre 2022 - décembre 2023)

Catégorie Socio-professionnelle	Evolution de l'effectif : Déc. 2022 - Déc. 2023			
	31/12/2022	Entrée ¹	Departures ²	31/12/2023
Président	1	0	0	1
Vice-Président	2	0	0	2
Personnel dirigeant	3	0	0	3
Personnel professionnel	74	19	2	91
Personnel d'appui	78	0	2	76
Total permanent	152	19	4	167
Total	155	19	4	170

Tableau 7 : Répartition par genre du personnel au 31 décembre 2023

	Hommes	Femmes	Total	Part (%)
Dirigeants	3	0	3	1,76
Directeurs (D)	13	1	14	8,24
Professionnels (P)	58	19	77	45,29
Personnel d'appui (G/M)	46	30	76	44,71
Total	120	50	170	100,00
Part (%)	70,59	29,41	100,00	

1 Entrée = Recrutement / Promotion avec changement de catégorie

2 Départs = Retraite + Démission + Décès + Changement de catégorie par suite de promotion

S'agissant du volet « renforcement des capacités » et conformément à la politique de gestion des ressources humaines de la Banque, tous les agents de la Banque ont au moins bénéficié d'une formation spécifique, au cours de la période sous revue. Les différents thèmes abordés au cours de ces ateliers sont :

- restitution du rapport préliminaire de la mission d'audit improvisée ;
- programme d'initiation d'une journée sur les textes fondamentaux de la gestion des ressources humaines (GRH) ainsi que les missions et les activités des départements ;
- système de gestion des performances (PMS), le système d'information sur les ressources humaines de la BIDC et le code éthique ;
- droits et obligations en matière de prestation de services protocolaires de la BIDC ;
- sensibilisation aux programmes de fidélisation ;
- régimes de pension de la BIDC ;
- syndication de prêts ;
- modèle de dépréciation IFRS 9 ;
- gestion certifiée des ressources humaines ;
- association des institutions africaines de financement du développement (AIAFD) ;
- gestion des prêts problématiques et la restructuration des projets ;
- 3^{ème} académie de la BEI pour la banque des PME et la microfinance en Afrique de l'Ouest et du Centre ;
- environnement, social et gouvernance (ESG) :
- mesure et évaluation ;
- fixation d'objectifs quantitatifs et techniques de coaching ;
- session de perfectionnement en TIC (VMware & VSphere 8) ;
- auto-évaluation des risques et des contrôles ;
- régulation interne des marchés publics ; et
- code d'éthique et lutte contre le blanchiment d'argent.

3.3 Processus opérationnels et réformes entrepreneuriales

La Banque a poursuivi la mise en œuvre de réformes clés visant à la positionner en tant qu'une Institution financière de développement de premier plan dans

la sous-région ouest africaine. Ces réformes se sont concentrées sur les systèmes informatiques, d'audit et de gestion des risques.

3.3.1 Gestion des technologies de l'information

Au cours de l'année 2023, la Banque, dans le souci d'améliorer son efficacité et son efficacité opérationnelles, a continué d'œuvrer à la modernisation de son système informatique.

Les principales actions menées par la Banque en matière des technologies de l'information, de l'organisation et des méthodes ont porté sur :

- **le plan de continuité des activités** : toutes les étapes nécessaires à la mise en place du site de reprise après sinistre de la BIDC dans les locaux du Centre national de données du Cap Vert ont été franchies. Les premiers équipements installés, configurés et testés ont été livrés dans les locaux de NOSi à Praia, en République du Cap Vert. De même, les équipes de la BIDC et de NOSi ont choisi de mettre en place un système de visualisation en temps réel de toutes les ressources informatiques dans le cloud privé de la Banque pour un meilleur suivi de la plateforme.
- **l'amélioration du réseau informatique de la BIDC** : le projet d'amélioration du réseau informatique de la Banque a été officiellement lancé en janvier 2022. Il a pour objet d'acquiescer d'autres équipements réseaux de pointe (les équipements CISCO) afin de garantir une meilleure gestion optimisée du système informatique de la Banque. Au cours de l'année 2023, la Banque a, à cet effet, réceptionné du matériel et de l'assistance technique. Les anciens équipements du réseau ont totalement été remplacés par de nouveaux plus récents, plus performants et plus fiables afin d'améliorer et de renforcer considérablement la sécurité du réseau de la Banque ;
- **l'acquisition de logiciels de gestion des opérations de la Banque** :
 - › le projet de mise en œuvre du logiciel bancaire centralisé : Core Banking Software (CBS) est dans sa dernière phase de développement. En plus d'avoir pris en compte l'essentiel des activités opérationnelles de la Banque, il est à même d'intégrer aux spécifications du CBS, les exigences du logiciel de comptabilité SunSystem. A fin décembre

2023, cette procédure est bouclée et est maintenant dans sa phase de tests d'intégration des systèmes (SIT);

- › l'équipe technique du cabinet INFRAISOFTS a procédé à l'installation et la configuration de la plate-forme technique (serveurs et équipements réseaux) dans le centre de données de la BIDC. Les premières versions des modules personnalisés ont été déployées au cours de la période sous revue ;
- › la mise à niveau de la plateforme SWIFT pour la rendre conforme à la norme ISO 20022 a été achevée. Le SWIFT Managed Services quant à lui est mis en service par le consultant Dixio recruté à cet effet ; et
- › l'enregistrement du domaine FRAA-RFAF.ORG a été effectué conformément à l'une des recommandations du projet FRAA ;
- **le renforcement de la capacité du parc informatique de la BIDC** : le Banque a, dans le souci d'augmenter la fiabilité des systèmes ainsi que la performance, l'efficacité et la productivité de son personnel, acquis au cours de la période considérée, 70 nouveaux ordinateurs portables très performants. Ces ordinateurs ont été configurés et distribués au personnel de la Banque ; et
- **le développement de progiciels adaptés aux activités de la BIDC** : durant la période sous revue, le Banque a, dans le cadre de l'automatisation de certaines de ses activités, développé et déployé trois progiciels, notamment : (i) le module d'archivage sur le site web de la Banque en vue d'archiver automatiquement les anciennes publications effectuées et de faciliter l'accès à l'information aux auditeurs et au grand public, (ii) un logiciel permettant d'automatiser la gestion des systèmes de notation des risques des entreprises bancaires et non bancaires et (iii) le logiciel de gestion des services informatiques (ITSM) appelé SysAid dont les modules sont : le service d'assistance bureau, la gestion des changements, la gestion des incidents, la gestion des actifs informatiques, la gestion des accords de niveau de service (SLA) et la production avancée de rapports.

Par ailleurs, le plan directeur informatique 2024-2026 relatif à la politique de gestion des changements en matière de TIC est en cours d'élaboration et ceci conformément aux recommandations de l'étude sur la réforme institutionnelle de la Banque. Il sera ensuite très bientôt soumis au comité d'étude pour

un examen plus approfondi avant son approbation par le Conseil d'administration de la Banque durant l'année 2024.

3.3.2 Audit et gestion des risques

Au titre de la période de l'année 2023, les principales activités menées par la Banque en matière de l'audit interne et de l'évaluation des opérations étaient :

- l'audit du projet d'électrification autonome dans les régions Ashanti et Brong-Ahafo en République du Ghana ;
- l'évaluation ex-post du projet d'acquisition de rames réversibles de train (TramTrain) en faveur de la Société PTB en République du Sénégal ;
- l'audit de la première phase du projet de construction d'une centrale électrique à Maria-Gléta de 400 MW en République du Bénin ;
- la finalisation de la mission d'évaluation ex-post du projet d'aménagement et de bitumage de la route Filingué-Tahoua, en République du Niger ;
- la réalisation et finalisation de la mission d'audit de la ligne de crédit accordée à Consolidated Bank Ghana Ltd., en République du Ghana ;
- la finalisation de la mission d'audit du projet de centrale thermique Ciprel 5 et Azito 4 en République de Côte d'Ivoire ;
- la réalisation de la mission d'audit des soldes non décaissés et des soldes négatifs du portefeuille des projets achevés de la Banque ;
- la finalisation de la mission d'audit des opérations de transferts Swift sur la période 2021-2022 ;
- la finalisation de la mission d'évaluation indépendante des opérations du secteur privé (2018-2022) ;
- la finalisation du suivi des recommandations au second semestre 2023 et rapport y afférent ;
- la finalisation des travaux de préparation du Programme des missions d'audit 2024 ;
- l'élaboration du projet de programme d'assurance et d'amélioration de l'audit interne ;
- la poursuite des travaux de mise à jour de la cartographie des domaines auditables ;

- le suivi de l'implémentation du Roadmap relatif aux recommandations du rapport final validé de la mission d'audit simulé « Mock-audit » au titre de la certification des piliers de l'Union Européenne en collaboration avec le cabinet EY ; et
- la coordination des travaux conduits par les experts de la GIZ dans le cadre de la phase 1 du programme d'appui institutionnel de la CEDEAO (ISE 1) ayant à fin décembre 2023, permis de : (i) finaliser les travaux de rédaction et de mise à jour des politiques et procédures identifiées, (ii) valider le rapport final de la mission d'assistance technique émis par ECORYS, (iii) identifier les besoins des différents départements de la Banque dans le cadre de l'extension de la phase 1 du programme et (iv) examiner les projets de notes conceptuelles dans le cadre de la mise œuvre de la deuxième phase du programme d'appui institutionnel CEDEAO (ISE 2).

En ce qui concerne la gestion des risques, les principales activités menées par la Banque en ce sens ont essentiellement porté sur la mise à jour du tableau de bord des risques de la Banque, du suivi des portefeuilles (de l'évaluation à la supervision des projets) et la gestion des actifs/passifs afin d'optimiser le couple rentabilité-risque de la Banque.

3.4 Activités de mobilisation de ressources, de coopération et de partenariat

3.4.1 Mobilisation de ressources

Durant l'année 2023, la Banque a essentiellement recouvré des arriérés du capital appelé qu'auprès du Ghana. Elle a également continué de s'engager auprès de ses actionnaires ainsi que de ses partenaires bilatéraux comme multilatéraux en vue de mobiliser davantage de ressources afin de poursuivre ses différentes actions surtout entreprises depuis 2020.

3.4.1.1 Ressources en capital

La Banque a, lors de sa 10^{ème} assemblée extraordinaire du Conseil des gouverneurs tenue le 27 octobre 2022 à Praia, en République du Cap Vert, augmenté le capital social de la Banque (passant de 1 milliard d'UC à 2,5 milliards d'UC) et appelé la troisième tranche du capital pour un montant de 307 millions d'UC. Ce qui porte à 700 millions d'UC le total du capital appelé au 1er janvier 2023 (tableaux 8 et 9).

Les ressources en capital mobilisées, au titre de la période sous revue, auprès des Etats membres sont évaluées à 14,82 millions d'UC (soit 19,77 millions de dollars US), correspondant à un seul paiement des arriérés en capital reçu du Ghana. Ce qui fait du Ghana le premier des Etats membres à libérer une partie de son encours de la troisième tranche du capital dernièrement appelé.

Tableau 8 : Structure du capital au 31 décembre 2023

Rubriques	Montant (en millions d'UC)	Montant (en millions de dollars US)	Part (en % du capital Souscrit)
Capital de la BIDC	2 500,00	3 500,0	100,00
Capital souscrit (régional)	1 750,00	2 450,0	70,00
Capital non-régional	750,00	1 050,0	30,00
Capital appelé	700,00	980,0	28,00
Capital libéré	372,50	521,49	14,90
Capital restant à libérer	327,50	458,51	13,10
Capital sujet à appel	1 800,0	2 520,0	72,00

Tableau 9 : Situation des ressources en capital au 31 décembre 2023

Etats Membres	Situation au 01/01/2023			Montant Libéré au 31/12/2023	Solde restant dû au 31/12/2023	
	Capital Appelé (UC)	Capital Libéré (UC)	Arriérés (UC)	Capital Libéré (UC)	Montant (UC)	Part (%)
Bénin	20 007 093	11 228 211	8 778 882	0	8 778 882	2,68
Burkina Faso	17 342 748	9 734 383	7 608 365	0	7 608 365	2,32
Cap Vert	6 660 863	2 279 650	4 381 213	0	4 381 213	1,34
Côte d'Ivoire	103 327 522	57 971 063	45 356 459	0	45 356 459	13,85
Gambie	17 342 748	5 076 870	12 265 878	0	12 265 878	3,75
Ghana	109 990 009	61 706 160	48 283 849	14 816 125	33 467 724	10,22
Guinée	19 328 756	10 842 504	8 486 252	0	8 486 252	2,59
Guinée Bissau	10 003 548	1 154 350	8 849 198	0	8 849 198	2,70
Liberia	44 664 539	11 178 531	33 486 008	0	33 486 008	10,22
Mali	12 667 894	7 107 934	5 559 960	0	5 559 960	1,70
Niger	14 000 066	7 854 848	6 145 218	0	6 145 218	1,88
Nigeria	218 672 347	122 689 907	95 982 440	0	95 982 440	29,31
Sénégal	52 655 953	29 344 597	23 311 356	0	23 311 356	7,12
Sierra Leone	29 332 304	6 042 126	23 290 178	0	23 290 178	7,11
Togo	24 003 610	13 468 953	10 534 657	0	10 534 657	3,22
Total	700 000 000	357 680 087	342 319 913	14 816 125	327 503 788	100,00

3.4.1.2 Ressources commerciales, semi-commerciales et concessionnelles

Au titre de l'année 2023, la Banque a poursuivi ses efforts en matière de mobilisation des ressources commerciales, semi-commerciales et concessionnelles auprès de ses partenaires bilatéraux comme multilatéraux.

Au cours de la période sous revue, ces efforts ont permis à la Banque de mobiliser des fonds et des accords importants. La Banque a réussi à mobiliser 40 millions de dollars US auprès de la Banque arabe pour la coopération économique en Afrique (BADEA). En outre, un accord-cadre a été signé avec la banque allemande KfW IPEX concernant les termes et conditions d'une facilité de 40 millions d'euros, soutenue par la ECA. En outre, deux accords de crédit ont été signés avec la Banque africaine de développement (BAD), notamment une facilité de 50 millions d'euros et une facilité de 30 millions de dollars US pour le compte de Africa Growing Together Fund (AGTF).

Entre autres, la Banque a également signé deux lignes de crédits de 50 millions d'euros et de 25 millions de dollars US respectivement avec African Export-Import Bank (AFREXIM Bank) et avec Soudi Exim Bank.

Par ailleurs, à fin décembre 2023, soixante-deux (62) signatures de contrats à terme pour un montant total par devise de 1 687,73 millions d'euros

et 1 632,80 millions de dollars US (équivalent à un montant global de 3 200,66 millions d'euros ou 3 454,24 millions de dollars US ou encore 2 589,20 millions d'UC), dont la majorité est garantie par la transaction ECA et accordé pour la plupart par les partenaires bilatéraux européens, arabes et africains.

3.4.2 Partenariat et coopération

Sur le plan du partenariat et de la coopération, la Banque continue de s'efforcer de saisir les meilleures opportunités de partenariats fructueux et durables pour soutenir son mandat en matière de développement durable.

Par ailleurs, dans le contexte de l'opérationnalisation du Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation (FRAA), la Banque a procédé depuis 2022 à la validation des documents stratégiques du FRAA : (i) la stratégie de communication et marketing ; (ii) le business plan 2022-2025 ; (iii) la stratégie de mobilisation des ressources ; et (iv) le manuel de procédures. Le Comité technique du FRAA a procédé, le 28 juillet 2023 à l'analyse approfondie desdits documents de directives opérationnelles puis à leur validation technique. De même, il est prévu de les soumettre à nouveau pour examen en prélude au Conseil de surveillance du FRAA prévu dans le courant du premier trimestre de l'année 2024.

En vue de lui permettre de jouer pleinement son rôle, de mieux communiquer et de rendre visible et accessible en temps réel ses actions, il est recommandé au FRAA de se doter d'une application web dont la conception ainsi que les activités de développement, d'hébergement, et de référencement sont confiées à l'agence de communication AG Partners. La première réunion de cadrage, à cet effet, a été tenue dans le mois d'avril 2023 et les travaux relatifs à la prestation du consultant sont en cours. Au 31 décembre 2023, le nom de domaine (www.fraa.org) a été approuvé et créé.

Dans le cadre du processus d'accréditation de la BIDC au Fonds Vert pour le Climat (FVC), la Banque met en œuvre un système de gestion environnementale et sociale depuis 2022. Ce manuel contribuera à faciliter le processus d'accréditation auprès du FVC. En outre, en réponse aux défis environnementaux mondiaux actuels tels que la pollution, l'épuisement des ressources naturelles et le réchauffement climatique, qui constituent des menaces importantes pour le bien-être et les moyens de subsistance des populations à risque, la Banque a également développé son cadre de financement du développement durable au cours de l'année sous revue.

De même, depuis 2022, la Banque en collaboration avec l'ARAA ont conduit conjointement des missions circulaires, dans le cadre du WAICSA (Initiative ouest-africaine pour une agriculture climato-intelligente).

Pour rappel, trente-six (36) institutions ont été présélectionnées dans les pays membres pour prendre part à cette initiative. A fin décembre 2023, les correspondances à adresser aux pays et aux institutions financières choisies, sont finalisées. Les rapports des missions ainsi que le rapport global ont été finalisés et validés par le Comité technique tenu le 28 juillet 2023. Ledit rapport global sera également soumis à l'approbation du Conseil de surveillance prévu au cours du premier trimestre de l'année 2024.

3.5 Etat d'exécution du budget

L'exécution du budget au titre de l'année 2023, a dégagé un excédent de 12,22 millions d'UC (16,31 millions de dollars US).

S'agissant singulièrement des revenus sur prêts et des investissements, qui représentent 92,35 % des recettes au cours de la période considérée, ils ont affiché un taux global d'exécution de 107,20 %.

Au titre de la période sous revue, les prévisions des revenus sur prêts par secteur d'opération, sont réalisées à hauteur de 85,95 % pour le secteur privé et 123,83 % pour le secteur public. En revanche, ces réalisations des revenus sur prêt par rapport aux sources des revenus de la Banque montrent que 57,11 % proviennent des opérations du secteur privé et 42,89 % sont issues du secteur public.

En matière des dépenses de fonctionnement, à fin décembre 2023, 115,17 % de l'objectif cible pour l'année 2023 ont été atteints. Cette situation est principalement due à une forte réalisation des charges financières (133,49 %) par rapport aux prévisions de 2023 malgré la bonne maîtrise relative des autres charges liées notamment aux réunions statutaires (50,96 %), aux dépenses communes (82,12 %), aux missions officielles et opérationnelles (93,30 %) et aux charges du personnel (89,34 %).

Les dépenses d'investissement ont enregistré quant à elles, au cours de la période sous revue, un taux d'exécution de 8,66%, ce qui correspond à 430 716 UC pour une prévision annuelle de 4 976 073 UC. Cette situation s'explique principalement par la mise en œuvre de la politique de réduction des dépenses d'investissement pour l'exercice financier en cours. (tableaux 10, 11 et 12).

Tableau 10 : État d'exécution du budget au 31 décembre 2023 (en milliers d'UC)

Rubrique	Prévisions 2023 (a)	31/12/2023		Part (%)
		Réalisation (b)	Taux de réal. b/a (%)	
Revenus	68 665	77 093	112,27	100,0
Revenus sur prêts	61 411	60 756	98,93	78,81
Produits des placements/	5 003	10 440	208,65	13,54
Dividende	101	1 017	1004,87	1,32
Autres revenus	2 150	4 879	226,94	6,33
Dépenses d'exploitation	56 324	64 871	115,17	100,0
Réunions Statutaires	976	497	50,96	0,77
Dépenses du personnel	15 122	13 511	89,34	20,83
Missions officielles et opérationnelles	2 907	2 713	93,30	4,18
Dépenses communes	2 987	2 453	82,12	3,78
Charges financières	34 232	45 697	133,49	70,44
Imprévus	100	0	0,00	0,00
Excédent	12 341	12 222	99,04	-
Dépenses d'Investissement	4 976	431	8,66	-

Tableau 11 : Etat des revenus réalisés par source de revenus au titre de l'année 2023 (en milliers d'UC)

Rubriques	Secteur privé			Secteur public		Total revenu			
	Prév. 2023	Réa. 2023	Tx de Réal. (%)	Prév. 2023	Réa. 2023	Tx de Réal. (%)	Prév. 2023 (a)	Réa. 2023 (b)	Tx de réal (%) (b)/(a)
Intérêts sur Prêts	37 098	31 828	85,79	16 579	22 325	134 66	53 678	54 154	100 89
Commissions de dossier	2 408	980	40,69	854	166	19 41	3 262	1 146	35 12
Commissions d'engagement	440	504	114,67	1 313	2 534	192 91	1 753	3 038	173 28
Commissions de service	0	833	-	2 123	988	46 53	2 123	1 821	85 78
Commissions diverses	422	551	130,68	174	47	26 80	595	597	100 38
Total	40 367	34 697	85,95	21 044	26 059	123 83	61 411	60 756	98 93

Tableau 12 : Répartition par source de revenus au titre de l'année 2023 (en milliers d'UC)

Source du Revenu	Prévisions 2023	Réalisations 2023	Taux de Réal	Part (%)
Secteur Public	21 044	26 059	123 83	42 89
Secteur Privé	40 367	34 697	85 95	57 11
Total	61 411	60 756	98 93	100 00



Quelques projets financés par la BIDC



Projet de développement de la ville de Diamniadio, Sénégal



Quelques projets financés par la BIDC



Capro CI, Côte d'Ivoire)



Projet de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane - St. Louis, Sénégal



04

Activités Opérationnelles

Chapitre IV: Activités Opérationnelles

Les activités opérationnelles menées par la Banque au cours de l'année 2023 ont principalement été axées sur les opérations d'évaluation, d'approbation, de signature et de supervision des projets ainsi que celles des décaissements sur prêts et sur prises de participation.

4.1 Aperçu du portefeuille de la Banque en fin décembre 2023

La Banque s'est engagée à financer quinze (15) nouveaux projets pour un montant total de 382,06 millions d'UC (soit 509,71 millions de dollars US) en faveur du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Mali, du Nigeria, du Sénégal et du Togo. Cette situation comparée à son niveau à fin décembre 2022, indique une régression des opérations de 21,05 % et de 29,67 % respectivement en nombre de projets et en valeur.

En revanche, la Banque a également connu, au titre de la même période, la sortie de deux (2) projets échus du secteur privé de son portefeuille de projets actifs. Il s'agit des projets du Cap Vert et du Mali pour une valeur totale de 10,25 millions d'UC (soit 13,67 millions de dollars US). Ce qui porte les engagements nets cumulés du portefeuille de la Banque au 31 décembre 2023 à 2 459,71 millions d'UC (3 281,49 millions de dollars US) pour 185 opérations, soit une croissance de 17,74% par rapport au 31 décembre 2022 (tableau 13).

Tableau 13 : Principaux indicateurs de performance du portefeuille au 31 décembre 2023

	2022	2023
Engagements nets (en millions UC)	2 089,0	2 459,7
Engagements nets (#)	172	185
<i>Dont</i> : Prêts	160	173
Participations	12	12
Engagements Nets Publics (en millions UC)	1 221,7	1 327,8
Part (%)	58,5	54,0
Engagements Nets Privés (en millions UC)	867,3	1 131,9
Part (%)	41,5	46,0
Approbations cumulées (en millions UC)	3 359,5	3 810,1
Décaissements nets cumulés sur prêts (en millions UC)	1 170,8	1 432,3
Anciens Projets (Prêts) (#)	41	41
Durée moyenne (prêts) (# années)	10	9
Taux annuel de décaissement sur prêts (%)	32,1	21,6
Décaissement sur prêts (#)	71	56

La durée moyenne du portefeuille de prêts de la Banque est de 9 ans en fin 2023, contre 10 ans en 2022, avec une durée égale ou supérieure à 10 ans pour 61 projets (35,3% du portefeuille de prêts total).

Par ailleurs, le nombre de projets ayant bénéficié de décaissements est passé de 71 en 2022 à 56 en 2023. Le taux annuel des décaissements sur prêts s'est établi à près de 21,58 % en 2023, contre 32,1 % en 2022.

4.1.1 Projets évalués

Au cours de l'année 2023, la Banque a évalué dix-huit (18) projets pour un montant total de 460,44 millions d'UC (614,27 millions de dollars US) contre vingt-quatre (24) projets pour un montant total de 600,82 millions d'UC (801,55 millions de dollars US) à la même période de l'année précédente, soit une baisse de 23,36%.

Les projets évalués sont composés de treize (13) opérations privées pour une valeur de 280,90 millions d'UC (374,74 millions de dollars US) et de cinq (5) projets du secteur public pour une valeur de 179,54 millions d'UC (239,52 millions de dollars US), comme l'indique le tableau 14 et le graphique 16 (annexe 2).

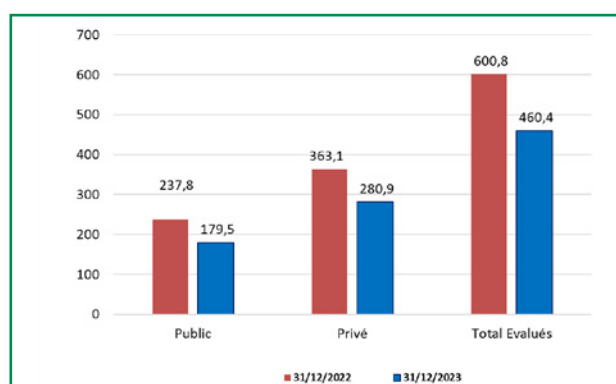
Selon la répartition par Etats membres de la CEDEAO, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Nigeria et le Sénégal sont les bénéficiaires de l'ensemble de ces projets évalués.

En ce qui concerne la répartition sectorielle, 47,93 % du volume des projets évalués sont dédiés aux services de transport et financiers, 25,20 % aux infrastructures de transports et énergétiques et 16,09% au secteur social. Le reste (10,79%) est consacré au développement rural.

Tableau 14 : Situation de projets évalués 2022-2023

Secteur d'opération	2022		2023		Variation (%)	
	Nbre	Montant (UC)	Nbre	Montant (UC)	Nbre	Montant
PUBLIC	7	237 756 858	5	179 539 536	-28,6	-24,49
PRIVÉ	17	363 059 478	13	280 897 664	-23,5	-22,63
Total	24	600 816 336	18	460 437 200	-25,0	-23,36

Graphique 15 : Evolution des projets évalués 2022-2023 (en million d'UC)



MALI : Financement partiel de la deuxième phase du programme d'investissement et de développement de l'irrigation dans le Bassin du Bani et à Sélingué (PDI-BS)



Signé le 22/06/2023

4.1.2 Supervision de projets

Au cours de la période sous revue, quarante-sept (47) projets dont douze (12) du secteur privé ont fait l'objet de supervision contre vingt-sept (27) projets dont trois (3) du secteur privé au titre de l'année précédente. La répartition par Etats membres des

projets supervisés se présente comme suit : Bénin (4 projets), Burkina Faso (2 projets), Côte d'Ivoire (14 projets), Ghana (2 projets), Guinée (2 projets), Libéria (2 projets), Mali (3 projets), Niger (4 projets), Nigeria (1 projet), Sénégal (9 projets), Sierra Leone (1 projet) et Togo (3 projets) (annexe 3).

Parmi ces projets, vingt-quatre (24) relèvent du domaine des infrastructures, neuf (9) du développement rural, six (6) des services financiers et hôteliers, cinq (5) du secteur social et trois (3) du secteur de l'industrie.

4.1.3 Approbations

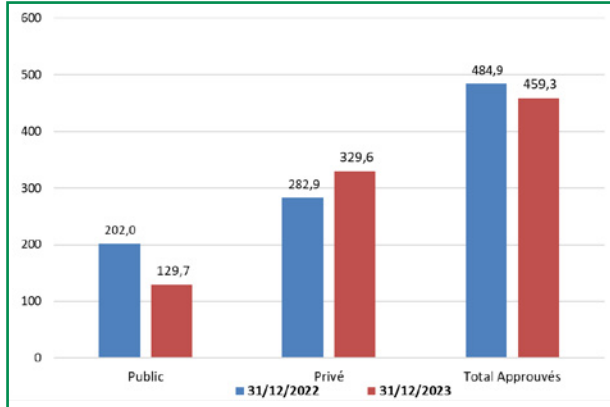
Au titre de l'année 2023, les nouvelles approbations se chiffrent à 459,35 millions d'UC, soit 612,81 millions de dollars US pour dix-huit (18) projets. Parmi ces projets, quatorze (14) sont issus du secteur privé pour une valeur de 329,60 millions d'UC soit 439,72 millions de dollars US et quatre (4) du secteur public pour un montant de 129,75 millions d'UC soit 173,10 millions de dollars US (graphique 17). Ces nouvelles approbations comparées à celles de 2022, montrent une croissance de 12,50% en nombre et une régression de 5,27% en valeur (annexe 4).

La répartition sectorielle montre qu'environ 46,17% (212,07 millions d'UC) de ces nouvelles approbations sont destinées au financement des services de transports et financiers tandis que le reste est affecté aux infrastructures d'intégration (routes, transports et énergies), à l'industrie, au développement rural et au développement des secteurs social et de l'éducation.

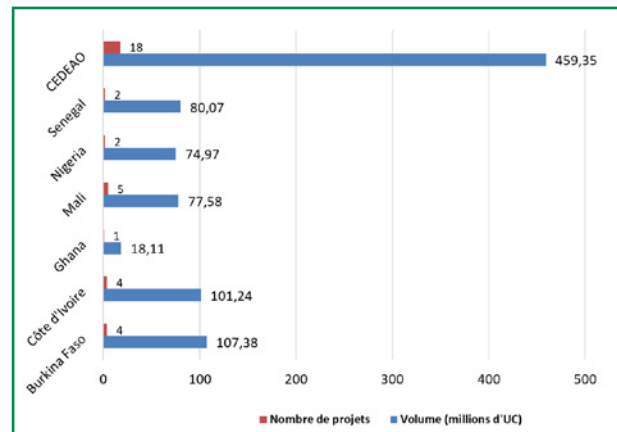
Selon la répartition par Etats membres, comme l'indique le graphique 18, les pays bénéficiaires de ces approbations sont notamment : le Burkina Faso (4 projets), la Côte d'Ivoire (4 projets), le Ghana (1 projet), le Mali (5 projets), le Nigeria (2 projets) et le Sénégal (2 projets).

Ces nouvelles approbations portent le cumul des approbations de la Banque à 3 810,14 millions d'UC pour 375 projets à fin décembre 2023.

Graphique 16 : Nouvelles approbations au 31 décembre 2023 (en million UC)

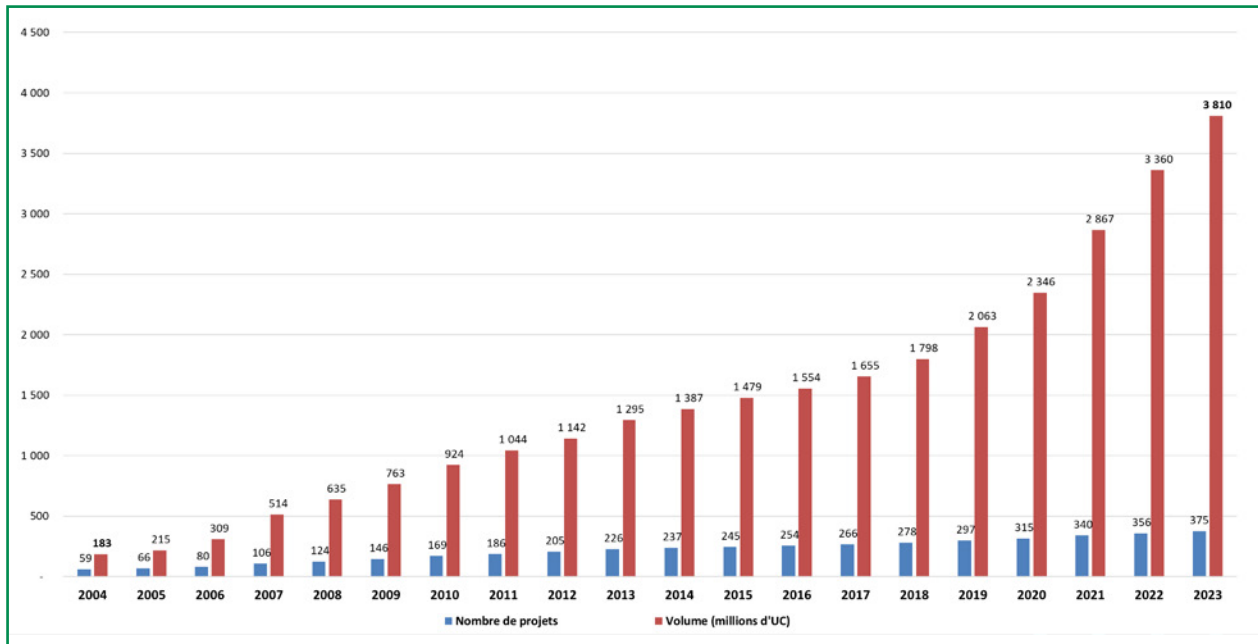


Graphique 17 : Nouvelles approbations par Etats membres au 31 décembre 2023



Ce qui représente une augmentation de 13,41 % par rapport aux approbations cumulées au 31 décembre 2022, comme le montre le graphique 19.

Graphique 18 : Approbations cumulées au 31 décembre 2023



4.1.4 Engagements

Durant l'année 2023, les nouveaux engagements signés ont connu une régression de 29,67 % en comparativement à 2022. Les nouveaux engagements sont ainsi passés de 543,24 millions d'UC (730,30 millions de dollars US) pour dix-neuf (19) projets au titre de la période considérée en 2022 à 382,06 millions d'UC (509,71 millions de dollars US) pour quinze (15) projets au titre de l'année 2023, comme indiqué à l'annexe 5 et le graphique 20.

Sur le plan de la répartition sectorielle, 56,08 % (214,27 millions d'UC) des nouveaux engagements ont été alloués au développement du secteur des

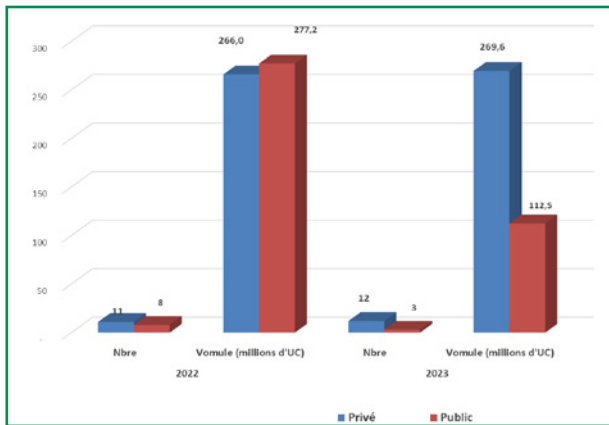
services de transports et services financiers alors que 30,02 % (29,07 millions d'UC), 8,49 % (32,42 millions d'UC) et 6,36 % (24,29 millions d'UC) sont respectivement consacrés aux financements des infrastructures de transport et énergétiques, du développement rural et au secteur de l'éducation et social.

Selon la répartition par Etats membres, on dénombre sept (7) pays bénéficiaires sur les quinze (15) Etats membres contre quatre (4) en 2022. Il s'agit du Burkina Faso (2 projets), de la Côte d'Ivoire (2 projets), du Ghana (2 projets), du Mali (4 projets), du Nigeria (2 projets), du Sénégal (2 projets) et du Togo (1 projet).

Parmi ces nouveaux engagements, douze (12) relèvent du secteur privé pour un montant total de 269,57 millions d'UC et trois (3) du secteur public pour une valeur de 112,49 millions d'UC.

Les nouveaux engagements de 2023 ont porté les engagements nets cumulés du portefeuille de la Banque à 2 459,71 millions d'UC (3 281,49 millions de dollars US) pour 185 opérations contre 2 089,02 millions d'UC pour 172 opérations au 31 décembre 2022 soit une croissance de 17,74 %.

Graphique 19 : Répartition des nouveaux engagements par secteur au 31 décembre 2023



Il est à noter que cette progression enregistrée au niveau du volume du portefeuille de la Banque est obtenue malgré la sortie de deux (2) projets (échus) du secteur privé pour une valeur totale de 10,25 millions d'UC (13,67 millions de dollars US).

En somme, au 31 décembre 2023, le portefeuille net de la Banque se compose principalement de prêts directs et des financements commerciaux (représentant 98,29% des engagements nets cumulés) ainsi que 1,71% de prises de participations.

Le secteur des infrastructures représente 46,80 % des engagements nets cumulés de la Banque (1151,18 millions d'UC), suivi du secteur des services (786,24 millions d'UC, soit 31,96 %), du développement rural (279,11 millions d'UC, soit 11,35 %), du secteur social (160,22 millions d'UC, soit 6,51%) et du secteur industriel (82,97 millions d'UC, soit 3,37 %, comme indiqué au tableau 15.

Au 31 décembre 2023, 185 projets en cours dont 173 prêts, ont bénéficié des interventions de la Banque. Ces prêts ont été principalement financés par les fonds propres de la Banque (40,86%).

NIGERIA: Financement partiel du projet de ligne de crédit en faveur de WEMA BANK



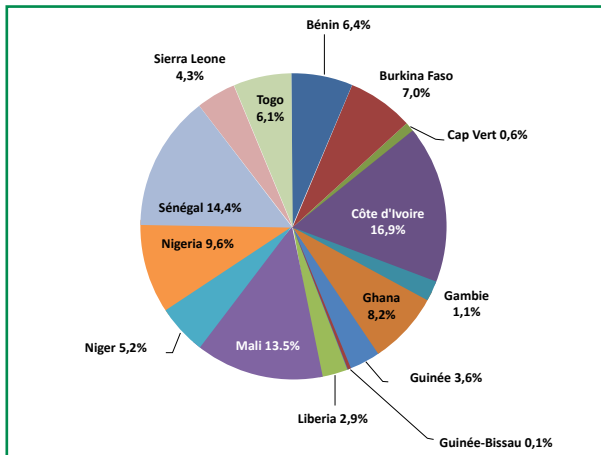
Signé le 20/11/2023

Tableau 15 : Répartition des engagements cumulés par source de financement, secteur d'opérations, et modes d'interventions au 31 décembre 2023

	SOURCE DE FINANCEMENT	2022			2023			Variation 2022-2023	
		Nbre Projets	Montant (UC)	%	Nbre Projets	Montant (UC)	%	Nbre (%)	Montant (%)
PRÊTS	Ligne de crédit indienne en faveur du secteur public	41	679 443 994	33,1	41	689 505 343	28,5	0,0	1,5
	Ligne de crédit indienne en faveur du secteur privé	1	16 297 380	0,8	1	16 297 380	0,7	0,0	0,0
	Ligne de crédit d'Afreximbank	3	32 419 170	1,6	3	32 419 170	1,3	0,0	0,0
	Ligne de crédit de la BADEA	1	10 650 005	0,5	1	10 650 005	0,4	0,0	0,0
	Emprunts obligataires	20	294 203 510	14,3	22	303 781 766	12,6	10,0	3,3
	Ressources propres de la BIDC	83	835 341 897	40,7	89	987 922 929	40,9	7,2	18,3
	AFD	4	41 051 071	2,0	4	41 051 071	1,7	0,0	0,0
	ECA	7	144 246 235	7,0	12	336 095 907	13,9	71,4	133,0
	TOTAL	160	2 053 653 262	100,0	173	2 417 723 571	100,0	8,1	17,7
	SECTEUR								
	Secteur privé	63	831 981 538	40,5	73	1 089 877 350	45,1	15,9	31,0
	Secteur public	97	1 221 671 724	59,5	100	1 327 846 221	54,9	3,1	8,7
	TOTAL	160	2 053 653 262	100,0	173	2 417 723 571	100,0	8,1	17,7
	DOMAINE D'OPERATION								
	Infrastructure	88	1 042 694 084	50,8	94	1 151 175 133	47,6	6,8	10,4
	Développement Rural	14	248 845 849	12,1	15	279 111 937	11,5	7,1	12,2
	Industrie	12	91 710 328	4,5	11	82 970 426	3,4	-8,3	-9,5
Services	36	508 356 706	24,8	43	744 245 598	30,8	19,4	46,4	
Social	10	162 046 295	7,9	10	160 220 478	6,6	0,0	-1,1	
TOTAL	160	2 053 653 262	100,0	173	2 417 723 571	100,0	8,1	17,7	
ENGAGEMENTS	MODE D'INTERVENTION								
	Prêts & Trade Finance	160	2 053 653 262	98,3	173	2 417 723 571	98,3	8,1	17,7
	Prises de participation	12	35 366 473	1,7	12	41 990 369	1,7	0,0	18,7
	Garanties	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	172	2 089 019 735	100,0	185	2 459 713 940	100,0	7,6	17,7	

Au 31 décembre 2023, bien que, l'ensemble des États membres de la Communauté aient bénéficié des concours financiers de la Banque, il ressort de la répartition des engagements nets cumulés qu'une part plus importante de ceux-ci a été allouée aux pays suivants : Côte d'Ivoire (16,9%), Sénégal (14,42) et Mali (13,5%).

Graphique 20 : Répartition des engagements nets cumulés par pays au 31 décembre 2023



4.1.5 Décaissements

Les nouveaux décaissements la Banque s'élevèrent à 317,46 millions d'UC (423,52 millions de dollars US), soit une augmentation de 17,42 % par rapport à 2022. Ces nouveaux décaissements sont composés de 97,37 % des décaissements sur prêt et de 2,63 % des plus-values des actions détenues par la Banque dans le capital social de certaines entreprises.

Entre 2022 et 2023, les décaissements sur prêts, ont connu une hausse de 7,51 % imputable à l'accroissement des décaissements dans les secteurs des infrastructures d'intégration et du développement rural respectivement à hauteur de 51,57 % et 475,99 %, comme indiqué au tableau 16.

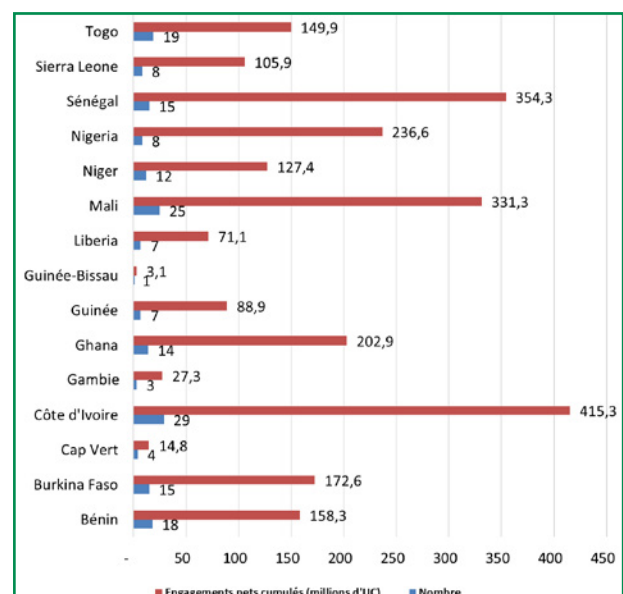
Dans l'ensemble, 66,40 % des décaissements sur prêts sont destinés au secteur privé, qui a continué de croître (3,06%) par rapport aux réalisations de l'année précédente. Cette tendance s'inscrit dans la stratégie 2021-2025 de la Banque qui est d'intensifier plus ses activités de financement en faveur des opérations du secteur privé.

Les décaissements 2023 ont porté sur 56 projets du portefeuille des encours contre 71 projets enregistrés en 2022. Les principaux décaissements effectués ont principalement servi au financement des projets suivants :

- projet de construction / réhabilitation de 44 adductions d'eau villageoises, en République du Bénin ;
- projet de mise en place d'une ligne de financement à court terme de 10 millions d'euros pour l'importation et la livraison de produits pétroliers à la SONIDEP et la SONABHY en faveur de ECO OIL SA, au Burkina Faso ;
- projet de ligne de crédit en faveur de Vista Bank Group, au Burkina Faso ;

- projet de mise aux normes des Blocs Opérateurs, Unités de réanimation néonatales et Service d'imagerie dans les Hôpitaux de référence de Côte d'Ivoire, en République de Côte d'Ivoire ;
- volet industriel du projet de pôle agro-industriel dans le Nord (2PAI-NORD), en République de Côte d'Ivoire ;
- projet de ligne de crédit en faveur de Mansa Bank, en République de Côte d'Ivoire ;
- Projet de ligne de crédit en faveur de ACCESS Bank pour le financement de PME au Ghana (Access Bank Ghana Pc), en République du Ghana ;
- projet de financement partiel de l'opération d'importation et de fourniture de produits pétroliers à des clients institutionnels, par la société SOYATT SA, en République du Mali ;
- projet d'importation et de fourniture de produits pétroliers en faveur de NDC, en République du Mali ;
- Projet de ligne de crédit en faveur de Wema Bank PLC, en République Fédérale du Nigeria ;
- projet de réhabilitation du corridor Dakar - Bamako, la route nationale N°7 (Tronçon Mako - Kedougou - Moussala), en République du Sénégal ; et
- projet d'extension du terminal d'importation de gaz de pétrole liquéfié de la société ZENER, en République Togolaise.

Graphique 21 : Répartition des engagements nets cumulés par nombre de projets et par montant au 31 décembre 2023 (millions d'UC)



Au 31 décembre 2023, le total des décaissements nets cumulés du portefeuille de prêts de la Banque s'est établi à 1 432,30 millions d'UC (1,911 milliard de dollars US), soit une augmentation de 22,34 % par rapport au montant enregistré au 31 décembre 2022. Les taux de décaissements par secteur d'opérations se sont chiffrés à 27,68 % pour le secteur privé et à 16,43 % pour le secteur public.

S'agissant de la répartition par activités sectorielles, le secteur des infrastructures a le plus bénéficié des décaissements effectués soit 47,06 %, suivi du secteur des services (36,68%) et du secteur social (6,96%).

En fin décembre 2023, le taux de décaissement annuel des engagements nets cumulés sur prêts était d'environ 21,6% contre 32,1% en 2022.

Tableau 16: Décaissements nets cumulés sur les prêts au 31 décembre 2023

	31/12/2022 (a)		31/12/2023 (b)		Variation
	Montant (UC)	%	Montant (UC)	%	(b)/(a) %
Décaissements au titre de la période sous revue					
PAR OPERATION					
Secteur Privé	199 166 067	69,3	205 260 349	66,4	3,1
Secteur Public	88 365 828	30,7	103 856 207	33,6	17,5
TOTAL	287 531 895	100,0	309 116 556	100,0	7,5
PAR SECTEUR					
Infrastructures	82 759 493	28,8	125 441 680	40,6	51,6
Développement rural	6 122 586	2,1	35 265 500	11,4	476,0
Industrie	2 172 916	0,8	276 511	0,1	-87,3
Services	163 896 799	57,0	117 351 081	38,0	-28,4
Social	32 580 100	11,3	30 781 784	10,0	-5,5
TOTAL	287 531 895	100,0	309 116 556	100,0	7,5
Décaissements nets cumulés au 31 décembre 2023					
PAR OPERATION					
Prêt Secteur Privé	608 326 804	52,0	784 815 324	54,8	27,7
Prêt Secteur Public	562 439 429	48,0	647 482 146	45,2	16,43
TOTAL	1 170 766 233	100,0	1 432 297 470	100,0	22,3
PAR SECTEUR					
Infrastructures	584 447 250	49,9	674 020 904	47,1	15,3
Développement rural	25 696 678	2,2	60 962 178	4,3	137,2
Industrie	78 898 962	6,7	72 206 954	5,0	-8,5
Services	412 487 341	35,2	525 371 991	36,7	27,4
Social	69 236 001	5,9	99 735 444	7,0	44,1
TOTAL	1 170 766 233	100,0	1 432 297 470	100,0	22,3



Quelques projet financés par la BIDC



Radisson Blu, Abidjan



Quelques projet financés par la BIDC



Pont TER-Aéroport, Sénégal

The background features a dark green and black color scheme with faint, semi-transparent financial charts, including bar graphs and line plots. A prominent dark red banner with a white border is positioned in the lower half of the page. The number '05' is displayed in a large, white, sans-serif font on the left side of the banner.

05

Performance Financière

Chapitre V: Performance Financière

5.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a le plaisir de présenter les états financiers de la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (la Banque) pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les états financiers ont été préparés et présentés conformément aux normes internationales d'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Le Conseil d'administration a examiné le rapport annuel de la Banque et estime que dans son ensemble, ce rapport est juste, équilibré, compréhensible et fournit les informations nécessaires aux actionnaires pour l'évaluation de la performance de la Banque.

L'Entité

La Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC), est une institution financière créée par les 15 États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ayant pour mission d'aider à la création des conditions permettant l'éclosion d'une Afrique de l'Ouest économiquement forte, industrialisée, prospère et parfaitement intégrée, tant au plan interne que par rapport au système économique mondial, afin de profiter des opportunités et des perspectives offertes par la mondialisation.

Le Conseil d'administration et ses comités

Le Conseil d'administration est le garant du bon fonctionnement à long terme de la Banque. Il lui incombe également d'assurer le leadership, de concevoir la stratégie et de veiller à ce que la Banque dispose de ressources nécessaires pour réaliser ses aspirations stratégiques. Ce faisant, le Conseil d'administration exerce ses responsabilités en tenant compte de l'incidence de ses décisions sur les parties prenantes, notamment les actionnaires, les employés, les fournisseurs et la communauté au sein de laquelle la Banque exerce ses activités.

En outre, en vertu des Statuts, le président de la BIDC assure la gestion opérationnelle quotidienne de la Banque et peut déléguer le pouvoir nécessaire aux vice-présidents pour le fonctionnement quotidien de la Banque.

Le Conseil d'administration demeure très diversifié, avec un éventail distinctif d'origines, de profils, d'expériences et de compétences. La gestion du risque et la gouvernance, les relations avec les actionnaires et autres parties prenantes, la stratégie et le budget, le contrôle de l'exécution budgétaire et des performances financières, la croissance des activités et les ressources humaines ont été quelques-unes des principales activités sur lesquelles le Conseil d'administration s'est concentré en 2023, en donnant à la haute direction les orientations lui permettant de conduire les opérations de la Banque dans une période de turbulence dans les secteurs économique et bancaire.

Le Conseil s'est réuni régulièrement tout au long de l'année, Outre les discussions de fond sur la stratégie qui ont eu lieu à chaque réunion, le Conseil a tenu des sessions de réflexion stratégique au cours desquelles la stratégie et l'orientation de la Banque ont fait l'objet d'échanges méthodiques et exhaustifs.

A la date de l'arrêté des états financiers annuels 2023, le 21 mars 2024, le Conseil d'administration était composé de neuf (9) administrateurs non exécutifs, dont la liste est présentée dans le tableau ci-dessous :

Membres du Conseil	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité des risques et du crédit	Comité des rémunérations et des ressources humaines	Comité d'éthiques et de la gouvernance
Dr. George Agyekum DONKOR	x				
M. George Nyeso STANLEY	x	x			x
M. Samuel Danquah ARKHURST	x			x	x
Mme. Anicou-Annie Lecadou KACOU	x		x		x
M. Lamin BOJANG	x			x	
M. Ismael NABE	x	x			
M. Mussa SAMBI	x	x			
M. Augustus J. FLOMO	x		x		
M. Kader AMADOU	x		x		
M. Morie MOMOH	x			x	

Rôles et principales responsabilités du Conseil d'administration

Le président

Le président est le représentant légal de la Banque et le président du Conseil d'administration. Il est chargé de gérer tous les aspects des activités de la Banque, de proposer les orientations stratégiques et d'effectuer toute autre tâche qui lui est assignée par le Conseil des gouverneurs.

Administrateurs non exécutifs

Les administrateurs non exécutifs apportent une perspective indépendante, un regard constructif et suivent de près le rendement et la mise en œuvre de la stratégie dans les limites des risques identifiés et des contrôles établis par le Conseil.

Nombre de réunions du Conseil tenues en 2023

Membres du Conseil	Réunions ordinaires programmées : 6	Consultations à domicile	Remarques
Dr. George Agyekum DONKOR (Président du Conseil)	6	✓	
M. George Nyeso STANLEY	6	✓	M. George Nyeso Stanley a remplacé Mme Aisha Shehu Omar à partir de la 85 ^{ème} réunion.
M. Samuel Danquah ARKHURST	6	✓	
Mme Anicou-Annie Lecadou KACOU	6	✓	
M. Lamin BOJANG	0 (pays sous sanction)	✓	M. Lamin Bojang a remplacé M. Abdoulie Jallow à partir de la 85 ^{ème} réunion.
M. Ismael NABE	6	✓	
M. Mussa SAMBI	6	✓	
M. Augustus Jonathan FLOMO	4	✓	
M. Kader AMADOU	6	✓	M. Kader Amadou a remplacé M. Abdou Salam Mani à partir de la 84 ^{ème} réunion.
M. Morie Momoh	6	✓	M. Morie Momoh a remplacé M. Sam Morris Aruna à partir de la 85 ^{ème} réunion.

Comités permanents du Conseil

Le conseil d'administration, après délibération, a confié la gestion d'un éventail élargi de questions à ses comités permanents que sont le Comité d'audit, le Comité des risques et du crédit et le Comité des rémunérations et des ressources humaines et le comité d'éthiques. Les liens entre ces comités et le Conseil sont déterminants pour le bon fonctionnement de la Banque.

Le Conseil d'administration a dûment reçu les rapports de chacune des réunions des comités tout au long de la période considérée.

La Banque a mis en place des mécanismes efficaces permettant d'éviter des chevauchements entre les prérogatives des différents comités.

Comité d'audit

Le Comité d'audit supervise la gestion des contrôles financiers et internes. Il a pour rôle d'examiner, au nom du conseil, les contrôles internes de la Banque, d'identifier, d'évaluer, de gérer et de surveiller les risques financiers. Il est également chargé de superviser les contrôles externes et de guider le conseil d'administration en ce qui concerne les travaux des commissaires aux comptes et les questions relatives à l'information financière. Dans l'exercice de ses responsabilités, le Comité reconnaît et assume son rôle de protection des intérêts des actionnaires.

Nombre de réunions du Comité d'audit tenues en 2023

Membres du Comité	Nombre de réunions programmées : 4	Remarques
M. George Nyeso STANLEY (Président du comité)	4	Présidente du Comité. M. George Nyeso STANLEY a remplacé Mme Aisha Shehu OMAR à partir de la 85 ^{ème} réunion.
M. Ismael NABE	0	Pays sous sanction
M. Mussa SAMBI	4	A assisté à toutes les réunions

Comité des risques et du crédit

Le comité des risques et du crédit du conseil d'administration est chargé de la surveillance des risques de crédit, de marché et opérationnels. Dans l'exercice de ses responsabilités, le comité surveille les situations de risque et s'assure, pour le compte du conseil, du respect des dispositions du cadre de gestion des risques de la Banque qui définissent les principes de reddition de comptes et de responsabilisation dans la gestion et le contrôle du risque.

Nombre de réunions du Comité des risques et du crédit tenues en 2023

Membres du Comité	Nombre de réunions programmées : 4	Remarques
Mme Anicou-Annie Lecadou KACOU (Président du comité)	4	A assisté à toutes les réunions
M. Augustus Jonathan FLOMO	4	A assisté à toutes les réunions
M. Kader AMADOU	2	M. Kader AMADOU a remplacé M. Abdou Salam MANI à partir de la 84 ^{ème} réunion.

Comité des rémunérations et des ressources humaines

Le Comité des rémunérations et des ressources humaines a pour rôle de proposer le niveau et la structuration de la rémunération du personnel de la Banque.

Enfin, le comité est chargé d'examiner la politique de la Banque en matière de ressources humaines et de formuler des recommandations au conseil d'administration.

Nombre de réunions du Comité des rémunérations et des ressources humaines tenues en 2023

Membres du Comité	Nombre de réunions programmées : 4	Remarques
M. Samuel Danquah ARKHURST (Président du comité)	4	A assisté à toutes les réunions
M. Lamin BOJANG	4	M. Lamin BOJANG a remplacé M. Abdoulie JALLOW à partir de la 85 ^{ème} réunion.
M. Morie MOMOH	4	M. Morie MOMOH a remplacé M. Sam Morris ARUNA à partir de la 85 ^{ème} réunion.

Comité d'éthique et de gouvernance

Le rôle du Comité d'éthique et de gouvernance est de veiller au maintien de normes conformes aux meilleurs standards internationaux de bonne gouvernance, en vue d'assurer la transparence, l'intégrité, l'objectivité et l'efficacité des décisions prises.

Nombre de réunions du comité d'éthique et de gouvernance tenues en 2023

Membres du Comité	Nombre de réunions programmées : 2	Remarques
M. George Nyeso STANLEY (Président du comité)	2	M. George Nyeso STANLEY a remplacé Mme Aisha Shehu OMAR à partir de la 85 ^{ème} réunion.
M. Samuel Danquah ARKHURST	2	A assisté à toutes les réunions
Mme Anicou-Annie Lecadou KACOU	2	A assisté à toutes les réunions

Continuité de l'exploitation

La haute direction de la Banque a évalué sa capacité à poursuivre ses activités et elle est convaincue qu'elle dispose des ressources nécessaires pour ce faire dans un avenir prévisible. Par ailleurs, elle n'a connaissance d'aucune incertitude matérielle susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Par conséquent, les états financiers continuent d'être établis selon le principe de la continuité de l'exploitation.

Activités de gestion de fonds

La Banque gère des fonds au nom des États de la CEDEAO pour entreprendre des activités de développement des infrastructures et des affaires en Afrique de l'Ouest.

Commissaire aux comptes

Ernst & Young, après avoir purgé ses six (6) ans obligatoires, a exprimé sa volonté de ne pas continuer à exercer ses fonctions. Les frais d'audit à payer pour l'exercice sont indiqués à la note 20.1.

Responsabilité des administrateurs concernant les états financiers

Le Conseil d'administration de la Banque est responsable de la présentation d'états financiers sincères, conformément aux normes internationales d'information financière IFRS et à toute mesure de contrôle interne qu'il juge nécessaire à la préparation d'états financiers exempts d'importantes inexactitudes résultant de fraudes ou d'erreurs.

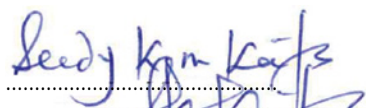
Performance de la Banque

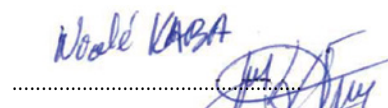
- Le revenu d'exploitation a augmenté de 0,69%,
- Le bénéfice a augmenté de 12,95%,
- Le total des actifs a augmenté de 17,17%

Approbation des états financiers

Les administrateurs ont pris toutes les mesures nécessaires pour se tenir au courant et mettre Ernst and Young au fait de toutes informations nécessaires concernant l'exercice 2023, afin de leur faciliter l'audit. A la connaissance de chacun des administrateurs, il n'y a aucune information pertinente en matière d'audit dont Ernst & Young n'a pas connaissance.

Les états financiers de la Banque ont été arrêtés par le Conseil d'administration, approuvés par le Conseil des gouverneurs et signés pour son compte le 21 mars 2024, par:


.....
Gouverneur


.....
Gouverneur

Chiffres Clés

Au 31 décembre 2023

Montants exprimés en millions d'UC

Bilan au 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Total Bilan	1 396,37	1 191,75	870,96	705,54	711,92
Prêts et avances	1 066,26	900,73	688,96	550,82	530,73
Actifs financiers évalués au coût amorti	117,18	159,69	81,32	60,39	90,83
Emprunts	876,44	764,81	488,22	374,07	377,62
Fonds gérés	104,38	48,60	28,04	27,94	28,73
Obligations à prestations définies	6,07	6,02	4,83	5,45	9,32
Actif net des dettes	409,48	372,02	349,88	298,08	296,25

Comptes d'exploitation	2023	2022	2021	2020	2019
Produit net d'intérêts	21,25	16,02	14,73	10,00	15,87
Produit net bancaire	31,20	31,42	24,24	16,92	20,31
Résultat net de l'exercice	5,70	5,04	3,48	2,92	4,04
Rentabilité économique (%)	0,4	0,5	0,4	0,4	0,6
Rentabilité des capitaux propres (%)	1,5	1,4	1,1	0,9	1,46
Marge d'intérêts (%)	1,89	1,75	2,1	1,6	2,7
Coefficient d'exploitation (%)	67,96	59,20	64,2	78,6	66,3
Taux de dégradation du portefeuille (%)	5,73	4,28	5,78	7,12	7,96
Ratio d'adéquation des fonds propres (CAF)%	36,68	40,38	49,74	53,62	54,82



Ernst & Young Chartered Accountants
60 Rangoon Lane,
Cantonments City, Accra Ghana
P. O. Box KA 16009,
Airport Accra, Ghana

Tel: +233 302 772001
+233 302 772091
www.ey.com

Rapport de L'auditeur Indépendant

AUX ACTIONNAIRES DE LA BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA CEDEAO

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons audité les états financiers de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (la Banque) présentés de la page 71 à la page 131, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2023 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément au Code de déontologie des professionnels comptables (Code IESBA) et aux autres aux règles d'éthique applicables à l'audit de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments d'audit probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la haute direction. Les autres informations comprennent les informations incluses dans le document de 74 pages intitulé « Etats financiers 2023 de la Banque de la CEDEAO pour l'investissement et le développement », qui comprend la déclaration des responsabilités de la haute direction, le rapport du Conseil d'Administration et les faits saillants financiers.

Les autres informations ne comprennent pas les états financiers ni notre rapport d'auditeur indépendant sur les états financiers. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons pas d'opinion d'audit ni aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la haute direction concernant les états financiers

La haute direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que des contrôles internes qu'elle estime nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Ernst & Young Chartered Accountants
 60 Rangoon Lane,
 Cantonments City, Accra Ghana
 P. O. Box KA 16009,
 Airport Accra, Ghana

Tel: +233 302 772001
 +233 302 772091
 www.ey.com

Lors de la préparation des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de la continuité d'exploitation, sauf si elle a l'intention de mettre la Banque en liquidation ou de cesser toutes opérations, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus de l'information financière de la Banque.

Responsabilité de l'auditeur sur les états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- » nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur,

car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- » nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque.
- » nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus.

- » jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- » nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les annexes et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Ernst & Young Chartered Accountants
60 Rangoon Lane,
Cantonments City, Accra Ghana
P. O. Box KA 16009,
Airport Accra, Ghana

Tel: +233 302 772001
+233 302 772091
www.ey.com

Nous communiquons avec la haute direction au sujet, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également à la haute direction une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux exigences déontologiques applicables aux questions d'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures de sauvegarde appliquées.

L'associé responsable de la mission d'audit dont émane le présent rapport de l'auditeur indépendant est Pamela Des Bordes (ICAG/P/1329).

Pour le compte et au nom de
Ernst & Young (ICAG/F/2024/126)
Cabinet d'Expertise Comptable
Accra, Ghana.

Date: 21 mars 2024

ÉTAT DU RÉSULTAT ET AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Notes	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
		UC	UC
Intérêts créditeurs	8	64 640 147	46 167 277
Intérêts débiteurs	9	(43 363 821)	(30 149 770)
Produit net d'intérêts		21 246 821	16 017 507
Commissions (produits)	10.a	7 594 355	6 940 487
Commissions (charges)	11	(2 961 533)	(1 391 270)
Produit net des commissions		4 632 822	5 549 217
Produits sur opérations de Court Termes	10b	1 263 265	1 223 514
Gain/perte net(te)/ Gain provenant des autres instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur	16.1	(155 787)	411 776
Autres produits / charges d'exploitation	12	4 214 352	8 214 652
Total des autres produits		5 321 830	1,263,265
Produit net bancaire		31 200 978	31 416 666
Dépréciation nette (charge) / reprise sur actifs financiers	17.1	(4 298 827)	(7 773 382)
Produit net après dépréciation		26 902 151	23 643 284
Charges de personnel	27	(14 468 328)	(12 358 553)
Dotations aux amortissements	19	(906 357)	(1 330 012)
Autres charges d'exploitation	13	(5 829 750)	(4 910 391)
Frais généraux		(21 204 435)	(18 598 956)
Résultat net de l'exercice		5 697 716	5 044 328
Autres éléments du résultat			
Éléments qui seront ensuite classés en résultat			
Réévaluation des immobilisations	25	12 450 788	-
Gain/perte de juste valeur sur instruments de capitaux propres non cotés	26	3 076 485	4 458 570
Total des autres éléments du résultat global		15 527 273	4 458 570
Total du résultat global		21 224 989	9 502 898


Les notes annexées aux présents états financiers en font partie intégrante

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE


POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Note	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
		UC	UC
Actif			
Disponibilités	14	100 590 067	39 221 823
Actifs financiers évalués au coût amorti	15	117 177 377	159 689 939
Participations cotées évaluées à la juste valeur par le biais du résultat global	16.1	4 077 826	4 233 613
Participations non cotées évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	16.2	39 591 751	35 591 430
Titres de créances non-côtés évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	16.3	10 617 954	11 017 758
Prêts et avances	17	1 066 264 954	900 726 238
Autres actifs	18	22 149 959	12 592 067
Immobilisations corporelles	19	35 896 515	28 678 057
Total actif		1 396 366 080	1 191 750 925
Passif			
Dettes			
Autres passifs	20	104 377 798	48 904 197
Obligations à prestations définies	21	6 072 560	6 018 681
Emprunts	22	876 440 307	764 808 558
Total Dettes		988 890 665	819 731 436
Capitaux propres			
Capital	23	373 884 347	357 653 410
Cumul de résultats	24	9 691 101	3 993 385
Réserves de réévaluation	25	19 393 620	6 942 832
Autres réserves	26	6 506 347	3 429 862
Total des capitaux propres		409 475 415	372 019 489
Total passif		1 396 366 080	1 191 750 925

Les états financiers de la BIDC ont été arrêtés par le Conseil d'administration et approuvés par le Conseil des gouverneurs le **21 mars 2024** et signés pour son compte par



Gouverneur



Gouverneur

Les notes annexées aux présents états financiers en font partie intégrante.

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Solde au 31 décembre 2023	Notes	Capital déclaré	Résultats Cumulé	Réserves de réévaluation	Autres réserves	Total des Capitaux Propres
		UA	UA	UA	UA	UA
Solde au 1er janvier 2023		357 653 410	3 993 385	6 942 832	3 429 862	372 019 489
Résultat de l'exercice		-	5 697 716	-	-	5 697 716
Autres éléments du résultat global	25&26	-	5 697 716	12 450 788	3 076 485	15 527 273
Total Résultat Global de l'exercice		-	5 697 716	12 450 788	3 076 485	21 224 989
Apports en capital supplémentaires	23	16 230 937	-	-	-	16 230 937
Solde au 31 décembre 2023		373 884 347	9 691 101	19 393 620	6 506 347	409 475 415

Solde au 31 décembre 2022						
Solde au 1er janvier 2022		345 018 167	(1 050 943)	6 942 832	(1 028 832)	349,881,348
Résultat de l'exercice		-	5 044 328	-	-	5 044 328
Autres éléments du résultat global	25	-	-	-	4 458 570	4 458 570
Total Résultat Global de l'exercice		-	5 044 328	-	4 458 570	9 502 898
Apports en capital supplémentaires	23	12 635 243	-	-	12 635 243	12 635 243
Solde au 31 décembre 2022		357 653 410	3 993 385	6 942 832	3 429 862	372 019 489

Les notes annexées aux présents états financiers en font partie intégrante

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2022
		UA	UA
Résultat de l'exercice			
Ajustement d'éléments non monétaires		5 697 716	5 044 328
Dotations aux amortissements	19	906 357	1 330 012
Dépréciation de l'année	15.2 &17.1	4 298 827	7 773 382
Gain ou perte de change	12	1 740 057	(6 405 767)
Dividende	12	(1 017 429)	-
Moins-values sur cessions d'éléments d'actif	19	(239 107)	8 458
Provision pour prestations définies	21	800 000	1 300 000
Perte d'évaluation à la juste valeur des prêts au personnel	17.2	196 283	101 804
Perte d'évaluation à la juste valeur des actions cotées	16	155 787	(411 776)
Résultat ajusté		12 538 491	8 740 441
Variation du fonds de roulement			
Augmentation des prêts et avances		(169 837 220)	(219 542 276)
Augmentation /(diminution) des autres créances		(7 584 973)	2,052 392
Diminution des prestations définies	21	(746 121)	(110 237)
Augmentation des autres dettes		55 473 601	20 868 982
Total flux de trésorerie des activités d'exploitation		(110 156 222)	(187 990 698)
Activités d'investissement			
Produit de vente d'immobilisations corporelles	19.1	3 618 447	2 486
Achat d'immobilisations corporelles	19	(1 026 286)	(2 102 167)
Diminution d'actifs financiers au coût amorti	15.1	42 615 758	(77 010 315)
Dividendes perçus	12	1 017 429	-
Achat de titres de participation	16.2	(923 836)	(13 267)
achat d'instruments financiers	16.3	(3 756 547)	(9 071 307)
Remboursement d'instruments financiers	16.3	4 156 351	-
Flux de trésorerie net provenant d'activités d'investissement		45 701 316	(88 194 570)
Activités de financement			
Contributions additionnelles au capital	23	16 230 937	12 635 243
Emprunt supplémentaire	22.1	276 283 055	397 814 663
Remboursement d'emprunts	22.1	(176 143 671)	(116 251 062)
Différence nette de change sur les emprunts		11 192 886	(6 405 767)
Total flux de trésorerie provenant d'activités de financement		127 563 207	287 764 914
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		63 108 301	16 579 646
Différence nette de change sur : trésorerie et équivalents de trésorerie		(1 740 057)	6 405 767
Trésorerie et équivalent de trésorerie au 1 ^{er} janvier 2023	14	39 221 823	21 236 410
Trésorerie et équivalent de trésorerie au 31 décembre 2023	14	100 590 067	39 221 823

Les notes annexées aux présents états financiers en font partie intégrante.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

1. L'Entité

La Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) est une institution financière créée par les 15 États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ayant pour mission d'aider à la création des conditions permettant l'éclosion d'une Afrique de l'Ouest économiquement forte industrialisée, prospère et parfaitement intégrée, tant au plan interne que par rapport au système économique mondial, afin de profiter des opportunités et des perspectives offertes par la mondialisation.

Son siège est domicilié au 128, Boulevard du 13 Janvier, B-P 2704, Lomé-Togo.

Conformément à l'Accord portant création de la Banque, la BIDC, ses biens, ses autres avoirs, ses revenus, ses opérations et ses transactions sont exonérés de tout impôt et de tous droits de douane. La Banque est également exemptée de toute obligation de payer, de retenir ou de percevoir tout impôt ou taxe.

2. Base de préparation

a. Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards IFRS) et à ses interprétations telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

b. Base de préparation

Les états financiers sont établis sur la base du coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont évalués à leur juste valeur : les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et les instruments financiers à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global.

Devises fonctionnelles et de présentation

La Banque effectue ses opérations dans les monnaies de ses pays membres. À la suite de l'application de l'IAS 21 révisée, « Les effets des variations des taux de change », il a été conclu que l'unité de compte (UC) représentait le plus fidèlement l'agrégation des effets économiques des événements, les conditions et les opérations sous-jacentes de la Banque effectuées dans différentes monnaies. L'UC est également la monnaie dans laquelle les états financiers sont présentés. La valeur de l'unité de compte est définie comme équivalant à

un droit de tirage spécial (DTS) du Fonds monétaire international (FMI) ou à toute unité adoptée à cette fin par le FMI. Conformément à la politique de la Banque, la Direction a approuvé l'exécution des opérations de change afin d'aligner la composition de l'actif net de la Banque sur le DTS.

Conversion des devises

Les produits et dépenses sont convertis en UC aux taux en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires sont convertis en UC aux taux en vigueur à la date du bilan. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis en UC à des taux historiques. Les écarts de conversion sont inclus dans la détermination du revenu net. Les souscriptions au capital sont enregistrées en UC aux taux en vigueur au moment de la réception et ne sont pas retransmises par la suite. Lorsque des devises sont converties en d'autres devises, les gains ou pertes qui en résultent sont inclus dans la détermination du revenu net. Les taux utilisés pour la conversion des devises en UC au 31 décembre 2023 et 2022 sont les suivants :

Année	USD	GBP	EURO	Franc CFA
2023	1,341670	1,053810	1,217530	798,647326
2022	1,330840	1,102790	1,252910	821,855085

Les montants présentés dans les états financiers ont été arrondis à l'UC la plus proche, La devise de présentation reste la même que la devise fonctionnelle.

2.1. Application initiale de nouvelles modifications aux normes en vigueur pour l'exercice en cours

2.1.1. Normes publiées mais non encore entrées en vigueur.

Les normes et interprétations nouvelles et modifiées qui sont publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur, jusqu'à la date d'émission des états financiers de la Banque sont présentées ci-dessous. La Banque a l'intention d'adopter ces normes, le cas échéant, lorsqu'elles entreront en vigueur.

Amendements à IFRS 16 : Passif locatif dans le cadre d'une cession-bail

En septembre 2022, l'IASB a publié des amendements à IFRS 16 pour préciser les exigences qu'un vendeur-preneur utilise pour évaluer le passif locatif résultant d'une transaction de cession-bail, afin de s'assurer que le vendeur-preneur ne

comptabilise aucun montant de gain ou de perte lié au droit d'utilisation qu'il conserve.

Les amendements entrent en vigueur pour les périodes de reporting annuel ouvertes à compter du 1er janvier 2024 et doivent être appliqués rétrospectivement aux transactions de cession-bail conclues après la date d'application initiale de l'IFRS 16. Une application anticipée est autorisée et doit être mentionnée.

Les amendements ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers de l'entreprise.

Accords de financement avec les fournisseurs - Amendements à l'IAS 7 et à l'IFRS 7

En mai 2023, l'IASB a publié des amendements à l'IAS 7 État des flux de trésorerie et à l'IFRS 7 Instruments financiers :

Informations à fournir, afin de clarifier les caractéristiques des accords de financement avec les fournisseurs et d'exiger des informations supplémentaires sur ces accords. Les obligations d'information contenues dans les amendements visent à aider les utilisateurs des états financiers à comprendre les effets des accords de financement avec les fournisseurs sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une entité.

Les amendements entreront en vigueur pour les périodes de reporting annuel commençant le ou après le 1er janvier 2024. L'adoption anticipée est autorisée mais devra être communiquée.

Ces amendements ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers de l'entreprise.

En août 2023, l'International Accounting Standards Board (IASB) a modifié l'IAS 21 afin de préciser :

- quand une monnaie est échangeable contre une autre monnaie ; et
- comment une entreprise estime un cours au comptant lorsqu'une monnaie n'est pas échangeable.

Une monnaie est échangeable contre une autre monnaie lorsqu'une entreprise est en mesure d'échanger cette monnaie contre l'autre monnaie à la date d'évaluation et dans un but précis. Lorsqu'une monnaie n'est pas échangeable, l'entreprise doit estimer un cours au comptant. L'objectif d'une entreprise lors de l'estimation d'un cours au comptant est uniquement de refléter le cours auquel une opération de change ordonnée aurait lieu à la date d'évaluation entre les acteurs du marché dans les conditions économiques en vigueur.

Les amendements ne contiennent aucune exigence spécifique pour l'estimation d'un cours au comptant. Par conséquent, lors de l'estimation d'un cours au comptant, une entreprise peut utiliser :

- un taux de change observable sans ajustement ; ou
- une autre technique d'estimation.

Nouvelles informations à fournir

En vertu des amendements, les entreprises devront fournir de nouvelles informations pour aider les utilisateurs à évaluer l'impact de l'utilisation d'un cours de change estimé sur les états financiers. Ces informations pourraient porter sur :

- la nature et l'impact financier du fait que la monnaie n'est pas échangeable ;
- le taux de change au comptant utilisé ;
- le processus d'estimation ; et
- les risques encourus par l'entreprise du fait que la monnaie n'est pas échangeable.

Le groupe et la société ne s'attendent pas à ce que les amendements aient un impact significatif sur leurs états financiers.

Les amendements s'appliquent aux états financiers annuels commençant le ou après le 1er janvier 2025. Une application anticipée est autorisée.

Amendements à IAS 1 : Classement des passifs en courant ou non courant

En janvier 2020, l'IASB a publié des modifications aux paragraphes 69 à 76 d'IAS 1 pour préciser les exigences de classement des passifs en passifs courants ou non courants. Les amendements précisent

- Qu'entend-on par droit de différer le règlement ;
- Qu'un droit de report doit exister à la fin de la période de déclaration ;
- Ce classement n'est pas affecté par la probabilité qu'une entité exerce son droit de report ;
- Ce n'est que si un dérivé incorporé dans un passif convertible est lui-même un instrument de capitaux propres que les termes d'un passif n'affecteront pas sa classification.

Les modifications entrent en vigueur pour les périodes de déclaration annuelle ouvertes à compter du 1er janvier 2023 et doivent être appliquées de manière rétrospective. La Banque évalue actuellement l'impact que les modifications auront

sur les pratiques actuelles et si les accords de prêt existants peuvent nécessiter une renégociation.

Amendements à IFRS 10 et IAS 28 - Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou sa coentreprise

En décembre 2015, l'IASB a décidé de reporter la date d'entrée en vigueur des amendements jusqu'à ce qu'il ait finalisé tout amendement résultant de son projet de recherche sur la méthode de la mise en équivalence. L'application anticipée des amendements est toujours autorisée.

Les amendements traitent du conflit entre l'IFRS 10 États financiers consolidés et l'IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises en ce qui concerne la perte de contrôle d'une filiale vendue ou apportée à une entreprise associée ou à une coentreprise.

Les amendements précisent qu'un profit ou une perte est comptabilisé(e) en totalité lorsqu'un transfert à une entreprise associée ou à une coentreprise implique une activité telle que définie dans la norme IFRS 3 «Regroupements d'entreprises». Tout profit ou perte résultant de la vente ou de l'apport d'actifs qui ne constituent pas une entreprise n'est toutefois comptabilisé qu'à hauteur des intérêts des investisseurs non liés dans l'entreprise associée ou la coentreprise.

Les amendements doivent être appliqués de manière prospective. Une application anticipée est autorisée et doit être divulguée.

2.2. Normes publiées mais encore entrées en vigueur au 01 janvier 2023.

Les normes et interprétations nouvelles et modifiées qui ont été publiées et qui sont entrées en vigueur pour les périodes comptables commençant le 1er janvier 2023 ou après cette date (sauf indication contraire) sont présentées ci-dessous :

Informations à fournir sur les méthodes comptables - Amendements à l'IAS 1 et à l'IFRS Practice Statement 2

Les amendements à l'IAS 1 et à l'IFRS Practice Statement 2 Making Materiality Judgements fournissent des orientations et des exemples pour aider les entités à appliquer des jugements d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables. Les amendements visent à aider les entités à fournir des informations sur les méthodes comptables plus utiles en remplaçant l'obligation pour les entités de fournir

leurs méthodes comptables «significatives» par une obligation de fournir leurs méthodes comptables «importantes» et en ajoutant des orientations sur la manière dont les entités appliquent le concept d'importance relative pour prendre des décisions concernant les informations à fournir sur les méthodes comptables. Les modifications ont eu un impact sur les informations fournies par la Banque en matière de méthodes comptables, mais pas sur l'évaluation, la comptabilisation ou la présentation des éléments figurant dans les états financiers de la Banque.

IFRS 17 Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance (IFRS 17) entre en vigueur pour les périodes de reporting ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023. L'IFRS 17 s'applique à tous les types de contrats d'assurance (vie, non-vie, assurance directe et réassurance), quel que soit le type d'entité qui les émet, ainsi qu'à certaines garanties et à certains instruments financiers comportant des éléments de participation discrétionnaire. Des exceptions au champ d'application limité s'appliquent.

Hormis les exceptions décrites ci-dessous, la Banque n'a pas identifié de contrats entraînant le transfert d'un risque d'assurance significatif et a donc conclu que la norme IFRS 17 n'avait pas d'incidence significative sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Dans le cadre de cette détermination, la Banque a évalué les cartes de crédit et les produits similaires qui incluent une couverture d'assurance. La norme IFRS 17 exclut de son champ d'application les contrats de cartes de crédit (et autres contrats similaires qui prévoient des accords de crédit ou de paiement) qui répondent à la définition d'un contrat d'assurance si, et seulement si, l'entité ne reflète pas une évaluation du risque d'assurance associé à un client individuel dans la fixation du prix du contrat avec ce client.

La Banque a déterminé que le risque d'assurance associé à un client individuel n'a pas été évalué lors de la fixation du prix des contrats, car ces produits sont proposés au même prix à tous les demandeurs, et ils sont donc exemptés de l'application de la norme IFRS 17. Pour les contrats de prêt qui répondent à la définition d'un contrat d'assurance mais qui limitent l'indemnisation pour les événements assurés au montant autrement nécessaire pour régler l'obligation du titulaire de la police créée par le contrat, par exemple un prêt avec renonciation en cas de décès, il est possible de choisir d'appliquer soit l'IFRS 9, soit l'IFRS 17 à ces

contrats. Ce choix est fait au niveau du portefeuille et est irrévocable.

La Banque a fait le choix irrévocable d'appliquer l'IFRS 9 à chaque portefeuille de ces produits. D'autres amendements et interprétations s'appliquent pour la première fois en 2023, mais n'ont pas d'impact sur les états financiers de la Banque.

Définition des estimations comptables - Amendements à l'IAS 8

L'amendement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. En février 2021, le Conseil a publié des amendements à l'IAS 8, dans lesquels il introduit une nouvelle définition des «estimations comptables». Les amendements clarifient la distinction entre les changements d'estimations comptables et les changements de méthodes comptables et la correction d'erreurs. Ils précisent également comment les entités utilisent les techniques de mesure et les données d'entrée pour élaborer les estimations comptables.

Les amendements visent à clarifier la définition des estimations comptables pour les préparateurs d'états financiers, en particulier en ce qui concerne la différence entre les estimations comptables et les méthodes comptables. Bien que les amendements ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers des entités, ils devraient fournir des indications utiles aux entités pour déterminer si les changements doivent être traités comme des changements d'estimations, des changements de méthodes ou des erreurs.

Réforme fiscale internationale - Règles types du deuxième pilier - Amendements à l'IAS 12

Les amendements à l'IAS 12 ont été introduits en réponse aux règles du deuxième pilier BEPS de l'OCDE et comprennent :

- Une exception temporaire obligatoire à la comptabilisation et à la divulgation des impôts différés découlant de la mise en œuvre juridictionnelle des règles du deuxième pilier ; et
- des obligations d'information pour les entités concernées afin d'aider les utilisateurs des états financiers à mieux comprendre l'exposition d'une entité aux impôts sur le revenu du deuxième pilier découlant de cette législation, en particulier avant sa date d'entrée en vigueur.

Pour les périodes au cours desquelles la législation du deuxième pilier est (pratiquement) adoptée mais n'est pas

encore entrée en vigueur, l'amendement impose de fournir des informations connues ou raisonnablement estimables qui aident les utilisateurs des états financiers à comprendre l'exposition de l'entité aux impôts sur le résultat du deuxième pilier, y compris des informations qualitatives et quantitatives sur son exposition aux impôts sur le résultat du deuxième pilier à la fin de la période de reporting. Par exemple :

- a) des informations qualitatives telles que la manière dont une entité est affectée par la législation du deuxième pilier et les principales juridictions dans lesquelles des expositions aux impôts sur le résultat du deuxième pilier peuvent exister, et
- b) des informations quantitatives telles que :
 - une indication de la proportion des bénéfices d'une entité qui pourrait être soumise aux impôts sur le revenu au titre du deuxième pilier et le taux d'imposition effectif moyen applicable à ces bénéfices ; ou
 - une indication de la manière dont le taux d'imposition effectif global de l'entité aurait changé si la législation du deuxième pilier était entrée en vigueur. Une fois que la législation sera entrée en vigueur, des informations supplémentaires devront être fournies sur la charge d'impôt exigible liée aux impôts sur les bénéfices relevant du deuxième pilier. Ces exigences s'appliquent aux périodes de déclaration annuelles commençant le 1er janvier 2023 ou après cette date, mais pas aux périodes intermédiaires se terminant le 31 décembre 2023 ou avant cette date.

La Banque a revu sa structure d'entreprise à la lumière de l'introduction des règles modèles du deuxième pilier dans les différentes juridictions où elle opère. La Banque a déterminé qu'elle ne sera pas soumise aux impôts du deuxième pilier une fois que la législation entrera en vigueur, étant donné que son taux d'imposition effectif est supérieur à 15 % dans toutes les juridictions où elle opère. Par conséquent, les informations à fournir au titre du deuxième pilier n'étant pas requises, les modifications n'auront aucune incidence sur les états financiers de la Banque au 31 décembre 2023.

Impôt différé relatif aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique - Amendements à l'IAS 12

L'amendement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. IFRS 17 - Contrat d'assurance :

- Une adaptation spécifique pour les contrats comportant des éléments de participation directe (l'approche des frais variables) ;
- Une approche simplifiée (l'approche de l'affectation des primes) principalement pour les contrats de courte durée Réforme fiscale internationale - Règles types du deuxième pilier - Amendements à l'IAS 12:
 - (i) Informations à fournir
 - (ii) Transition
 - (v) Impact.

En mai 2021, le Conseil a publié des amendements à l'IAS 12, qui réduisent le champ d'application de l'exception relative à la comptabilisation initiale prévue par l'IAS 12, de sorte qu'elle ne s'applique plus aux transactions qui donnent lieu à des différences temporelles imposables et déductibles égales.

L'amendement précise que lorsque les paiements qui règlent un passif sont déductibles fiscalement, c'est une question de jugement (compte tenu de la législation fiscale applicable) que de savoir si ces déductions sont attribuables fiscalement au passif comptabilisé dans les états financiers (et aux charges d'intérêt) ou à l'élément d'actif correspondant (et aux charges d'intérêt). Ce jugement est important pour déterminer s'il existe des différences temporaires lors de la comptabilisation initiale de l'actif et du passif.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été systématiquement appliquées à tous les exercices figurant dans les présents états financiers de la Banque.

3.1 Actifs et passifs financiers Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière de la Banque lorsque celle-ci est partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs et passifs financiers comptabilisés sont initialement évalués à la juste valeur. Les coûts de

transaction résultant directement de l'acquisition ou de l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat (JVPR) sont ajoutés ou déduits (le cas échéant) de la juste valeur des actifs ou passifs financiers lors de leur comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement liés à l'acquisition d'actifs financiers ou de passifs financiers à la JVPR sont comptabilisés immédiatement dans le compte de résultat.

Si le prix de transaction diffère de la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, la Banque comptabilisera cet écart comme suit :

- si la juste valeur est attestée par un prix coté sur un marché actif pour un actif ou un passif similaire ou sur la base d'une technique d'évaluation utilisant uniquement des données provenant de marchés observables, alors la différence est enregistrée en résultat à sa comptabilisation initiale (c'est-à-dire jour 1 profit ou perte) ;
- dans tous les autres cas, la juste valeur sera ajustée pour l'aligner sur le prix de la transaction (c'est-à-dire que le profit ou la perte du jour 1 sera reporté en l'incluant dans la valeur comptable initiale de l'actif ou du passif).

Après la comptabilisation initiale, le profit ou la perte reporté(e) sera comptabilisé(e) en résultat sur une base rationnelle uniquement dans la mesure où ce profit ou cette perte résulte de la modification d'un facteur (dont le temps) que les participants au marché prendraient en compte lors de l'évaluation des actifs et passifs.

Actifs financiers

Selon l'IFRS 9, tous les actifs financiers sont comptabilisés et décomptabilisés à une date de transaction lorsque l'acquisition ou la cession d'un actif financier relève d'un contrat dont les termes requièrent une livraison dans le délai fixé par le marché concerné et sont initialement évalués à leur juste valeur plus les coûts de transaction, sauf en cas d'actifs financiers classés comme détenus à la JVPR. Les coûts de transaction directement imputables à l'acquisition d'actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Tous les actifs financiers comptabilisés qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 9 doivent être évalués ultérieurement au coût amorti ou à la juste valeur sur la base du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et

des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie des actifs financiers.

Plus précisément :

- les titres de créance détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de recouvrer les flux de trésorerie contractuels et dont les flux de trésorerie contractuels constituent des paiements en principal et intérêts uniquement (SPPI) sur le montant de l'encours du principal (SPPI) sont ensuite évalués au coût amorti;
- les titres de créance détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est à la fois de recouvrer les flux de trésorerie contractuels et de vendre les titres de créance et qui ont des flux de trésorerie contractuels qui sont des SPPI sont ensuite évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG);
- tous les autres titres de créance (par exemple les titres de créance gérés à la juste valeur ou détenus en vue de la vente) et les titres de participation sont ensuite évalués à la juste valeur par le biais du résultat (JVPR) .

Cependant la Banque peut faire le choix ou la désignation irrévocable suivant lors de la comptabilisation initiale d'un actif financier actif par actif :

- la Banque peut choisir irrévocablement de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations ultérieures de la juste valeur d'une participation qui n'est ni détenue à des fins de transaction, ni la contrepartie éventuelle comptabilisée par un acquéreur dans un regroupement d'entreprises auquel l'IFRS 3 est applicable ; ou
- la Banque peut désigner irrévocablement un titre de créance qui satisfait aux critères du coût amorti ou de la JVAERG tels que déterminés par le JVPR si cela élimine ou réduit considérablement un décalage comptable (appelé « option de la juste valeur »).

Titres de créance au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG).

La Banque évalue la classification et l'évaluation d'un actif financier en fonction des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de l'actif et du modèle économique de la Banque pour la gestion de l'actif.

Pour qu'un actif soit classé et évalué au coût amorti ou à la JVAERG ses conditions contractuelles doivent générer des flux de trésorerie qui constituent des paiements en principal et intérêts uniquement (SPPI) sur le l'encours du principal.

Pour les besoins du test SPPI le principal est la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. Ce montant en principal peut changer au cours de la durée de vie de l'actif financier (par exemple s'il y a remboursement du principal). Les intérêts comprennent la contrepartie de la valeur temporelle de l'argent, le risque de crédit associé au principal impayé pendant une période donnée et les autres risques et coûts de base du prêt ainsi qu'une marge bénéficiaire. L'évaluation du SPPI est effectuée dans la devise dans laquelle l'actif financier est libellé.

Les flux monétaires contractuels qui sont des SPPI sont conformes à un accord de prêt de base. Les clauses contractuelles qui prévoient une exposition aux risques ou à la volatilité des flux de trésorerie contractuels non reliés à un accord de prêt de base tels que l'exposition aux variations du cours des actions ou du prix des marchandises ne donnent pas lieu à des flux de trésorerie contractuels qui sont des SPPI. Un actif financier initié ou acquis peut faire l'objet d'un accord de prêt de base, qu'il s'agisse d'un prêt sous sa forme juridique ou non.

Les modèles économiques de gestion des actifs financiers sont essentiels à la classification d'un actif financier. La Banque détermine les modèles économiques de manière à refléter la manière dont les actifs financiers des banques sont gérés dans leur ensemble pour atteindre un objectif commercial particulier. Le modèle économique de la Banque ne dépend pas des intentions de la haute direction à l'égard d'un instrument particulier; par conséquent l'évaluation du modèle économique est effectuée à un niveau d'agrégation supérieur plutôt que par instrument au cas par cas.

La Banque dispose de plus d'un modèle économique pour la gestion de ses instruments financiers qui reflète la façon dont elle gère ses actifs financiers en vue de générer des flux de trésorerie. Les modèles économiques de la Banque déterminent si les flux de trésorerie résulteront du recouvrement des flux de trésorerie contractuels de la vente d'actifs financiers ou des deux.

La Banque prend en considération toutes les informations pertinentes disponibles lorsqu'elle procède à l'évaluation du modèle économique. Cependant cette évaluation n'est pas effectuée à partir de scénarii auxquels la Banque ne s'attend

pas raisonnablement tels que les scénarii dits «du pire des cas» ou «de stress». La Banque tient compte de tous les éléments probants pertinents disponibles tels que :

- la manière dont la performance du modèle économique et les actifs financiers détenus dans le cadre de ce modèle économique sont évalués et communiqués aux principaux dirigeants de l'entité ;
- les risques qui influent sur le rendement du modèle économique (et des actifs financiers détenus dans le cadre de ce modèle économique) et plus particulièrement sur la façon dont ces risques sont gérés ; et
- Le mode de rémunération des dirigeants de l'entreprise (par exemple la rémunération estimée fondée sur la juste valeur des actifs gérés ou sur les flux de trésorerie contractuels perçus).

Lors de la comptabilisation initiale d'un actif financier, la Banque détermine si les actifs financiers nouvellement comptabilisés font partie d'un modèle économique existant ou si ces derniers font l'objet d'un nouveau modèle économique. La Banque réévalue ses modèles économiques à chaque exercice, afin de déterminer s'ils ont changé depuis l'exercice précédent. Pour l'exercice en cours et l'exercice précédent, la Banque n'a pas relevé de changement dans ses modèles économiques.

Lorsqu'un titre de créance évalué à la JVAERG est décomptabilisé, le bénéfice ou la perte cumulé (e) précédemment comptabilisé (e) dans les autres éléments du résultat global est reclassé (e) des capitaux propres au compte de résultats. En revanche pour une participation désignée comme étant évaluée à la JVAERG le bénéfice ou la perte cumulé (e) précédemment comptabilisé (e) dans les autres éléments du résultat global n'est pas reclassé (e) ultérieurement en résultat, mais transféré (e) aux capitaux propres.

Les titres de créance qui sont évalués ultérieurement au coût amorti ou à la JVAERG font l'objet d'une dépréciation.

Au cours de l'exercice considéré et de l'exercice précédent, la Banque a appliqué l'option de la juste valeur et a donc classé les titres de créance qui répondent aux critères du coût amorti ou à la JVAERG tels que évalués JVPR.

Actifs financiers à la JVPR

Les actifs financiers évalués à la JVPR sont :

- les actifs dont les flux de trésorerie contractuels ne sont pas des SPPI ; ou/et
- les actifs qui sont détenus selon un modèle économique autres que ceux qui sont détenus pour recouvrer des flux de trésorerie contractuels ou détenus pour recouvrer et vendre ; ou
- les actifs désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (JVPR).

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur et les gains ou pertes résultant de leur réévaluation sont comptabilisés en résultat. La juste valeur est déterminée de la manière décrite à la note 7.

Reclassifications de postes

En cas de modification du modèle économique en fonction duquel la Banque détient ses actifs financiers, les actifs financiers concernés font l'objet d'une reclassification. Les critères de classification et d'évaluation liés à la nouvelle catégorie s'appliquent de façon anticipée à compter du premier jour du premier exercice suivant le changement de modèle économique qui entraîne la reclassification des actifs financiers de la Banque. Au cours de l'exercice en cours et de l'exercice précédent, il n'y a pas eu de changement dans le modèle économique selon lequel la Banque détient ses actifs financiers de sorte qu'aucune reclassification n'a été faite. Les variations des flux de trésorerie contractuels sont prises en compte dans le cadre de la méthode comptable relative à la modification et à la décomptabilisation des actifs financiers décrite ci-dessous.

Pertes et gains de change

La valeur comptable des actifs financiers libellés en une devise étrangère est déterminée dans cette devise étrangère et convertie au cours au comptant à la fin de chaque période comptable. Plus précisément :

- pour les actifs financiers évalués au coût amorti qui ne relèvent pas d'une relation de couverture désignée, les différences de change sont comptabilisées en résultat dans la rubrique 'autres revenus' ;
- pour les titres de créance évalués à la JVAERG qui ne relèvent pas d'une relation de couverture désignée, les écarts de change sur le coût amorti du titre de créance sont comptabilisés en résultat dans la rubrique 'autres revenus',

- les autres variations de change sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global dans la réserve de réévaluation des placements ;
- pour les actifs financiers évalués selon la méthode JVPR qui ne relèvent pas d'une relation de couverture comptable désignée, les variations de change sont comptabilisées en résultat, soit dans le «revenu net d'exploitation» si l'actif est détenu aux fins de transaction, soit dans «revenu net provenant des autres instruments financiers détenus selon la méthode de JVPR» si l'actif est détenu autrement à la JVPR ; et
- pour les titres de participation évalués à la JVAERG les variations de change sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global dans la réserve de réévaluation des placements.

Dépréciation

La Banque comptabilise les provisions pour pertes sur les ECL sur les instruments financiers suivants qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le résultat (JVPR) :

- prêts et avances à des banques ;
- prêts et créances à la clientèle ;
- titres de créance ;
- prêt engagements émis ; et
- contrats de garantie financière émis.

Aucune perte de valeur n'est comptabilisée sur les titres de participation, à l'exception des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou création (qui sont traités séparément ci-dessous). Les ECL doivent être évalués au moyen d'une provision pour pertes dont le montant est égal à :

- ECL à 12 mois c'est-à-dire ECL sur toute la durée de vie résultant des défaillances sur l'instrument financier et pouvant survenir dans les 12 mois suivant la date de clôture (ci-après dénommée Étape 1) ; ou
- ECL à durée totale c'est-à-dire ECL à durée intégrale résultant de tous les cas de défaut possibles pendant la durée de vie de l'instrument financier (désignés Étape 2 et Étape 3).

Une provision pour pertes attendue sur crédits (ECL) sur la durée de vie entière d'un instrument financier est requise si le risque de crédit sur cet instrument financier a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale.

Pour tous les autres instruments financiers, les ECL sont évalués à un montant égal à un ECL sur 12 mois.

La politique de la Banque consiste à évaluer systématiquement les provisions pour pertes sur les créances locatives sur la durée totale. Les pertes attendues sur crédit (ECL) sont une estimation pondérée de la probabilité de la valeur actualisée des pertes sur créances. Elles sont évaluées à la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus à la Banque et les flux de trésorerie prévisionnels résultant de la pondération de multiples scénarii économiques futurs actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE) de l'actif :

- Pour les engagements de prêt non décaissés, les ECL représentent la différence entre la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Banque si le prêt est décaissé par l'emprunteur et ceux que la Banque prévoit recevoir si le prêt est décaissé ; et
- Pour les contrats de garantie financière, l'ECL constitue la différence entre les paiements attendus pour rembourser le détenteur de l'instrument de dette garanti minoré des montants que la Banque prévoit de recevoir de ce détenteur, du débiteur ou de toute autre partie.

La Banque calcule les provisions sur créances douteuses sur une base individuelle ou collective pour les portefeuilles de prêts qui présentent des caractéristiques de risque économique similaires. Le calcul de la provision pour pertes est fondé sur la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus de l'actif selon le TIE initial de l'actif, qu'il soit évalué sur une base individuelle ou sur une base collective.

De plus amples informations sur le calcul des provisions pour pertes sur créances (ECL) sont fournies à la note 8, y compris les détails sur le mode de regroupement des instruments, lorsqu'ils sont évalués sur une base collective.

Actifs financiers dépréciés.

Un actif financier est « déprécié » en cas de survenance d'un ou de plusieurs événements qui ont une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les actifs financiers douteux sont appelés actifs du 3ème niveau. Les preuves de dépréciation de prêts comprennent des données observables sur les événements suivants :

- d'importantes difficultés financières de l'emprunteur ou de l'émetteur ;

- une rupture de contrat sous forme d'un défaut ou d'un retard de paiement ;
- le prêteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, a accordé à ce dernier une dérogation que le prêteur n'aurait pas envisagée dans des circonstances normales;
- la disparition d'un marché actif de valeurs mobilières en raison de difficultés financières ; ou
- l'acquisition d'un actif financier à forte décote qui reflète les pertes sur créances subies .

Il se peut qu'il ne soit pas possible d'identifier un seul événement distinct mais plutôt les effets combinés de plusieurs événements qui peuvent être à l'origine de la dépréciation d'actifs financiers. La Banque évalue si les titres de créance qui sont des actifs financiers évalués au coût amorti ou à la JVAERG font l'objet d'une dépréciation à chaque date de clôture. Pour déterminer si des titres de créance souverains et institutionnels sont dépréciés, la Banque prend en considération des facteurs comme le rendement des obligations, les cotes de crédit et la capacité de l'emprunteur à lever des fonds.

Un prêt est considéré comme ayant subi une dépréciation lorsqu'une dérogation est accordée à l'emprunteur en raison d'une détérioration de sa situation financière, à moins qu'il n'existe des preuves que du fait de cette dérogation, le risque de non réception des flux de trésorerie contractuels ait considérablement diminué et qu'il n'y ait plus d'autres indicateurs de dépréciation. Pour les actifs financiers pour lesquels des dérogations sont envisagées mais non accordées, l'actif est réputé avoir subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication observable de dépréciation, y compris lorsqu'il répond à la définition du défaut. La définition du défaut de paiement (voir ci-dessous) comprend les indicateurs d'improbabilité de paiement et un mécanisme de sûreté si les montants sont en souffrance depuis 90 jours ou plus.

Les actifs financiers désignés comme étant dépréciés dès leur acquisition ou leur création sont traités différemment, parce qu'ils subissent une moins-value à leur comptabilisation initiale. Pour ces actifs, la Banque comptabilise tous les changements intervenus au cours de la durée de vie ECL à partir de la comptabilisation initiale comme une provision pour pertes, tout changement étant comptabilisé dans le résultat. Un changement favorable en faveur de ces actifs entraîne une reprise de provision.

Définition de défaut

La définition du défaut est essentielle à la détermination des pertes attendues sur crédit (ECL). La définition du défaut est utilisée pour mesurer le montant des ECL et pour déterminer si la provision pour pertes est fondée sur une ECL à 12 mois ou à vie, car le défaut est une composante de la probabilité de défaut (PD) qui affecte à la fois le calcul des ECL et la détermination d'une augmentation importante du risque de crédit.

La Banque considère ce qui suit comme constituant un cas de défaut :

- l'emprunteur accuse un retard de plus de 90 jours à l'égard de toute obligation de crédit importante envers la Banque ; ou
- la faible probabilité que l'emprunteur honore intégralement ses obligations de crédit envers la Banque.

La définition du défaut est conçue de manière à refléter les différentes caractéristiques des différents types d'actifs. Les découverts sont considérés comme étant en arriéré lorsque le client a dépassé une limite conseillée ou a été informé d'une limite inférieure à l'encours.

En appréciant la probabilité de défaut de paiement de l'emprunteur, la Banque prend en compte à la fois des indicateurs qualitatifs et quantitatifs. L'information évaluée dépend du type d'actif ; par exemple, dans le cas des prêts aux entreprises, un indicateur qualitatif utilisé est le non-respect des clauses restrictives qui n'est pas pertinent pour les prêts accordés aux particuliers. Les indicateurs quantitatifs tels que les retards de paiement et le non-paiement d'une autre obligation de la même contrepartie sont des éléments clés de cette analyse. La Banque utilise diverses sources d'information pour évaluer les défaillances qui sont soit élaborées en interne, soit obtenues de sources externes.

Augmentation significative du risque de crédit

La Banque surveille tous les actifs financiers, les engagements de prêt émis et les contrats de garantie financière qui sont assujettis aux exigences en matière de dépréciation, afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale. En cas d'augmentation significative du risque de crédit, la Banque évaluera la provision pour pertes en fonction de la durée de vie plutôt qu'en fonction d'un ECL sur 12 mois. La politique comptable de la Banque consiste à ne pas utiliser l'avantage pratique selon lequel les actifs financiers présentant un risque de crédit « faible » à la date de clôture sont réputés

ne pas avoir connu une augmentation significative du risque de crédit. Par conséquent, la Banque surveille tous les actifs financiers, les engagements de prêt émis et les contrats de garantie financière qui font l'objet d'une dépréciation, pour déceler une augmentation importante du risque de crédit.

Pour évaluer si le risque de crédit sur un instrument financier a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, la Banque compare le risque de défaut sur l'instrument financier à la date de clôture sur la base de l'échéance résiduelle de l'instrument avec le risque de défaut qui était prévu pour l'échéance résiduelle à la date de clôture à laquelle l'instrument financier a été initialement enregistré. Pour effectuer cette évaluation, la Banque tient compte de l'information quantitative et qualitative qui est raisonnable et supportable, y compris l'expérience historique et l'information prospective qui est disponible sans frais ou effort excessif, selon l'expérience historique de la Banque et son évaluation de crédit spécialisée dont l'information prospective.

La détermination de la probabilité de défaut lors de la comptabilisation initiale et aux dates de clôture ultérieures repose sur plusieurs scénarios économiques. Différents scénarios économiques conduiront à une probabilité de défaut différente. C'est la pondération de ces différents scénarios qui constitue la base d'une probabilité de défaut moyenne pondérée utilisée pour déterminer si le risque de crédit a sensiblement augmenté.

En ce qui concerne les prêts aux sociétés, les informations prospectives comprennent les perspectives d'avenir des secteurs dans lesquels les partenaires de la Banque opèrent ; ces informations proviennent de rapports d'experts économiques, d'analystes financiers, d'organismes gouvernementaux, de cercles de réflexion pertinents, et autres organisations similaires ainsi que des sources internes et externes diverses de données économiques actuelles ou prévues.

En ce qui concerne les prêts aux particuliers, l'information prospective comprend les mêmes prévisions économiques que les prêts aux sociétés, avec des prévisions supplémentaires d'indicateurs économiques locaux, notamment pour les régions où certaines industries sont concentrées ainsi que des informations internes sur le comportement de paiement des clients. La Banque attribue à ses contreparties une catégorie de risque de crédit interne pertinente en fonction de leur qualité de crédit.

Les données quantitatives constituent un indicateur clé de la forte augmentation du risque de crédit et sont fondées sur l'évolution de la probabilité de défaut (PD) sur toute la durée du prêt par rapport :

- à la durée résiduelle de la PD à la date de clôture ;
- à la durée résiduelle de la PD pour cette période estimée à partir des faits et des données et
- aux circonstances prévalant lors de la constatation initiale du risque.

Les PD utilisées sont prévisionnelles et la Banque utilise les mêmes méthodes et données que celles utilisées pour évaluer la provision pour pertes sur prêts pour ECL (note 8).

Les facteurs qualitatifs signalant une aggravation du risque de crédit sont pris en compte en temps opportun dans les modèles de PD. Cela dit, la Banque continue d'examiner distinctement certains facteurs qualitatifs pour déterminer toute augmentation significative du risque de crédit. En ce qui concerne les prêts aux entreprises, l'accent est particulièrement mis sur les actifs qui figurent sur une « liste de surveillance » dans la mesure où un risque est inscrit sur une liste de surveillance dès la constatation d'une détérioration de la solvabilité de la contrepartie en cause.

Étant donné qu'une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale est une mesure relative, toute variation donnée en termes absolus de la PD sera plus significative pour un instrument financier ayant une PD initiale moindre que pour un instrument financier ayant une PD plus élevée.

Par mesure de précaution, lorsqu'un actif est en arriéré de 30 jours, la Banque considère qu'une augmentation significative du risque de crédit s'est produite et que l'actif atteint le niveau 2 du modèle de dépréciation, c'est-à-dire que la provision pour perte est calculée sur la base de toute la durée du ECL.

Modification et décomptabilisation d'actifs financiers

Une modification d'actif financier intervient lorsque les conditions contractuelles qui régissent ses flux de trésorerie sont renégociées ou modifiées entre la comptabilisation initiale et l'échéance de l'actif financier. La modification affecte la quantité et/ou l'échéancier des flux de trésorerie contractuels immédiatement ou à une date ultérieure. En outre, l'introduction ou l'ajustement des contrats d'un prêt en cours constituerait une modification même si ces

contrats nouveaux ou amendés n'ont pas encore un impact immédiat sur les flux de trésorerie, mais pourraient les affecter en cas de respect ou non des clauses du contrat (par exemple une modification à la hausse du taux d'intérêt qui survient en cas de violation des clauses du contrat).

La Banque renégocie les prêts consentis aux clients en difficulté financière pour maximiser le niveau de recouvrement et minimiser le risque de défaut de paiement. Une restructuration du prêt est accordée dans les cas où même si l'emprunteur a fait tous les efforts raisonnables pour honorer les engagements initialement prévus au contrat, il y a un risque élevé de défaut de paiement ou que le défaut a déjà eu lieu et que l'emprunteur devrait être en mesure de respecter les nouvelles conditions du contrat. Dans la plupart des cas, le contrat révisé comporte une prorogation de l'échéance du prêt, des modifications du calendrier des flux de trésorerie du prêt (remboursement du principal et des intérêts) la réduction du montant des flux de trésorerie dus (remise d'une partie du capital et des intérêts) et des modifications des clauses du contrat. La Banque dispose d'une politique de remise applicable aux prêts aux entreprises et aux particuliers.

En cas de modification d'un actif financier, la Banque procède à une évaluation pour savoir si cela entraîne une décomptabilisation. Selon les dispositions de la politique de la Banque, une modification entraîne une décomptabilisation lorsqu'elle donne lieu à des conditions sensiblement différentes.

Pour savoir si les conditions amendées sont sensiblement différentes des conditions contractuelles initiales, la Banque tient compte des éléments suivants :

- Les facteurs qualitatifs tels que les flux de trésorerie contractuels après modification qui ne sont plus des SPPI un changement de devise ou de contrepartie, l'ampleur de la variation des taux d'intérêt de maturité de contrats, Au cas où ces éléments n'indiquent pas clairement un changement substantiel alors ;
- Une évaluation quantitative est effectuée pour comparer la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels restants prévus dans le contrat initial aux flux de trésorerie contractuels figurant dans le contrat révisé avec les deux montants actualisés au taux d'intérêt effectif initial, Si l'écart de valeur actualisée est supérieur à 10% la Banque considère donc que le contrat a subi un

changement substantiel qui entraîne une décomptabilisation.

En cas de décomptabilisation de l'actif financier, la provision pour créance douteuse est réévaluée à la date de décomptabilisation pour en déterminer la valeur nette comptable à cette date. La différence entre cette valeur comptable actualisée et la juste valeur du nouvel actif financier assorti des nouvelles conditions entraînera un gain ou perte sur la décomptabilisation. Le nouvel actif financier aura une provision pour créance douteuse évaluée sur la base des pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir sauf dans les rares situations où le nouveau prêt est considéré comme ayant un défaut de crédit/ comme un crédit d'origine douteuse. Ceci n'est applicable que lorsque la juste valeur du nouveau prêt est comptabilisée avec une réduction considérable par rapport à sa valeur nominale révisée, car il subsiste un risque élevé de défaut de paiement qui n'a pas été réduit par la modification. La Banque surveille le risque de crédit des actifs financiers modifiés en évaluant les informations qualitative et quantitative comme si l'emprunteur avait des arriérés de paiement en vertu du nouveau contrat.

Lorsque les conditions contractuelles d'un actif financier sont modifiées et que la modification n'entraîne pas de décomptabilisation, la Banque détermine si le risque de crédit de l'actif financier a enregistré une augmentation significative depuis sa comptabilisation initiale en procédant à une comparaison entre:

- La durée de vie résiduelle de la probabilité de défaut sur la base des données au moment de la comptabilisation initiale et aux dispositions contractuelles initiales ; et
- La durée de vie résiduelle de la probabilité de défaut à la date de clôture sur la base des nouvelles conditions.

Pour les actifs financiers modifiés dans le cadre de la politique de restructuration de la Banque, lorsque la modification n'entraîne pas de décomptabilisation, l'estimation de la probabilité de défaut se fait sur la base de la capacité de la Banque à recouvrer les flux de trésorerie actualisés en tenant compte des expériences antérieures de la Banque en matière de restructurations similaires ainsi que de divers indicateurs comportementaux dont les pratiques de remboursement de l'emprunteur par rapport aux conditions contractuelles actualisées. Si le risque de crédit reste nettement plus élevé que les prévisions faites à la comptabilisation initiale, l'évaluation de la provision pour créance douteuse sera toujours équivalente au montant des pertes de crédit

attendues sur la durée de vie de l'actif financier. En général la provision pour créance douteuse sur les prêts restructurés se fera uniquement sur la base des pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir lorsqu'il y a des preuves que le comportement de l'emprunteur en matière de remboursement s'est amélioré après la modification entraînant une annulation de la précédente augmentation significative du risque de crédit.

Lorsqu'une modification n'entraîne pas de décomptabilisation, la Banque calcule le gain ou la perte de modification en comparant la valeur comptable brute avant et après la modification (en excluant la provision pour créance douteuse). Ensuite la Banque évalue la provision pour créance douteuse afférente à l'actif modifié dans le cas où les flux de trésorerie prévisionnels de l'actif financier modifié sont inclus dans le calcul des déficits de trésorerie attendus de l'actif initial.

La Banque ne décomptabilise un actif financier que lorsque les droits contractuels liés à ses flux de trésorerie expirent (y compris l'expiration résultant d'une modification avec des conditions sensiblement différentes) ou lorsque l'actif financier et la quasi-totalité de tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif sont transférés à une autre entité. Si la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété et continue d'avoir le contrôle de l'actif transféré, elle comptabilise sa participation conservée dans l'actif et un passif associé pour les montants qu'elle pourrait avoir à payer. Si la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages de la propriété d'un actif financier transféré, elle continue à comptabiliser l'actif financier et comptabilise également un emprunt garanti pour le produit reçu.

En cas de décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et le montant de la contrepartie reçue et à recevoir, d'une part, et les bénéfices ou pertes cumulés qui avaient été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans les capitaux propres d'autre part, est comptabilisée dans le compte de résultat, à l'exception des participations en actions qualifiées comme évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global où le profit ou la perte cumulé précédemment comptabilisés hors bilan ne seront pas ultérieurement reclassés dans le compte de résultat.

En cas de décomptabilisation d'un actif financier autre que dans son intégralité (par exemple lorsque la Banque conserve une option de rachat d'une

partie de l'actif transféré), la Banque répartit la valeur comptable antérieure de l'actif financier entre la partie qu'elle continue à comptabiliser sous forme d'implication continue et la partie qu'elle ne comptabilise plus en fonction de la juste valeur relative de ces parties à la date du transfert. La différence entre la valeur comptable affectée à la partie qui n'est plus comptabilisée et la somme de la contrepartie reçue pour la partie qui n'est plus comptabilisée et tout profit ou perte cumulé qui lui a été affecté et qui avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est comptabilisé en résultat. Tout profit ou perte cumulé qui avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est réparti entre la partie qui continue d'être comptabilisée et la partie qui ne l'est plus sur la base des justes valeurs relatives de ces parties. Cela ne s'applique pas aux participations désignées comme évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global car le gain ou la perte cumulé précédemment comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ne sont pas ultérieurement reclassés en résultat.

Radiations

Les prêts et titres de créance sont radiés lorsque la Banque n'a aucun espoir raisonnable de recouvrer l'actif financier (en totalité ou en partie). C'est le cas lorsque la Banque détermine que l'emprunteur ne dispose ni d'actifs ni de sources de revenus susceptibles de générer assez de flux de trésorerie pour rembourser les montants faisant l'objet de la radiation. Une radiation est un événement de décomptabilisation. La Banque peut appliquer des mesures coercitives sur les actifs financiers radiés. Les recouvrements provenant des mesures coercitives appliquées par la Banque donneront lieu à des reprises de provisions.

Présentation de la provision pour créance douteuse dans le bilan.

Les provisions pour créances douteuses sont présentées dans le bilan comme suit :

- Pour les actifs financiers évalués au coût amorti : en déduction de la valeur comptable brute des actifs;
- Pour les titres de créance évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat : aucune provision pour créance douteuse n'est comptabilisée dans le bilan, car la valeur comptable est à la juste valeur. Toutefois, la provision pour créance douteuse est incluse dans le montant de la réévaluation compris dans la réserve de réévaluation des placements ;

- Pour les engagements de prêts et les contrats de garantie financière : sous forme de provision ; et
- Lorsqu'un instrument financier comprend à la fois une composante décaissée et une composante non décaissée et que la Banque ne peut identifier la perte pour provision douteuse sur la composante engagement de prêt de façon séparée avec celles de la composante décaissée : la Banque présente une provision pour créance douteuse combinée pour les deux composantes, Le montant combiné est présenté en déduction de la valeur comptable brute de la composante décaissée, Tout excédent de la provision pour créance douteuse sur le montant brut de la composante décaissée est présenté comme provision.

Passifs financiers et capitaux propres

Un passif financier est une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier ou d'échanger des actifs financiers ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables pour la Banque; ou un contrat qui sera ou pourrait être réglé en instruments de capitaux propres de la Banque et qui est un contrat non dérivé pour lequel la Banque est ou pourrait être tenue de remettre un nombre variable de ses propres instruments de capitaux propres ; ou encore un contrat dérivé sur ses capitaux propres qui sera ou pourrait être réglé autrement que par échange d'un montant déterminé en trésorerie (ou autre actif financier) pour un nombre donné de ses propres instruments de capitaux propres.

Instruments de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui atteste d'un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs, Les instruments de capitaux propres émis par la Banque sont comptabilisés en produit reçu net des frais directs d'émission.

Le rachat des instruments de capitaux propres de la Banque est comptabilisé et déduit directement en capitaux propres. Aucun profit / perte n'est comptabilisé en résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation des instruments de capitaux propres de la Banque.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en passifs financiers « à la juste valeur par le biais du compte de résultat » ou en « autres passifs financiers ».

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les passifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du compte de résultat lorsque le passif financier est :

- (i) Détenu à des fins de transaction ou
- (ii) Désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un passif financier est classé comme détenu à des fins de transaction si :

- Il a été engagé principalement dans le but de le racheter à court terme ; ou si
- lors de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés que la Banque gère ensemble, qui présente des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme ; ou si
- C'est un dérivé qui n'est pas désigné et efficace en tant qu'instrument de couverture.

Un passif financier autre qu'un passif financier détenu à des fins de transaction ou une contrepartie éventuelle payable par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises peut être désigné comme à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale si :

- Cette désignation élimine ou réduit considérablement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui en découlerait autrement ; ou.
- Le passif financier fait partie des actifs ou passifs financiers ou des deux à la fois d'une banque qui est gérée et dont le rendement est évalué à la juste valeur conformément à la stratégie documentée de gestion des risques ou de placement de la Banque et que les informations relatives à la Banque sont fournies à l'interne sur cette base ; ou.
- Il fait partie d'un contrat contenant un ou plusieurs dérivés incorporés et que l'IFRS 9 permet de désigner l'ensemble du contrat hybride (combiné) à la juste valeur par le biais du compte de résultat .

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés à la juste valeur et les gains ou pertes résultant de la réévaluation sont comptabilisés en résultat dans la mesure où ils ne font pas partie d'une relation de couverture désignée. Le profit ou la perte nets comptabilisés en résultat comprennent tout intérêt payé sur le passif financier et sont inclus dans

le poste « Résultat net des autres instruments financiers à la juste valeur par le biais compte de résultat » dans le compte de résultat.

Toutefois, pour les passifs financiers non dérivés désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, le montant de la variation de la juste valeur du passif financier attribuable aux variations du risque de crédit de ce passif est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global à moins que la comptabilisation des effets des variations du risque de crédit du passif dans ces éléments ne crée ou ne renforce un décalage comptable en résultat. Le montant restant de la variation de la juste valeur du passif est comptabilisé en résultat. Les variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit d'un passif financier qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global ne sont pas reclassées ultérieurement en résultat ; elles sont plutôt transférées aux bénéfices non distribués lors de la décomptabilisation du passif financier.

Pour les engagements de prêts émis et les contrats de garantie financière qui sont désignés à la juste valeur par le compte de résultat, tous les gains et pertes sont comptabilisés en résultat.

Pour déterminer si la comptabilisation des variations du risque de crédit du passif dans les autres éléments du résultat global créera ou aggravera un décalage comptable dans le compte de résultat, la Banque évalue si elle s'attend à ce que les effets des variations du risque de crédit du passif soient compensés dans le compte de résultat par une variation de la juste valeur d'un autre instrument financier évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Cette détermination est faite lors de sa comptabilisation initiale.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers, y compris les dépôts et emprunts, sont initialement évalués à la juste valeur minorée des frais de transaction. Les autres passifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et de répartition des charges d'intérêts sur la période concernée. Le TIE est le taux qui actualise exactement les futurs paiements de trésorerie estimés sur la durée de vie prévue du passif financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette lors de la comptabilisation initiale. Pour plus de détails sur le TIE, voir la section « Revenu net d'intérêts » ci-dessus.

Décomptabilisation des passifs financiers

La Banque décomptabilise les passifs financiers si et seulement si ses obligations sont honorées, annulées ou ont expiré. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et à payer est comptabilisée en résultat.

Lorsque la Banque échange avec le prêteur existant un instrument d'emprunt contre un autre instrument d'emprunt dans des conditions sensiblement différentes, cet échange est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. De même, la Banque comptabilise la modification substantielle des termes d'un passif existant ou d'une partie de celui-ci comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif. On suppose que les conditions sont sensiblement différentes si la différence entre la valeur actualisée des flux de trésorerie en vertu des nouvelles conditions, y compris les frais payés minorés des frais reçus et actualisés selon le taux effectif initial et la valeur actualisée des flux de trésorerie restants du passif financier initial est d'au moins 10%.

Date de comptabilisation

Tous les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle la Banque devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Cela inclut les transactions classiques : achat ou vente d'actifs financiers nécessitant la livraison d'actifs dans les délais généralement fixés par la réglementation ou les conventions en vigueur sur le marché.

Classification des actifs et passifs financiers

La Banque classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat, prêts et créances et actifs financiers disponibles à la vente et évalués à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat. Les passifs financiers sont classés soit à la juste valeur par le biais du compte de résultat, soit au coût amorti. La direction détermine la classification de ses actifs et passifs financiers lors de leur comptabilisation initiale.

Actifs et passifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie comprend deux sous-catégories : les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat à l'origine. Un actif ou un passif financier est classé comme détenu à des

fins de transaction s'il est acquis principalement dans le but d'être vendu à court terme.

Les actifs et passifs financiers peuvent être désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat lorsque la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, résulterait de l'évaluation des actifs ou passifs sur une base différente ou lorsqu'un groupe d'actifs et/ou passifs financiers est géré et son rendement évalué selon la juste valeur.

Prêts et avances

Les prêts et avances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les actifs financiers détenus à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou non classés comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des prêts et créances ou détenus jusqu'à leur échéance ou au coût amorti.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Il s'agit de tous les autres passifs qui ne sont pas désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Comptabilisation initiale

La Banque comptabilise les actifs financiers et les passifs financiers lorsqu'elle devient partie au contrat.

Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'exception de ceux qui sont classés en juste valeur par le biais du compte de résultat.

Evaluation ultérieure

Les actifs financiers disponibles à la vente sont ensuite évalués à leur juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat et les variations qui en résultent sont comptabilisées dans les capitaux propres. Les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont recyclées dans le compte de résultat lorsque l'actif sous-jacent est vendu échu ou décomptabilisé. Les actifs et passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont ensuite évalués à la juste valeur et les variations qui en résultent sont comptabilisées en résultat. Les prêts et créances et autres passifs sont ensuite comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des pertes de valeur.

Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir des flux de trésorerie générés par ces actifs a expiré ou lorsque la Banque a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Toute participation dans les actifs financiers transférés qui est créée ou conservée par la Banque est comptabilisée comme actif ou passif distinct.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles sont honorées, annulées ou arrivées à expiration.

3.2. Evaluation à la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait accepté pour la vente d'un actif ou encore le prix payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre participants au marché à la date d'évaluation. L'évaluation à la juste valeur se fonde sur l'hypothèse que la transaction de vente de l'actif ou de transfert du passif a lieu soit :

- Sur le marché principal de l'actif ou du passif ; ou
- En l'absence d'un marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

La Banque doit pouvoir avoir accès au marché principal ou au marché plus avantageux.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est déterminée sur la base d'hypothèses que les participants au marché utiliseraient pour évaluer l'actif ou le passif, en supposant que les participants au marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

La Banque détermine la juste valeur selon la hiérarchie suivante qui reflète l'importance des données utilisées dans les évaluations :

- Niveau 1 : Prix coté (non ajusté) sur un marché actif pour un instrument identique ;
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur des données observables, soit directement (c,-à-d, sous forme de prix) soit indirectement (c,-à-d, dérivées des prix). Cette catégorie comprend les instruments évalués selon les cours du marché sur des marchés actifs pour des instruments similaires ; les prix cotés pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés qui sont considérés moins actifs ; ou autres techniques d'évaluation où toutes les données importantes peuvent être observées directement ou indirectement à partir de données du marché ;

- Niveau 3 : Techniques d'évaluation à l'aide d'importantes données non observables. Cette catégorie comprend tous les instruments pour lesquels la technique d'évaluation comporte des données non fondées sur des données observables et dont les données non observables ont une importante incidence sur l'évaluation de l'instrument. Cette catégorie comprend les instruments qui sont évalués en fonction des prix côtés d'instruments similaires pour lesquels d'importants ajustements ou hypothèses non observables sont nécessaires pour refléter les différences entre les instruments.

Pour les instruments complexes tels que les swaps, la Banque utilise des modèles propriétaires qui sont généralement développés à partir de modèles d'évaluation reconnus. Tout ou partie des données utilisées dans ces modèles peuvent provenir des prix ou des taux du marché ou sont des estimations fondées sur des hypothèses.

La valeur produite par un modèle ou une autre technique d'évaluation peut être ajustée pour tenir compte d'un certain nombre de facteurs, le cas échéant, car les techniques d'évaluation ne peuvent refléter de façon adéquate tous les facteurs pris en compte par les participants au marché dans la conclusion d'une transaction. Selon la Direction, ces ajustements de valeur sont nécessaires et appropriés pour présenter fidèlement les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers.

Jour 1 profit ou perte

Lorsque le prix de transaction diffère de la juste valeur d'autres transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument ou sur la base d'une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables, la Banque comptabilise immédiatement la différence entre le prix de transaction et la juste valeur (jour 1 profit ou perte) en résultat net des transactions. Dans les cas où la juste valeur est déterminée au moyen de données non observables la différence entre le prix de transaction et la valeur du modèle n'est comptabilisée dans le résultat que lorsque les données deviennent observables ou lorsque l'instrument est décomptabilisé.

3.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les soldes auprès d'autres banques et les montants à recevoir des banques et autres

institutions financières avec une échéance initiale de trois mois ou moins.

3.4. Immobilisations corporelles

Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût minoré du cumul des amortissements et des pertes de valeur, La Banque ne déprécie pas la composante foncière de ses immeubles.

Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par l'entreprise comprend le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe et tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement de l'actif pour l'usage auquel il est destiné. Les logiciels achetés qui font partie intégrante de la fonctionnalité de l'équipement connexe sont capitalisés comme partie intégrante de cet équipement.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes elles sont comptabilisées comme des éléments distincts (principales composantes).

La Banque réévalue ses terrains et ses immeubles tous les cinq (05) ans afin de s'assurer qu'il n'y ait pas une grande différence entre leur juste valeur et leur valeur comptable. Par conséquent, les propriétés sont détenues sur une base de réévaluation. La dernière réévaluation remonte à fin décembre 2023.

Les immobilisations classées comme travaux en cours sont comptabilisées au coût. Les actifs de cette catégorie d'immobilisations ne sont pas amortis.

Coûts ultérieurs

Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de l'élément s'il est probable que les avantages économiques futurs inhérents à cette partie iront à la Banque et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les coûts de l'entretien quotidien des immobilisations corporelles sont comptabilisés en résultat au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé dans le compte de résultat selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimée de chaque partie d'une immobilisation corporelle.

Les taux de dépréciations applicables aux immobilisations e présente comme suit :

Terrains	-
Immeubles	2%
Véhicules à moteur	20%
Meubles et aménagements	20%
Meubles et aménagements résidentiels	20%
Matériel de bureau	20%
Installations électriques	20%
Cloisonnement des bureaux	25%
Matériel informatique	33 1/3%

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévaluées à la date de clôture.

Les plus ou moins-values sur la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de la cession aux valeurs comptables des immobilisations corporelles et sont comptabilisés dans le compte de résultat en autres produits.

3.5. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles acquises par la Banque et ayant une durée d'utilité limitée sont comptabilisées au coût minoré du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les dépenses ultérieures ne sont capitalisées que lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs incorporés dans l'actif spécifique auquel elles se rapportent. Toutes les autres charges à l'exception des charges liées aux écarts d'acquisition générés en interne et aux marques sont comptabilisées en résultat au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

L'amortissement est calculé sur la base du coût de l'actif minoré de sa valeur résiduelle. L'amortissement est comptabilisé en résultat de manière linéaire sur la durée de vie de l'actif, La durée de vie utile restante estimée est de trois (3) ans.

3.6. Événements postérieurs à la date de clôture

Les événements postérieurs à la période de référence contiennent des dispositions sur les cas où les événements postérieurs à la fin de la période de référence doivent être ajustés dans les états financiers. Les événements donnant lieu à des ajustements sont ceux qui fournissent des indications sur les conditions existant à la fin de la période de référence, tandis que les événements ne donnant pas lieu à des ajustements indiquent des conditions survenant après la période de référence (ces dernières devant être indiquées lorsqu'elles sont significatives).

3.7. Provisions

Une provision est comptabilisée si à la suite d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle juridique ou implicite que l'on peut estimer de manière fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôts qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et le cas échéant, des risques spécifiques inhérents au passif.

Les garanties financières sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et l'amortissement de la juste valeur se fait sur la durée de la garantie financière. Les garanties financières sont ensuite comptabilisées au montant le plus élevé entre le montant amorti et la valeur actualisée de tout paiement attendu (lorsqu'un paiement au titre de la garantie devient probable).

3.8. Avantages au personnel

Régimes de retraite à cotisations déterminées

Les obligations au titre des régimes de retraite à cotisations déterminées sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat lorsqu'elles sont exigibles.

Régimes de pension à prestation définies

La Banque constitue des provisions pour les primes de longue durée de service qualifiées d'indemnités de départ. La prime pour longue durée de service est égale à un mois de salaire du membre du personnel pour chaque période de 2 ans de travail. La provision est calculée selon la méthode de projection des unités de crédit. La Banque recrute les services d'un actuaire tous les cinq ans pour déterminer l'obligation au titre des prestations déterminées. Dans l'intervalle de la période de 5 ans, la Banque procède en interne à l'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsqu'il est prouvé que la Banque s'est engagée sans la moindre possibilité de retrait, à mettre fin à l'emploi avant la date normale de départ à la retraite selon un plan formel détaillé. Les indemnités de départ en cas de départ volontaire sont comptabilisées si la Banque a fait une offre encourageant le départ volontaire, si la probabilité d'acceptation de l'offre est avérée et si l'on peut procéder à une estimation fiable du nombre de personnes qui vont l'accepter.

Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme du personnel sont évaluées sur une base non actualisée et sont passées en charges compte tenu de la disponibilité du service correspondant.

Une provision est comptabilisée pour le montant que l'on s'attend à payer au titre d'un bonus à court terme en espèces ou d'un système d'intéressement aux bénéficiaires, si la Banque a une obligation actuelle légale ou implicite de payer ce montant en raison des services passés fournis par le salarié et que l'obligation peut être estimée de manière fiable.

3.9. Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers de la Banque autres que les actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Si une telle indication existe la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur minorée des coûts de la vente. Lors de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'évaluation actuelle par le marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques spécifiques liés à l'actif. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes précédentes sont évaluées à chaque date de clôture afin de détecter toute indication d'une diminution ou d'une disparition de la perte. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.10. Les baux

Les contrats de location sont classés comme contrats de location-financement, lorsque les termes du contrat de location transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

La Banque en tant que bailleur

Les montants dus par les locataires en vertu de contrats de location-financement sont comptabilisés en tant que créances pour le montant de l'investissement net de la Banque dans ces contrats. Les produits des contrats de location-financement sont affectés aux périodes comptables de manière à refléter un taux de rendement périodique constant sur l'encours net de l'investissement de la Banque au titre de ces contrats.

Les revenus locatifs provenant de contrats de location simple sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location concerné.

Les coûts directs initiaux encourus lors de la négociation et de la conclusion d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Les frais encourus dans le cadre des emprunts sont comptabilisés en charges car ces emprunteurs permettent de financer des projets.

3.11 Frais et commissions

Les frais et commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif sur les instruments financiers sont inclus dans l'évaluation du taux d'intérêt effectif.

Les autres produits de commissions, y compris les frais de tenue de compte, les frais de gestion des investissements, les commissions de vente, les frais de placement et d'arrangement et les frais de syndication, sont comptabilisés au fur et à mesure que les services correspondants sont rendus.

Les autres frais et commissions concernent principalement les frais de transaction et de service, qui sont comptabilisés en charges au fur et à mesure que les services sont reçus.

3.12 Reprise de garanties

La politique de la Banque consiste à déterminer si un actif repris peut être utilisé au mieux pour ses opérations internes ou s'il doit être vendu. Les actifs jugés utiles pour les opérations internes sont transférés dans la catégorie d'actifs correspondante à leur juste valeur. Les actifs pour lesquels la vente est considérée comme une meilleure option sont transférés dans les actifs détenus en vue de la vente à leur juste valeur (s'il s'agit d'actifs financiers) et à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente pour les actifs non financiers à la date de reprise de possession, conformément à la politique de la Banque. Dans le cours normal de ses activités, la

Banque ne reprend pas physiquement possession des biens immobiliers ou autres actifs de son portefeuille de détail, mais fait appel à des agents externes pour récupérer des fonds, généralement lors d'une vente aux enchères, afin de régler les dettes en cours. Les fonds excédentaires sont restitués aux clients/obligés. En raison de cette pratique, les propriétés résidentielles faisant l'objet d'une procédure de reprise de possession légale ne sont pas comptabilisées dans le bilan de la Banque.

4. Analyses critiques et estimations dans l'application des conventions comptables de la Banque

La préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS exige de la Haute direction qu'elle fasse des analyses des estimations et pose des hypothèses ayant un impact sur l'application des conventions et sur les montants déclarés des actifs, passifs, produits et charges. Les estimations et hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience historique et sur divers autres facteurs jugés raisonnables dans les circonstances dont les résultats servent à porter un jugement sur la valeur comptable des actifs et des passifs qui ne sont pas évidents d'autres sources. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes font l'objet de révisions périodiques. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées soit dans la période au cours de laquelle l'estimation est faite, si la révision n'affecte que cette période, soit dans la période de la révision et les périodes futures, si la révision affecte à la fois les périodes actuelles et futures.

Ci-après figurent les jugements critiques à l'exception de ceux qui impliquent des estimations (qui sont abordés séparément ci-dessous) que les administrateurs ont exprimés dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Banque et qui ont le plus important impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers correspond au prix de vente d'un actif ou au prix payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée sur le marché principal (ou le plus avantageux) à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c'est-à-dire un prix de sortie) que ce prix soit directement observable ou estimé au moyen d'une autre technique d'évaluation. Lorsque les justes valeurs des actifs et passifs financiers comptabilisés dans l'état de la situation

financière ne peuvent être déterminées à partir de marchés actifs, elles sont définies au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent dans la mesure du possible de marchés observables ; mais lorsque cela n'est pas possible, il faudra procéder à une estimation pour définir la juste valeur. Les jugements et estimations tiennent compte de la liquidité et des données du modèle en relation avec des éléments tels que le risque de crédit (aussi bien de la société que de la contrepartie) les ajustements de la valeur de financement, la corrélation et la volatilité.

Pertes de valeur sur prêts et avances

La Banque procède à un réexamen de ses importants prêts et avances individuels à chaque date de clôture, afin de déterminer si une perte de valeur doit être comptabilisée dans le compte de résultats et autres éléments du résultat global.

Continuité de l'exploitation

La Haute direction de la Banque a évalué sa capacité à poursuivre son exploitation et est convaincue qu'elle dispose des ressources nécessaires pour poursuivre ses activités dans un avenir prévisible. De plus la Haute direction n'a connaissance d'aucune incertitude significative qui pourrait jeter un important doute sur sa capacité à poursuivre ses activités.

Par conséquent, les états financiers continuent d'être établis sur la base du principe de continuité de l'exploitation.

Évaluation du modèle d'entreprise

La classification et l'évaluation des actifs financiers dépendent des résultats du paiement du principal et des intérêts uniquement (SPPI) et du test du modèle d'entreprise. La Banque détermine le modèle d'affaires à un niveau qui reflète la façon dont ses actifs financiers sont gérés pour atteindre un objectif particulier fixé. Cette évaluation inclut un jugement qui reflète toutes les preuves pertinentes y compris le mode d'évaluation des actifs et de leur rendement, les risques qui ont un impact sur le rendement des actifs, leur mode de gestion et le moyen de rémunération de leurs gestionnaires. La Banque surveille les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui sont décomptabilisés avant leur échéance, afin de comprendre la raison de leur cession et voir si elles sont en cohérence avec l'objectif de l'activité pour laquelle l'actif était détenu. La surveillance s'inscrit dans le cadre de l'évaluation continue de la Banque

visant à déterminer si le modèle d'affaires pour lequel les actifs financiers restants sont détenus demeure approprié ; dans le cas contraire s'il y a eu un changement de modèle d'entreprise, cela entraînerait un éventuel changement dans la classification de ces actifs.

Augmentation significative de risque crédit

Les pertes attendues sur crédit (ECL) sont évaluées sous forme de provision équivalant à un ECL sur les 12 mois à venir pour les actifs de l'étape 1 ou à vie pour les actifs de l'étape 2 ou de l'étape 3. Un actif passe à l'étape 2 lorsque son risque de crédit a considérablement augmenté depuis sa comptabilisation initiale. La norme IFRS 9 ne définit pas ce qui constitue une importante augmentation du risque de crédit. Pour déterminer si le risque de crédit d'un actif a considérablement augmenté, la Banque tient compte d'informations qualitatives et quantitatives raisonnables et justifiables de nature prospective.

Création des groupes d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires : lorsque les ECL sont évaluées sur une base collective, les instruments financiers sont évalués sur la base de caractéristiques communes de risque. Se reporter à la note 8 pour plus de détails sur les caractéristiques prises en compte dans la présente analyse.

La Banque surveille régulièrement la pertinence des caractéristiques du risque de crédit, afin de déterminer si elles demeurent similaires. Cela est nécessaire pour s'assurer qu'en cas de modification des caractéristiques du risque de crédit, il y ait une nouvelle segmentation adéquate des actifs. Il peut en résulter la création de nouveaux portefeuilles ou le transfert d'actifs vers un portefeuille existant qui reflète mieux les mêmes caractéristiques de risque de crédit. La nouvelle segmentation des portefeuilles et les mouvements entre les portefeuilles sont plus fréquents lorsqu'il y a une importante augmentation du risque de crédit (ou en cas de tendance inverse de cette importante augmentation) et que les actifs passent d'un ECL sur les 12 mois à venir à un ECL à vie ou vice versa ; mais elle peut aussi survenir dans des portefeuilles qui continuent à être évalués sur la même base que les ECL sur les 12 mois à venir ou à un ECL à vie mais le montant des ECL varie en raison des différences du risque de crédit des portefeuilles.

Modèles et hypothèses utilisés : La Banque utilise divers modèles et hypothèses pour évaluer la juste valeur des actifs financiers ainsi que pour estimer les ECL. Nous faisons preuve d'analyse pour déterminer le modèle le plus approprié pour

chaque type d'actif ainsi que pour déterminer les hypothèses utilisées dans ces modèles y compris celles qui ont trait aux principaux facteurs du risque de crédit.

Principales sources d'incertitude des estimations

Les principales estimations utilisées par les administrateurs dans le cadre de l'application des conventions comptables de la Banque et qui ont le plus d'impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont présentées ci-après :

- Établir les nombre et pondération relatifs des scénarii prospectifs pour chaque type de produit ou de marché et déterminer l'information prospective pertinente pour chaque scénario : Lors de l'évaluation des ECL, la Banque utilise des données prospectives raisonnables et justifiables fondées sur des hypothèses relatives aux mouvements futurs des différents facteurs économiques et à l'incidence de ces facteurs les uns sur les autres ; se reporter à la note 3 pour plus de détails y compris l'analyse de la sensibilité des ECL déclarés aux variations de l'information prospective estimée;
- Probabilité de défaut (PD) : elle constitue un élément clé dans l'évaluation des ECL. La probabilité de défaut est une estimation de la probabilité de défaut sur un horizon temporel donné dont le calcul comprend des données historiques, des hypothèses et des attentes relatives aux conditions futures. se référer à la note 3 pour plus de détails y compris l'analyse de la sensibilité des ECL déclarées aux variations de la PD résultant des changements des facteurs économiques;
- Perte en cas de défaut (PCD): C'est une estimation de la perte résultant du défaut de paiement. Elle se fonde sur la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et ceux que le prêteur espère recevoir compte tenu des flux de trésorerie provenant des garanties et des rehaussements de crédit intégrés, voir la note 3 pour plus de détails y compris l'analyse de la sensibilité des ECL déclarées aux variations de PCD résultant des changements des facteurs économiques ;
- Evaluation à la juste valeur et processus d'évaluation : Pour estimer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier, la Banque utilise des données observables sur le marché dans la mesure où elles sont disponibles. Lorsque ces données de niveau 1 ne sont pas disponibles, la Banque utilise des modèles

d'évaluation pour déterminer la juste valeur de ses instruments financiers.

4.1. Gestion des risques financiers

4.1.1. Introduction et aperçu

La Banque a une appétence pour le risque, approuvée par le Conseil d'administration, qui exprime le niveau de risque que la Banque est prête à prendre. Elle joue un rôle central dans l'élaboration de son plans et politiques stratégiques. Son appétence globale pour le risque n'a pas changé. La banque évalue régulièrement son profil de risque global, effectue des tests de résistance et surveille les concentrations pour s'assurer qu'elle opère dans le cadre de son appétit pour le risque approuvé.

La Banque revoit et ajuste ses normes et limites de souscription en fonction des changements observés et anticipés dans son environnement et de l'évolution des attentes de ses parties prenantes. Elle a maintenu sa prudence générale tout en continuant à soutenir ses principaux clients.

La gestion des risques est au cœur de ses activités. L'un des principaux risques qu'elle encourt provient de l'octroi de crédits à ses clients par le biais de ses opérations de négoce et de prêt. Au-delà du risque de crédit, Elle est également exposée à une série d'autres types de risques, tels que les risques transfrontaliers, de marché, de liquidité, opérationnels, de pension, de réputation et d'autres risques inhérents à sa stratégie et à sa gamme de produits.

4.1.2. Cadre de gestion du risque

La responsabilité ultime de la définition de notre propension au risque et de la gestion efficace du risque incombe au Conseil d'administration. Agissant dans le cadre d'une délégation de pouvoirs par ce Conseil, le Comité des risques et du crédit (CRC) dont les membres sont exclusivement des administrateurs non exécutifs est responsable de la surveillance et de l'examen des risques prudentiels, notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, d'exploitation et de réputation. Il examine la propension générale au risque de la Banque et fait des recommandations au Conseil à cet effet.

Au nombre de ses responsabilités, il y a également l'examen de la pertinence et de l'efficacité des systèmes et contrôles de gestion des risques de la Banque, la prise en compte des implications des propositions de modifications réglementaires importantes, l'assurance d'une diligence raisonnable efficace dans la surveillance des activités du Comité actif et passif (ALCO).

Le CRC reçoit des rapports trimestriels sur la gestion des risques y compris les tendances, les politiques et les normes du portefeuille, la liquidité et l'adéquation des fonds propres, et il a le pouvoir de faire des enquêtes ou rechercher toute information relative à une activité relevant de son mandat.

Le Comité actifs et passifs est responsable de la gestion du capital ainsi que de l'établissement et du respect des politiques relatives à la gestion de l'état de la situation financière y compris la gestion des liquidités, le niveau du capital et le risque structurel de change et de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un client ou une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, entraînant une perte financière pour la Banque. La principale activité génératrice de revenus de la Banque étant le crédit à la clientèle, le risque de crédit constitue donc un risque principal. Le risque de crédit découle principalement des prêts et avances à la clientèle, des placements dans des titres de créance et des dérivés qui constituent un actif. Pour des raisons de gestion des risques, la Banque tient compte de tous les éléments de l'exposition au risque de crédit tels que le risque de défaut de la contrepartie, le risque géographique et le risque sectoriel.

Gestion du risque de crédit

Le comité de crédit de la Banque assume la responsabilité de gestion du risque de crédit de la Banque comme suit:

- Veiller à ce que la Banque dispose de pratiques appropriées en matière de risque de crédit y compris d'un système de contrôle interne efficace, afin de déterminer de façon constante les provisions adéquates conformément aux politiques et procédures énoncées par la Banque, aux normes IFRS et aux directives pertinentes en matière de supervision;
- Identifier évaluer et mesurer le risque de crédit à l'échelle de la Banque, qu'il s'agisse d'un instrument individuel ou d'un portefeuille;
- Élaborer des politiques de crédit pour protéger la Banque contre les risques identifiés, y compris l'obligation d'obtenir des garanties des emprunteurs d'effectuer une évaluation solide et continue du crédit des emprunteurs et de surveiller continuellement l'exposition aux limites de risque internes ;
- Limiter les concentrations d'exposition par type d'actif, contreparties, secteur

d'activité, notation de crédit, emplacement géographique etc;

- Mettre en place un cadre de contrôle solide en ce qui concerne la structure d'autorisation pour l'approbation et le renouvellement des facilités de crédit;
- Elaborer et maintenir la classification des risques de la Banque, afin de classer les expositions en fonction du niveau de risque de défaut de paiement, Les cotes de risque font l'objet d'examen réguliers ;
- Élaborer et tenir à jour les processus d'évaluation des ECL de la Banque, y compris la surveillance du risque de crédit, l'intégration de l'information prospective et la méthode utilisée pour mesurer les ECL ;
- S'assurer que la Banque dispose de politiques et procédures pour maintenir et valider de façon appropriée les modèles utilisés pour évaluer et mesurer les ECL ;
- Établir un processus solide d'évaluation et de mesure comptable du risque de crédit qui fournit à la Banque une base solide pour l'élaboration de systèmes, d'outils et de données communs permettant d'évaluer le risque de crédit et de tenir compte des ECL;
- Fournir des conseils, des orientations et des compétences spécialisées aux Départements des opérations, afin de promouvoir les meilleures pratiques dans l'ensemble de la Banque en matière de gestion du risque de crédit.

Le Département de l'audit interne effectue régulièrement des vérifications pour s'assurer que les contrôles et procédures établis sont conçus et mis en œuvre de façon adéquate.

Augmentation significative du risque de crédit

Comme expliqué dans la note 1, la Banque surveille tous les actifs financiers qui font l'objet d'une dépréciation, afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale. En cas d'augmentation significative du risque de crédit, la Banque évalue la provision pour créance douteuse en fonction de la durée de vie plutôt qu'en fonction d'une perte de crédit attendue sur les 12 mois à venir.

Evaluation du risque de crédit interne

Afin de minimiser le risque de crédit, la Banque a chargé son comité de gestion du crédit d'élaborer et de maintenir la classification des risques de crédit de la Banque afin de classer les expositions

en fonction de leur degré de risque de défaut. Le cadre de notation du risque de crédit de la Banque comprend dix catégories. Les informations relatives à la cote de crédit se fondent sur un ensemble de données jugées prédictives du risque de défaut et sur l'application d'un jugement expérimenté de crédit. La nature de l'exposition et le type d'emprunteur sont pris en compte dans l'analyse. Les cotes de risque de crédit sont définies à l'aide de facteurs qualitatifs et quantitatifs qui sont indicatifs du risque de défaut de paiement.

Les cotes de risque de crédit sont conçues et calibrées pour refléter le risque de défaut à mesure que le risque de crédit se détériore. Au fur et à mesure que le risque de crédit augmente, la différence de risque de défaut entre les grades change. Chaque exposition est affectée à une catégorie de risque de crédit lors de la comptabilisation initiale sur la base des informations disponibles au sujet de la contrepartie. Toutes les expositions sont surveillées et la cote de risque de crédit est mise à jour pour refléter la situation actuelle. Les procédures de suivi utilisées sont à la fois d'ordre général et adaptées au type d'exposition. Les données suivantes sont généralement utilisées pour surveiller les expositions de la Banque :

- Historique des paiements y compris les ratios de paiement et l'analyse de l'ancienneté ;
- Degré d'utilisation des limites accordées ;
- Restructurations (demandées et accordées);
- Evolution de la conjoncture économique et financière ;
- Informations sur les notations de crédit fournies par les agences de notation externes ;
- Pour les expositions sur le secteur privé : données générées en interne sur le comportement des clients les paramètres d'accessibilité financière etc... ; et
- Pour les expositions le secteur public : informations obtenues par l'examen des dossiers des Etats.

La Banque utilise les cotes de risque de crédit comme facteur principal dans la détermination de la structure des échéances de la PD pour les expositions. La Banque recueille des informations sur le rendement et les défaillances au sujet de son exposition au risque de crédit qui sont analysées par juridiction ou par région, par type de produit et d'emprunteur ainsi que par catégorie de risque de crédit. Les informations utilisées sont à la fois internes et externes, selon le portefeuille évalué. Le

tableau ci-dessous présente une cartographie des cotes de risque de crédit internes de la Banque par rapport aux cotes de crédit externes.

Classification du risque de crédit de la Banque	Notation Fitch	Description
1	AAA	Risque faible à moyen
2	AA+ a AA	Risque faible à moyen
3	A+ a A	Risque faible à moyen
4	BBB+ a BBB	Surveillance
5	BB+ a BB	Surveillance
6	B+ a B	Surveillance
7	CCC+	Non conformes aux normes
8	CCC	Non conformes aux normes
9	CC+ a CC-	Douteux
10	C, D	Aggravé

Augmentation significative du risque de crédit

La Banque procède à une analyse de toutes les données recueillies à l'aide de modèles statistiques et estime la durée de vie utile restante des expositions et la façon dont elles devraient évoluer dans le temps. Les facteurs pris en compte dans ce processus comprennent des données macroéconomiques telles que la croissance du PIB, le chômage, les taux d'intérêt de référence et les prix du marché immobilier.

Incorporation d'informations prospectives

La Banque élabore un scénario de référence de l'orientation future des variables économiques pertinentes ainsi qu'une gamme représentative d'autres scénarios de probables prévisions. La Banque utilise ensuite ces prévisions qui sont pondérées en fonction de la probabilité pour rajuster ses estimations des PD.

La Banque utilise les informations prospectives disponibles sans coût ni effort indu dans son évaluation de l'augmentation importante du risque de crédit ainsi que dans son évaluation des ECL (se reporter à la note 8 pour la mesure des ECL). La Banque a recours à des experts qui, à l'aide d'informations externes et internes, élaborent un scénario de référence pour la prévision future des variables économiques pertinentes ainsi qu'un ensemble représentatif d'autres scénarii de prévision possibles. Les informations externes utilisées comprennent les données économiques

et les prévisions publiées par les organismes gouvernementaux et les autorités monétaires.

La Banque applique des probabilités aux scénarii prévisionnels identifiés. Le scénario de référence est le résultat le plus probable et se compose d'informations utilisées par la Banque pour la planification stratégique et l'établissement du budget. La Banque a identifié et documenté les principaux facteurs du risque de crédit et des pertes sur créances pour chaque portefeuille d'instruments financiers et à l'aide d'une analyse statistique des données historiques, a estimé les relations entre les variables macroéconomiques et le risque de crédit et les pertes sur créances. La Banque n'a apporté aucune modification aux techniques d'estimation ni aux hypothèses importantes formulées au cours de la période considérée.

Regroupement d'instruments pour les pertes évaluées sur une base collective

Pour les provisions pour pertes attendues modélisées sur une base collective, un regroupement des expositions est effectué sur la base de caractéristiques de risques partagés de sorte que les expositions au risque au sein d'un groupe sont homogènes. Pour effectuer ce regroupement, il doit y avoir suffisamment d'informations pour permettre la crédibilité du groupe sur le plan statistique. Le regroupement des instruments financiers aux fins de l'évaluation des provisions pour pertes sur créance douteuse sur une base collective se fonde sur les secteurs d'activité des expositions. Toutefois, les prêts des étapes 2 et 3 sont évalués individuellement.

Evaluation des ECL

Les principaux éléments utilisés dans l'évaluation des ECL se présentent comme suit :

- probabilité de défaut (PD);
- perte en cas de défaut (PCD); et
- exposition en cas de défaut (ECD).

Comme expliqué ci-dessus, ces chiffres sont généralement tirés de modèles statistiques élaborés à l'interne et d'autres données historiques et ils sont rajustés pour tenir compte des informations prospectives pondérées en fonction des probabilités. La PD est une estimation sur un horizon temporel donné. Cette estimation est faite à un moment donné.

Le calcul se fait sur la base des modèles statistiques de notation et à l'aide d'outils de notation adaptés aux différentes catégories de contreparties et d'expositions. Ces modèles statistiques se fondent

sur les données du marché (lorsqu'elles sont disponibles) ainsi que sur des données internes comprenant à la fois des facteurs quantitatifs et qualitatifs. L'estimation des PD se fait en tenant compte des échéances contractuelles des expositions et des estimations des taux de remboursement anticipé.

L'estimation est fondée sur les conditions actuelles rajustées pour tenir compte des estimations des conditions futures qui auront une incidence sur la PD. Les pertes en cas de défaut sont une estimation de la perte sur défaut de paiement. Elles sont basées sur la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus et ceux que le prêteur espère recevoir compte tenu des flux de trésorerie provenant d'une quelconque garantie.

Les modèles de pertes en cas de défaut pour les actifs garantis prennent en considération des prévisions de l'évaluation future des garanties, en tenant compte des décotes de vente, du délai de réalisation des garanties, de la constitution de sûretés croisées et de l'ancienneté des créances, du coût de réalisation des garanties et des taux de recouvrement (c'est-à-dire la sortie du statut non productif). Les modèles de pertes en cas de défaut pour les actifs non garantis tiennent compte du moment du recouvrement des taux de recouvrement et de l'ancienneté des créances.

Le calcul est effectué sur la base des flux de trésorerie actualisés, les flux de trésorerie étant actualisés selon le TIE initial du prêt, L'ECD est une estimation de l'exposition à une date de défaut future qui tient compte des variations prévues de l'exposition après la date de clôture y compris le remboursement du principal et des intérêts et des prélèvements prévus sur les facilités engagées.

L'approche de modélisation de la Banque en matière d'ECD reflète les variations attendues du solde impayé sur la durée de vie de l'exposition du prêt qui ont été autorisées en vertu des conditions contractuelles actuelles tel que les profils d'amortissement, les remboursements anticipés ou excédentaires, les changements dans l'utilisation des engagements non utilisés et les mesures d'atténuation du crédit prises avant le défaut de paiement.

La Banque utilise des modèles ECD qui reflètent les caractéristiques des portefeuilles. La Banque mesure les pertes de crédit attendues en tenant compte du risque de défaut sur la période contractuelle maximale (les options de prolongation comprises) sur laquelle l'entité est exposée au risque de crédit et non sur une période plus longue même si la

prolongation ou le renouvellement des contrats est une pratique commerciale courante. Toutefois, pour les instruments financiers tels que les facilités de crédit renouvelables qui comprennent à la fois une composante prête et une composante engagement non utilisée, la capacité contractuelle de la Banque d'exiger le remboursement et d'annuler l'engagement non utilisé ne limite pas l'exposition de la Banque aux pertes sur créances à la période de préavis contractuel.

Pour de tels instruments financiers, la Banque évalue les pertes de crédit attendues au cours de la période pendant laquelle elle est exposée au risque de crédit et ces pertes ne seraient pas atténuées par des mesures de gestion du risque de crédit même si cette période s'étend au-delà de la durée maximale du contrat. Ces instruments financiers n'ont pas de durée fixe ni de structure de remboursement et sont assortis d'une courte période d'annulation contractuelle.

Toutefois dans la gestion quotidienne normale, la Banque n'exerce pas le droit contractuel d'annuler ces instruments financiers. En effet ces instruments financiers sont gérés collectivement et ne sont annulés que lorsque la Banque constate une augmentation du risque de crédit au niveau de la facilité. L'estimation de cette période plus longue se fait en tenant compte des mesures de gestion du risque de crédit que la Banque compte prendre pour atténuer l'impact des pertes de crédit attendues, par exemple la réduction des limites ou l'annulation de l'engagement de prêt.

4.1.3. Politiques de contrôle et d'atténuation des limites de risque

La Banque gère, limite et contrôle les concentrations de risque de crédit partout où elles sont identifiées - et notamment pour les contreparties individuelles et les banques ainsi que pour les secteurs et les pays.

La Banque structure les niveaux de risque de crédit qu'elle prend en limitant le montant du risque accepté par rapport à un emprunteur ou à des banques d'emprunteurs ainsi qu'à des zones géographiques et secteurs d'activité. Ces risques sont régulièrement suivis et font l'objet d'un examen annuel ou à une plus grande fréquence lorsque nécessaire. Le Conseil d'administration approuve tous les trimestres les limites du niveau de risque de crédit par produit et par secteur d'activité.

L'exposition à un emprunteur donné y compris les banques et les courtiers est en outre limitée par des sous-limites couvrant les expositions au bilan et hors bilan ainsi que par des limites quotidiennes

de risque de livraison liées à des éléments de négociation comme les contrats de change à terme. Les expositions réelles par rapport aux limites font l'objet d'un suivi quotidien.

Les limites d'emprunt sont revues à la lumière de l'évolution des conditions du marché et de la conjoncture économique ainsi que des examens périodiques du crédit et des évaluations de la probabilité de défaut de paiement.

D'autres mesures spécifiques de contrôle et d'atténuation sont décrites ci-dessous :

a. Garantie

La Banque applique un ensemble de politiques et de pratiques visant à atténuer le risque de crédit. La plus traditionnelle qui est également une pratique courante est la prise de garantie pour les fonds avancés. La Banque met en œuvre des directives sur l'acceptabilité de catégories spécifiques de garanties ou l'atténuation du risque de crédit. Les principaux types de garanties pour les prêts et avances se présentent comme suit :

- Hypothèques sur des propriétés résidentielles ;
- Nantissement des éléments d'actif de l'entreprise tels que les locaux, les stocks et les domiciliations de créances ;
- Nantissement d'instruments financiers tels que les titres de créance et les actions.

Les sûretés détenues en garantie d'actifs financiers autres que des prêts et avances dépendent de la nature de l'instrument. Les financements à plus long terme et les prêts aux personnes morales sont généralement garantis ; les facilités de crédit individuelles renouvelables ne sont généralement pas garanties. En outre, afin de minimiser la perte sur créances, la Banque demandera des garanties supplémentaires à la contrepartie dès que des indicateurs de dépréciation auront été identifiés pour les prêts et avances individuels concernés.

b. Clauses financières (pour les engagements liés au crédit et les portefeuilles de prêts)

Le principal objectif de ces instruments est de s'assurer de la disponibilité des fonds pour un client, le cas échéant. Les garanties et les lettres de crédit standby comportent le même risque de crédit que les prêts. Les lettres de crédit documentaires et commerciales qui sont des engagements écrits de la Banque pour le compte d'un client autorisant un tiers à tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un montant stipulé dans des conditions spécifiques, sont garanties par

les expéditions sous-jacentes des marchandises auxquelles elles se rapportent et comportent donc un risque moindre qu'un prêt direct.

Les engagements d'octroi de crédit représentent la partie non utilisée des autorisations d'octroi de crédit sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit. En ce qui concerne le risque de crédit sur les engagements d'octroi de crédit, la Banque est potentiellement exposée à une perte d'un montant égal au total des engagements non utilisés. Toutefois, le montant probable de la perte est inférieur au total des engagements non utilisés, car la plupart des engagements de crédit sont subordonnés au maintien de normes de crédit spécifiques (souvent appelées clauses financières).

La Banque surveille la durée jusqu'à l'échéance des engagements de crédit, car les engagements à plus long terme comportent généralement un degré de risque de crédit plus élevé que les engagements à plus court terme.

4.1.4. Exposition maximale au risque de crédit avant les sûretés détenues ou autres rehaussements de crédit

L'exposition maximale de la Banque au risque de crédit est représentée par la valeur comptable brute des actifs financiers à l'exception des garanties financières et autres garanties émises par la Banque pour lesquelles l'exposition maximale au risque de crédit est représentée par le montant maximal que la Banque devrait verser si les garanties étaient appelées. Les actifs financiers sont classés par secteur d'activité des contreparties de la Banque.

Les prêts et avances à la clientèle représentent 78,89% de l'exposition maximale totale, 8,45 % représentent des placements en avances à court terme, 12,66% représentent les soldes auprès des banques, les placements et autres actifs.

Le tableau suivant présente une répartition du risque de crédit de la Banque à la valeur comptable (sans tenir compte des garanties détenues ou autres formes de soutien au crédit) classée par secteur d'activité des contreparties de la Banque.

Sur le Bilan

Au 31 décembre 2023	Prêts et avances	Participations à la Juste Valeur	Instruments financiers à la Juste	Fonds à court terme	Placement auprès d'autres banques	Total
	UC	UC	UC	UC	UC	UC
Energie	164 533 605	-	-	-	-	164 533 605
Communication	29 357 488	-	-	-	-	29 357 488
Infrastructures & Transport	281 089 614	-	-	-	-	281 089 614
Agriculture & Développement rural	53 143 760	-	-	-	-	53 143 760
Eau & Assainissement	17 885 511	-	-	-	-	17 885 511
Finances & Industrie	410 510 128	-	-	-	218 913 116	629 436 925
Multi-secteur & Social /Santé	148 065 090	-	-	-	-	148 065 090
Participation et instruments financiers	-	4 233 613	50 209 705	-	-	54 443 318
Autres actifs	-	-	-	22 149 959	-	22 149 959
Total	1 104 598 877	4 233 613	50 209 705	22 149 959	218 913 116	1 400 105 269
Provision pour pertes	(38 334 246)	(155 787)	-	-	(1 170 742)	(39 660 775)
Valeur nette comptable	1 066 264 631	4 077 826	50 209 705	22 149 959	217 742 374	1 360 444 494

Au 31 décembre 2022	Prêts et avances	Participations à la Juste Valeur	Instruments financiers à la Juste	Fonds à court terme	Placement auprès d'autres banques	Total
	UC	UC	UC	UC	UC	UC
Energie	165 915 316	-	-	-	-	165 915 316
Communication	31 343 044	-	-	-	-	31 343 044
Infrastructures & Transport	302 942 208	-	-	-	-	302 942 208
Agriculture & Développement rural	23 205 930	-	-	-	-	23 205 930
Eau & Assainissement	23 102 922	-	-	-	-	23 102 922
Industrie	49 687 755	-	-	-	-	49 687 755
Finances	313 223 771	-	-	-	200 475 816	513 699 587
Multi-secteur & Social /Santé	24 798 668	-	-	-	-	24 798 668
Participation et instruments financiers	-	4 233 613	46 609 188	-	-	50 842 801
Autres actifs	-	-	-	12 592 067	-	12 592 067
Total	934 219 614	4 233 613	46 609 188	12 592 067	200 475 816	1 198 130 298
Provision pour pertes	(33 493 375)	-	-	-	(1 583 252)	(35 076 627)
Valeur nette comptable	900 726 239	4 233 613	46 609 188	12 592 067	198 892 564	1 163 053 671

4.1.5. Qualité du crédit

La Banque gère la qualité de crédit de ses actifs financiers au moyen de cotes de crédit internes. La Banque a pour politique de maintenir des cotes de risque précises et cohérentes pour l'ensemble du portefeuille de crédit. Cela facilite la gestion ciblée des risques applicables et la comparaison des expositions de crédit entre tous les secteurs d'activité, régions géographiques et produits. Le système de notation s'appuie sur diverses analyses financières en combinaison avec des informations de marché traitées pour fournir les principales données nécessaires à la mesure du risque de contrepartie. Toutes les notations de risque internes sont adaptées aux diverses catégories et sont établies conformément à la politique de notation de la Banque. Les cotes de risque attribuables sont évaluées et mises à jour régulièrement.

La qualité de crédit des prêts et avances de la Banque se répartit comme suit:

Prêts et avances de l'étape 1

Il s'agit de prêts et avances dont la qualité du crédit ne s'est pas détériorée de manière significative depuis leur comptabilisation initiale ou qui présentent un risque de crédit faible (lorsque la simplification facultative est appliquée) à la date de clôture. Ils sont considérés comme des crédits « performants » et sont notés 1 dans le système interne de notation du risque de crédit de la Banque.

Il s'agit de prêts et d'avances dont la qualité du crédit s'est considérablement détériorée depuis leur comptabilisation initiale mais pour lesquels on n'a pas de preuve objective d'un événement entraînant une perte de crédit. Celles-ci sont considérées comme « crédit figurant sur la liste de surveillance » dans le système interne d'évaluation du risque de crédit de la Banque et sont notées 2.

Prêts et avances de l'étape 3

Il s'agit de prêts et d'avances pour lesquels il existe des preuves objectives d'un événement entraînant une perte de crédit. La classification à l'étape 3 est déterminée, soit par l'identification d'une perte de valeur du crédit, soit par une exposition classée en défaut. Ces prêts sont considérés comme « non performants » dans le système interne d'évaluation du risque de crédit de la Banque et sont notés 3 ou 4.

Tous les prêts et avances sont classés comme suit au cours de la période correspondante :

Ni en retard de paiement ni dépréciés

Il s'agit de prêts et de titres pour lesquels les intérêts contractuels ou les remboursements de capital ne sont pas échus,

En souffrance mais non déprécié

Il s'agit de prêts et titres dont les intérêts contractuels ou le principal sont échus, mais pour lesquels la Banque estime que la dépréciation n'est pas appropriée compte tenu du niveau de sûreté ou de garantie disponible et/ou du stade de recouvrement des montants dus à la Banque.

Prêts et titres dépréciés

Les prêts et titres dépréciés sont des prêts et titres pour lesquels la Banque estime la probabilité de ne pas être en mesure de recouvrer la totalité du capital et des intérêts dus, conformément aux conditions contractuelles du ou des accords ou de titres. Il s'agit de prêts et des titres spécifiquement dépréciés.

Prêts à conditions renégociées

Les modalités contractuelles d'un prêt peuvent être modifiées pour un certain nombre de raisons, notamment l'évolution des conditions du marché, la fidélisation de la clientèle et d'autres facteurs non liés à une détérioration actuelle ou potentielle du crédit du client. La Banque renégocie les prêts aux clients afin de maximiser les opportunités de recouvrement et de minimiser le risque de défaillance. Les conditions révisées des facilités renégociées comprennent généralement la prorogation de l'échéance, la modification du calendrier des paiements des intérêts et les modifications des conditions de l'accord de prêt. Au 31 décembre 2023, il y a deux prêts qui ont fait l'Object de renégociations (Engineers & Planners Cie LT Dand Fidelis Finance).

Évaluation de la dépréciation selon la norme IFRS 9

La Banque évalue sa dépréciation aux fins de la présentation des états IFRS en utilisant le modèle « prospectif » de « perte attendue sur crédit » conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.

La Banque comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour tous les prêts et autres actifs financiers non détenus en juste valeur par le biais du compte de résultat ainsi que pour les engagements de prêts et les contrats de garantie financière. La provision se fonde sur les pertes de crédit attendues associées à la probabilité de défaut sur les 12 mois à venir à moins qu'il n'y ait eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la constitution du dossier de prêt, auquel cas

la provision se fonde sur la probabilité de défaut pendant la durée de vie de l'actif.

L'évaluation des pertes de crédit attendues se fonde sur le produit de la probabilité de défaut (PD) de la perte en cas de défaut (PCD) et de l'exposition en cas de défaut (ECD) de l'instrument actualisée à la date de clôture au taux d'intérêt effectif.

Le modèle des pertes de crédit attendues comporte trois étapes. La Banque comptabilise une provision pour pertes attendues sur les 12 mois à venir lors de la comptabilisation initiale (étape 1) et une provision pour pertes attendues sur toute la durée de vie des actifs lorsqu'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (étape 2). L'étape 3 requiert des preuves objectives de la dépréciation d'un actif et dans ce cas, une provision pour pertes de crédit attendues sur toute sa durée de vie est alors comptabilisée.

Politique de radiation

La Banque procède à la radiation d'un solde de prêt ou de garantie (et toute provision connexe pour pertes de valeur) lorsque le service du crédit détermine que les prêts sont irrécouvrables. Cette décision est prise après avoir pris en compte des informations telles que la survenance de changements importants dans la situation financière de l'emprunteur de sorte que celui-ci ne peut plus payer l'obligation ou que le produit de la garantie ne sera pas suffisant pour rembourser la totalité du risque.

Exposition au risque de crédit

Les tableaux suivants présentent une analyse de l'exposition de la Banque au risque de crédit par catégorie d'actifs financiers par notation interne et par «étape» sans tenir compte des effets de toute garantie ou autre rehaussement de crédit. Sauf indication contraire pour les actifs financiers, les valeurs figurant dans le tableau représentent les valeurs brutes comptables. Pour les engagements de prêts et les contrats de garantie financière, les montants dans le tableau représentent respectivement les montants engagés ou garantis.

Prêts et avances à la clientèle au coût amorti	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Rachat Déprécié	Total
31-Décember-23	ECL sur les 12 mois à venir	Durée de vie de l' ECL	Durée de vie de l'ECL		
Grades 1-3: Risque faible à moyen	1 023 912 121	-	-	-	1 023 912 121
Grades 4-5: En surveillance	-	17 406 130	-	-	17 406 130
Grades 6-8 : De qualité inférieure	-	-	-	-	-
Grade 9 : Douteux	-	-	-	-	-
Grades 9-10 : Déprécié	-	-	63 280 626	-	63 280 626
Valeur brute	1 023 912 121	17 406 130	63 280 626	-	1 104 598 877
Provision pour créance douteuse	(732 403)	(965 001)	(36 636 842)	-	(38 334 246)
Valeur nette de provision	1 021 414 433	16 441 129	28 395 388	-	1 066 264 631
Placement auprès d'autres banques	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Rachat Déprécié	Total
31 décembre 2023	ECL sur les 12 mois à venir	Durée de vie de l' ECL	Durée de vie de l'ECL		
Grades 1-3: Risque faible à moyen	118 348 119	-	-	-	118 348 119
Grades 4-5: en surveillance	-	-	-	-	-
Grades 6-8 : De qualité inférieure	-	-	-	-	-
Grade 9 : Douteux	-	-	-	-	-
Grades 9-10 : Déprécié	-	-	-	-	-
Valeur comptable brute	118 348 119	-	-	-	118 348 119
Allocation de perte	(1 170 742)	-	-	-	(1 170 742)
Valeur comptable	117 177 377	-	-	-	117 177 377

Prêts aux clients

Au 31 décembre 2023

UC

Ni en souffrance ni altéré	1 023 912 121
En souffrance mais non altéré	17 406 130
Dépréciation	63 280 626
Montant brut	1 104 598 877
Collectif	(38 334 246)
Montant net	1 066 264 631

Prêts et avances à la clientèle au coût amorti	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Rachat Déprécié	Total
	ECL sur les 12 mois à venir	Durée de vie de l'ECL	Durée de vie de l'ECL		
31-décembre-2022					
Grades 1-3: Risque faible à moyen	849 009 642	-	-	-	849 009 642
Grades 4-5: En surveillance	-	45 223 251	-	-	45 223 251
Grades 6-8 : De qualité inférieure	-	-	-	-	-
Grade 9 : douteux	-	-	-	-	-
Grades 9-10 : Déprécié	-	-	39 986 720	-	39 986 720
Valeur comptable brute	849 009 642	45 223 251	39 986 720	-	934 219 613
Provision pour créance douteuse	(2 374 926)	(3 030 415)	(28 088 034)	-	(33 493 375)
Valeur nette	846 634 716	42 192 836	11 898 686	-	900 726 238

Placement auprès d'autres banques	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Rachat Déprécié	Total
	ECL sur les 12 mois à venir	Durée de vie de l'ECL	Durée de vie de l'ECL		
31 décembre 2022					
Grades 1-3: Risque faible à moyen	161 273 191	-	-	-	161 273 191
Grades 4-5: En surveillance	-	-	-	-	-
Grades 6-8 : De qualité inférieure	-	-	-	-	-
Grade 9 : douteux	-	-	-	-	-
Grades 9-10 : Déprécié	-	-	-	-	-
Valeur comptable brute	161 273 191	-	-	-	161 273 191
Allocation de perte	(1 583 252)	-	-	-	(1 583 252)
Valeur comptable	159 689 939	-	-	-	159 689 939

Au 31 décembre 2022

Prêts aux clients

UC

Ni en souffrance ni altéré	849 009 642
En souffrance mais non altéré	45 223 251
Dépréciation	39 986 720
Montant brut	934 219 613
Moins dépréciation Collectif	(33 493 375)
Montant net	900 726 238

Provision pour pertes

La provision pour pertes comptabilisée au cours de la période est influencée par divers facteurs tels que décrit ci-après:

- Transferts entre les phases 2 ou 3 pour cause d'instruments financiers qui enregistrent une importante augmentation (ou une diminution) du risque de crédit ou dont le crédit a subi une dépréciation au cours de la période ainsi que de « l'augmentation » (ou « diminution ») consécutive entre l'ECL

sur les 12 mois à venir et l'ECL à vie : pas de changement au cours de la période;

- Impact sur l'évaluation de l'ECL dû à des changements dans les PD, EAD et LGD au cours de la période, résultant de l'actualisation régulière des données d'entrée des modèles ; il n'y a pas eu de changements dans les données d'entrée au cours de la période; pas de changement au cours de la période;
- Provisions supplémentaires pour les nouveaux instruments financiers comptabilisés au cours de la période ainsi que les reprises pour les instruments financiers décomptabilisés au cours de la période : pas de changement au cours de la période ;
- Incidence sur la mesure de l'ECL dû aux changements dans PD ECD et PCD au cours de la période résultant de la mise à jour régulière des données d'entrée dans les modèles : pas de changement au cours de la période;

- Impacts sur la mesure de l'ECL dus aux modifications apportées aux modèles et aux hypothèses : pas de changement au cours de la période ;
- Réduction de l'escompte au sein de l'ECL en raison du temps écoulé l'ECL étant mesurée sur la base de la valeur actuelle : pas de changement au cours de la période ;
- Transactions de change pour les actifs libellés en monnaies étrangères et autres mouvements ; et
- Actifs financiers décomptabilisés au cours de l'exercice et les radiations de provisions liées aux actifs radiés au cours de l'exercice : pas de changement au cours de la période.

Les tableaux ci-dessous analysent l'évolution de la provision pour pertes au cours de l'exercice par catégorie d'actifs

Provision pour pertes - prêts et avances à la clientèle au coût amorti.

2023	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Rachat	Total
	ECL sur les 12 mois à venir	Durée de vie ECL	Durée de vie ECL	Déprécié	
Provision pour créance douteuse au 1 ^{er} janvier 2023	(2 374 926)	(3 030 415)	(28 088 034)		(33 493 375)
Mouvements avec impact produits et charges :					
Transferts :					
Transferts de l'étape 1 à l'étape 2	-	-	-	-	-
Transferts de l'étape 2 à l'étape 3	-	1 299 007	(1 299 007)		
Transferts de l'étape 2 à l'étape 1	-	-	-	-	-
Augmentations / (diminutions) dues à la variation du risque de crédit	(1 678 189)	766 407	(5 498 197)	-	(4 805 205)
Provision supplémentaire pour les nouveaux actifs financiers	(35 666)	-	-	-	(35 666)
Déblocage de la provision pour actifs financiers décomptabilisés	-	-		-	-
Changements dans les hypothèses et les méthodologies du modèle	-				
Transactions de change et autres mouvements	-	-	-	-	-
Total des charges nettes	1 642 523	2 065 414	(6 797 204)	-	(4 840 871)
Provision pour créance douteuse au 31 décembre 2023	(732 403)	(965 001)	(36 636 842)		(38 334 246)
Provisions pour engagements donnés (Hors bilan) au 01 janvier 2023	(300 000)	-	-	-	(300 000)
Total des charges nettes sur engagements donnés	(66 749)	-	-	-	(66 749)
Provisions pour engagements donnés (Hors bilan) au 31 décembre 2023	(366 749)	-	-	-	(366 749)
Provisions au 31 Décembre 2023	(1 099 152)	(965 001)	(36 636 842)	(1 099 152)	(38 700 995)

Les importantes variations de la valeur comptable brute des actifs financiers qui ont contribué aux variations de la provision pour pertes se présentent comme suit :

Le remboursement structuré d'une partie importante des prêts et avances de l'étape 1 à la clientèle qui a entraîné une diminution du portefeuille de prêts brut et de la provision pour pertes sur prêts des prêts et des avances de l'étape 1

Le tableau ci-dessous fournit des informations supplémentaires sur les importantes variations de la valeur comptable brute des actifs financiers au cours de la période ayant contribué aux modifications de la provision pour perte.

Valeur comptable brute - Prêts et avances à des clients au coût amorti

2022	Etape 1	Etape 2	Etape 3	POCI	Total
	ECL sur les 12 mois à venir	Durée de vie de l'ECL	Durée de vie de l'ECL		
Provision pour créance douteuse au 1er janvier 2022	(2 496 315)	(3 067 989)	(21 117 704)		(26 682 008)
Variations de la valeur comptable brute					
Transfert à l'étape 1	-	-	-	-	-
Transfert à l'étape 2	-	-	-	-	-
Transfert à l'étape 3	-	-	-	-	-
Augmentations / (diminutions) dues à la variation du risque de crédit	121 389	37 574	(6 970 330)	-	(6 811 367)
Nouveaux actifs financiers créés ou achetés	-	-	-	-	-
Actifs financiers qui ont été décomptabilisés	-	-	-	-	-
Radiations	-	-	-	-	-
Autres changements	-	-	-	-	-
Total des charges nettes	121 389	37 574	(6 970 330)	-	(6 811 367)
Provision pour créances douteuses au 31 décembre 2022	(2 374 926)	(3 030 415)	(28 088 034)		(33 493 375)
Provisions pour engagements donnés (Hors bilan)	(300 000)	-	-	-	(300 000)
Provisions au 31 Décembre 2022	(2 674 926)	(3 030 415)	(28 088 034)	-	(33 793 375)

(i) Garantie pour crédit

La Banque détient des sûretés sur des prêts et avances à la clientèle sous forme d'espèces de bons du Trésor/certificats de trésorerie d'actions de sociétés cotées et de bonne réputation d'hypothèques légales d'emprunts obligataires et de garanties. Les estimations de la juste valeur se fondent sur la valeur des garanties évaluées au moment de l'emprunt et mises à jour périodiquement.

Généralement les garanties ne sont pas détenues sur des placements auprès d'autres banques sauf lorsque les titres sont détenus dans le cadre d'opérations de prise en pension et d'emprunt de titres. Les garanties ne sont généralement pas non plus détenues contre des titres de placement.

Les autres garanties sont principalement la domiciliation des paiements (ventes factures salaires indemnités et prestations de fin de contrat) le privilège sur les documents d'expédition les garanties d'entreprise et autres garanties similaires.

Les autres actifs financiers comprenant l'encaisse et le solde bancaire (y compris les avoirs auprès de la banque centrale) les titres de placement et les comptes débiteurs ne sont pas garantis. Les placements de la Banque dans des titres d'État ainsi que les soldes détenus auprès des autres banques ne sont pas considérés comme nécessitant des garanties en raison de leur nature souveraine.

(ii) Risque de liquidité

La Banque définit le risque de liquidité comme étant le risque que la Banque éprouve des difficultés à honorer les obligations liées à ses passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier

La Banque a pour politique de maintenir des liquidités suffisantes en tout temps et pour toutes les devises. Par conséquent la Banque compte pouvoir faire face à toutes ses obligations rembourser les déposants honorer ses engagements de prêt et tout autre engagement.

Une part importante des actifs de la Banque est financée par les contributions des États membres et par des emprunts obligataires/et autres emprunts des banques. Du fait de leur nature et leur échéance ils sont très diversifiés et représentent une source stable de fonds. Les prêts sont normalement financés par des dettes libellées dans la même devise.

Une analyse des différentes échéances (non actualisées) de l'actif et du passif de la Banque est présentée ci-dessous.

Échéances des actifs et passifs

2023	3-6 mois	6-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	décembre 2023
Actif	UC	UC	UC	UC	UC
Disponibilités	74 396 077	-	-	26 193 990	100 590 067
Actifs financiers évalués au coût amorti	117 177 377	-	-	-	117 177 377
Participations	4 077 826	-	50 209 705	-	54 287 531
Prêts et avances	71 841 940	176 663 207	529 608 727	288 150 757	1 066 264 631
Autres actifs	12 995 039	3 661 968	5 492 952	-	22 149 959
Total actif	280 487 259	180 325 175	585 311 384	314 345 747	1 360 469 565
Passif					
Autres passifs	46 345 470	0	3 756 351	54 275 976	104 377 798
Obligations à prestations définies	-	910 884	1 214 512	3 947 164	6 072 560
Emprunts	59 819 569	205 790 096	392 871 738	217 958 904	876 440 308
Total du passif	95 262 901	59 316 869	545 226 711	287 084 184	988 890 666
Ecart net	185 224 358	121 008 305	40 084 672	27 261 563	373 578 899

2022	3-6 mois	6-12 mois	1- 5 ans	Plus de 5 ans	Décembre 2022
Actif	UC	UC	UC	UC	UC
Disponibilités	17 177 707	-	-	22 044 116	39 221 823
Actifs financiers évalués au coût amorti	159 689 939	-	-	-	159 689 939
Participations	4 077 826	-	46 764 975	-	50 842 801
Prêts et avances	51 542 561	44 228 935	527 281 773	277 672 969	900 726 238
Autres actifs	3 382 067	9 210 000	-	-	12 592 067
Total actif	235 870 100	53 438 935	574 046 748	299 717 085	1 163 072 868
Passif					
Créances et charges à payer	9 827 731	-	39 076 465	-	48 904 196
Obligations à prestations définies	-	2 150 456	2 019 499	1 848 726	6 018 681
Emprunts	34 177 768	47 595 592	431 219 020	251 816 178	764 808 558
Total du passif	44 005 499	49 746 048	472 314 984	253 664 904	819 731 435
Ecart net	191 864 601	3 692 887	101 731 764	46 052 181	373 341 432

Une analyse des différentes catégories d'actifs et passifs financiers de la Banque est présentée ci-après

Catégories d'actifs et passifs financiers

2023					
	Juste valeur par le biais du résultat global	Coût amorti	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total valeur Comptable	Total juste valeur
Actif	UC	UC	UC	UC	UC
Disponibilités		100 590 067	-	100 590 067	100 590 067
Autres actifs	-	22 149 959	-	22 149 959	22 149 959
Actifs financiers évalués au coût amorti	-	117 177 377	-	117 177 377	117 177 377
Participations	4 077 826	10 617 954	39 591 751	54 287 531	51 573 154
Prêts et avances	-	1 066 264 631	-	1 066 264 631	959 638 168
Total actif	4 077 826	1 316 799 988	39 591 751	1 360 469 565	1 251 128 725
Passif					
Créances et charges à payer	-	104 377 798	-	104 377 798	104 377 798
Obligations à prestations définies	6 072 560	-	-	6 072 560	6 072 560
Emprunts	-	876 440 307	-	876 440 307	832 618 292
Total du passif	6 072 560	980 818 105	-	986 890 665	943 068 650

2022					
	Juste valeur par le biais du résultat global	Coût amorti	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total valeur Comptable	Total juste valeur
Actif	UC	UC	UC	UC	UC
Disponibilités		39 221 823	-	39 221 823	39 221 823
Autres actifs	-	3 382 067	9 210 000	12 592 067	12 592 067
Actifs financiers évalués au coût amorti	-	159 689 939	-	159 689 939	159 689 939
Participations	4 233 613	11 017 758	35 591 430	50 842 801	48 300 661
Prêts et avances	-	900 726 238	-	900 726 238	810 653 614
Total actif	4 233 613	1 114 037 825	44 801 430	1 163 072 868	1 070 458 104
Passif					
Autres passifs	-	48 904 197	-	48 904 197	48 904 197
Obligations à prestations définies	6 018 681	-	-	6 018 681	6 018 681
Emprunts	-	764 808 558	-	764 808 558	726 568 130
Total passif	6 018 681	813 712 755	-	819 731 436	781 491 008

La Banque présente l'état de l'expiration contractuelle par échéance des passifs et engagements éventuels de la Banque. Chaque engagement de prêt non utilisé est inclus dans la plage de temps contenant la date la plus proche à laquelle il peut être utilisé.

(iii) Risques de marché Gestion

La Banque reconnaît le risque de marché comme étant l'exposition créée par les variations potentielles des prix et des taux du marché tels que les taux d'intérêt les cours des actions et les taux de change. La Banque est exposée au risque de

marché découlant principalement des opérations axées sur la clientèle.

Le risque de marché est géré par le Département de l'analyse des Risque (DAR) de marché de la Banque qui est supervisée par le Comité actifs passifs et qui réexamine des politiques procédures et niveaux de tolérance au risque en termes de valeur à risque (« VAR »). Les politiques couvrent à la fois les portefeuilles de négociation et les portefeuilles bancaires de la Banque. Les éléments n'appartenant pas au portefeuille de négociation sont définis comme portefeuille bancaire. Les limites sont proposées par les entreprises dans le cadre d'une politique convenue.

Le DAR approuve également les limites dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés et surveille les risques en fonction de ces limites. Des limites supplémentaires sont imposées à certains instruments et à certaines concentrations de devises le cas échéant. Des mesures de sensibilité sont utilisées en plus de la VaR comme outils de gestion des risques.

Les modèles de VaR sont testés rétrospectivement par rapport aux résultats réels afin de s'assurer du maintien des niveaux d'exactitude prédéfinis. Le DAR de la Banque complète la mesure de la VAR en effectuant régulièrement des simulations de crise pour mettre en évidence les risques potentiels pouvant découler d'événements extrêmes rares mais plausibles sur les marchés. Les simulations de crise font partie intégrante du cadre de gestion du risque de marché et tiennent compte à la fois des

événements historiques du marché et des scénarios prospectifs. Des scénarios ad hoc sont également préparés en fonction des conditions spécifiques du marché. Les portefeuilles de négociation et les portefeuilles bancaires font l'objet d'une méthode uniforme de simulation de crise.

Les scénarios de simulation font l'objet de régulières mises à jour pour tenir compte de l'évolution du profil de risque et des événements économiques. Le DAR a la responsabilité d'examiner les risques de défaut et au besoin d'appliquer des réductions de l'exposition globale au risque de marché. Il tient également compte des résultats des simulations de crise dans le cadre de sa surveillance de la tolérance au risque. La méthode de simulation de crise suppose que les mesures prises par la Haute direction seraient limitées pendant un événement de crise ce qui se traduit par la diminution de liquidité qui se produit souvent. Des plans d'urgence existent et l'on peut s'y fier en cas de crise de liquidité. La Banque dispose également d'un comité de gestion de la crise de liquidité qui veille également à l'application de ses politiques.

Risque de change

Les risques de change de la Banque comprennent les risques de change liés au portefeuille de négociation et les risques de change liés au portefeuille bancaire. Les risques de change découlent principalement des transactions. La concentration de la contre-valeur des actifs et passifs libellés en monnaie étrangère et en UC des éléments hors bilan se présente comme suit :

2023						
	USD	GBP	EURO	CFA	Autres	2023
Éléments d'actifs	UC	UC	UC	UC	UC	UC
Trésorerie solde bancaire	90 189 481	-	2 194 203	8 206 383	-	100 590 067
Actifs financiers au coût amorti	83 708 476	-	-	33 468 901	-	117 177 377
Prise de participation	31 817 490	-	711 765	21 758 276	-	54 287 531
Prêts et avances	417464466	-	231 797 203	417 002 962	-	1 066 264 631
Autres actifs	8 691 208	-	518 792	3 382 067	-	12 592 067
Total de l'actif	636 684 257	-	239 300 324	484 484 984	-	1 360 469 565
Passif						
Autres passifs	18 388 719	1 567 303	20 275 496	64 043 473	102 807	104 377 798
Emprunts	442 996 357	-	180 218 386	253 225 564	-	876 440 307
Total du passif	461 385 076	1 567 303	200 493 882	317 269 037	102 807	980 818 105

2022						
	USD	GBP	EURO	CFA	Autres	2022
Éléments d'actifs	UC		UC	UC	UC	UC
Trésorerie solde bancaire	28 719 621	-	2 529 871	7 972 331	-	39 221 823
Actifs financiers au coût amorti	71 210 300	-	6 398 804	78 077 990	4 002 845	159 689 939
Prise de participation	25 946 424	-	1 040 394	23 855 983	-	50 842 801
Prêts et avances	403 855 895	-	147 306 711	349 563 632		900 726 238
Autres actifs	8 691 208		518 792	3 382 067		12 592 067
Total de l'actif	538 423 448	-	157 794 572	462 852 003	4 002 845	1 163 072 868
Passif						
Autres passifs	3 853 376	1 504 318	11 991 549	31 445 047	109 907	48 904 197
Emprunts	381 219 786	-	117 733 232	265 855 540	-	764 808 558
Total du passif	385 073 162	1 504 318	129 724 781	297 300 587	109 907	813 712 755

Un changement de 100 points de base des taux de change à la date de déclaration aurait eu une incidence sur les capitaux propres et le résultat net des montants indiqués ci-dessous :

2023	100 bp Augmentation	100 bp Augmentation
	UC	UC
Gain de changes	48 274	(48 274)
Perte de changes	71 214	(71 214)
Impact net	22 940	(22 940)

2022	100 bp Increase	100 bp Decrease
	UC	UC
Gain de changes	1 032 502	(1 032 502)
Perte de changes	968 444	(968 444)
Impact net	64 058	(64 058)

Exposition de taux d'intérêt

Le principal risque auquel les portefeuilles bancaires sont exposés est le risque de perte découlant des fluctuations des flux de trésorerie futurs ou de la juste valeur des instruments financiers en raison d'une variation des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt est géré principalement au moyen du suivi des écarts de taux d'intérêt et par l'établissement de limites préalablement approuvées pour la nouvelle tarification. Le Comité actifs passifs est l'organe de suivi pour le respect de ces limites et est assisté par le DAR de la Banque dans ses activités de suivi quotidien.

La gestion du risque de taux d'intérêt par rapport aux limites de l'écart de taux d'intérêt est complétée par la surveillance de la sensibilité des actifs et passifs financiers de la Banque au regard de divers scénarii de taux d'intérêt standard et non standard. Les scénarii standard qui sont considérés sur une base mensuelle comprennent une baisse ou une hausse parallèle de 100 points de base (pb) des taux d'intérêt du marché.

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu un impact sur les capitaux propres et le résultat pour des valeurs d'un montant tel que suit :

2023	100 bp	100 bp
	Augmentation	Diminution
	UC	UC
Impact des revenus en intérêts	649 804	(649 804)
Impact des dépenses en intérêts	(433 638)	433 638
Impact net	216 166	(216 166)

2022	100 b p	100 b p
	Augmentation	Diminution
	UC	UC
Impact des revenus en intérêts	461 673	(461 673)
Impact des dépenses en intérêts	301 498	(301 498)
Impact net	160 175	(160 175)

5. Gestion du capital

Capital déclaré

Le capital de la BIDC est analysé à deux niveaux :

- Les fonds propres de catégorie 1 qui comprennent la souscription au capital des États membres la contribution des autres parties prenantes les excédents de revenu/les bénéfices non distribués et d'autres ajustements réglementaires relatifs à des éléments inclus dans les capitaux propres mais traités différemment aux fins d'adéquation des fonds propres ;
- Les fonds propres de catégorie 2 qui comprennent les passifs subordonnés éligibles.

Au cours de la période sous revue la Banque ne disposait d'aucun capital de deuxième catégorie.

La politique de la Banque consiste à maintenir une base de capital solide afin de garder la confiance des investisseurs des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'entreprise. L'impact du niveau des fonds propres sur le rendement des action est également reconnu et la Banque reconnaît la nécessité de maintenir un équilibre entre les rendements les plus élevés qui pourraient être possibles avec un effet de levier plus important et les avantages et la sécurité que garantit une situation saine de fonds propres.

La situation du capital de la Banque au 31 décembre se présente comme suit:

	2023	2022
	UC	UC
Capital déclaré	373 884 347	357 653 410
Excédent de revenus	9 691 101	3 993 385
45% des réserves de réévaluations	8 727 129	3 124 274
Total (CET1)	392 302 577	364 771 069

Allocation des fonds propres

La répartition du capital entre les activités et opérations spécifiques est dans une large mesure motivée par l'optimisation du rendement obtenu sur le capital alloué. Le montant de capital alloué à chaque opération ou activité se fonde principalement sur le capital réglementaire ; mais dans certains cas les exigences réglementaires ne reflètent pas entièrement le degré variable de risque associé aux différentes activités. Dans de telles situations les exigences de fonds propres peuvent être assouplies pour tenir compte de profils de risque différents sous réserve du niveau global des fonds propres nécessaires pour soutenir une opération ou une activité particulière qui n'est pas en deçà du minimum requis à des fins réglementaires.

Le processus d'allocation de capital à des opérations et activités spécifiques s'effectue indépendamment des responsables de l'opération et sous le contrôle du Comité actifs/ passifs de la Banque.

Le Conseil d'administration procède à un examen régulier des politiques de la Banque en matière de gestion et d'allocation du capital.

Actifs à risques pondérés

	2023	2022
	UC	UC
Risque de crédit	1 066 264 631	900 726 238
Risque du marché	-	-
Risque opérationnel	3 343 741	2 672 152
Total des actifs pondérés	1 069 608 372	903 398 390
Capital total exprimé en pourcentage du total des actifs pondérés	36,68%	40,38%

6. Engagements donnés

6 a Engagements de Prêts donnés

	2023	2022
	UC	UC
Engagements financiers donnés	847 056 139	813 447 100
Lettres de crédit	116 766 755	56 925 548
Engagements nets	963 822 894	870 372 648

Aucun n'actif donné en garantie d'engagement pris en fin d'année

6 b Provision sur engagements donnés

	2023	2022
	UC	UC
Provision sur engagements financiers donnés	366 749	300 000

Il s'agit d'engagements relatifs à des lettres de crédit commerciales et à des garanties (Déduction faite des dépôts de garantie)

7. Classification de la juste valeur des instruments financiers

Principes d'évaluation

La juste valeur des instruments financiers correspond au prix de vente d'un actif ou au prix payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée sur le marché principal (ou le plus avantageux) à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c'est-à-dire un prix de sortie) que ce prix soit directement observable ou estimé au moyen d'une autre technique d'évaluation.

Afin de montrer comment les justes valeurs ont été calculées les instruments financiers sont classés selon une hiérarchie de techniques d'évaluation comme ci-dessous indiqué.

Gestion de l'évaluation

La méthode de la juste valeur de la Banque et la gouvernance de ses modèles incluent un certain nombre de contrôles et autres procédures visant à s'assurer que des garanties appropriées sont en place pour en assurer la qualité et la pertinence. Toutes les nouvelles initiatives relatives aux produits (y compris leurs méthodes d'évaluation) sont sous réserve des approbations de divers Départements de la Banque y compris les Départements des risques et des finances. La responsabilité de la mesure continue incombe aux divisions des opérations et autres divisions.

Une fois soumises les estimations de la juste valeur sont également examinées et contestées par les départements des Risques et des Finances. Le processus indépendant de vérification des prix aux fins de présentation de rapports financiers relève de la Division de la Trésorerie qui dépend du Département des Finances et Comptabilité.

Le tableau ci-dessous présente une analyse des instruments financiers évalués à la juste valeur à la fin de la période sous revue par niveau de hiérarchie et par classification des évaluations à la juste valeur.

2023	Niveau 1 UC	Niveau 2 UC	Niveau 3 UC	Total UC
Titres de créances et Participations cotées évaluées à la juste valeur par le biais du résultat global	4 077 826	50 209 705	-	54 287 531
Total au 31 décembre 2023	4 077 826	50 209 705	-	54 287 531

2022	Niveau 1 UC	Niveau 2 UC	Niveau 3 UC	Total UC
Titres de créances et Participations cotées évaluées à la juste valeur par le biais du résultat global	4 233 613	46 609 188	-	50 842 801
Total au 31 décembre 2022	4 233 613	46 609 188	-	50 842 801

Techniques d'évaluation

Instruments de capitaux propres

La juste valeur des instruments classés au niveau 1 (voir ci-dessus) a été calculée à partir des prix cotés pour ces instruments financiers. La juste valeur des instruments classés au niveau 3 (voir ci-dessus) a été calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés. Le taux des frais de risque ajusté par le risque de crédit a été utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs. Il n'y a actuellement aucun placement classé au niveau 2.

Titres de créance d'État

Les titres de créance d'État sont des instruments financiers émis par des gouvernements souverains et se composent principalement d'obligations à long terme assorties de paiements d'intérêts à taux

fixe ou variable. Lorsque les prix du marché actif ne sont pas disponibles la Banque utilise des modèles d'actualisation des flux de trésorerie avec des entrées de marché observables d'instruments et de prix obligataires similaires pour estimer les niveaux d'indice futurs et extrapoler les rendements en dehors de la fourchette des opérations de marché actives dans lesquels la Banque classe ces titres au niveau 3.

Juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur

Voici une comparaison par catégorie des valeurs comptables et de la juste valeur des instruments financiers de la Banque qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers. Ce tableau n'inclut pas la valeur des actifs non financiers et des passifs non financiers.

31 décembre 2023	Juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers :				
Actifs financiers au coût amorti	4 077 826	50 209 705	-	54 287 531
Total des actifs financiers	4 077 826	50 209 705	-	54 287 531

31 décembre 2022	Fair value			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers :				
Actifs financiers au coût amorti	4 233 613	46 609 188	-	50 842 801
Total des actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur	4 233 613	46 609 188	0	50 842 801

8. Intérêts créditeurs

Le total du revenu d'intérêts calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) est le suivant:

	2023	2022
	UC	UC
Intérêts sur prêts	55 212 535	38 526 962
Intérêts sur dépôts à terme	8 658 649	4 606 871
Intérêt pour retard de paiements	597 328	62 573
Intérêts sur comptes courants	141 635	2 970 871
Total	64 610 147	46 167 277

9. Intérêts débiteurs

Le total des intérêts débiteurs est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) pour les passifs financiers évalués au coût amorti

	2023	2022
	UC	UC
Intérêts sur ligne de crédit	26 678 460	17 275 138
Intérêts sur emprunts obligataires	16 685 361	12 874 632
Charges financières	43 363 821	30 149 770

10.a Revenus de Frais et commissions

	2023	2022
	UC	UC
Commission d'engagement	3 626 726	2 118 730
Services facturés	2 822 104	123 947
Commission	1 145 525	4 697 810
Total des commissions découlant du contrat avec les clients	7 594 355	6 940 487

10.b Produits sur opérations de Court Termes

	2023	2022
	UC	UC
Commission sur les opérations de LC	1 263 265	1 223 514

11. Charges de frais et commissions

	2023	2022
	UC	UC
Commissions ²	2 961 533	1 391 270

² Frais et commissions prélevés sur les emprunts.

12. Autres produits/ (charges)

	2023	2022
	UC	UC
Produits divers ³	3 239 294	594 211
Recouvrement de créances passées en perte	1,972,919	1,080,182
Revenus de dividendes	1 017 429	-
Cessions d'éléments d'actif	239 107	(8 458)
Revenus locatif (note 121)	94 416	112 874
Perte/(gain) de change	(608 756)	1 080 182
Perte/gain sur la réévaluation des devises	(1 740 057)	6 435 843
Total	4 214 352	8 214 652

³ Les produits divers concernent les commissions sur les transactions en devises.

12.1 Revenus locatifs

La Banque loue une partie non significative de ses locaux en vertu d'un contrat de location simple. Les revenus locatifs portent sur les divers loyers gagnés au cours de l'exercice. Le contrat de location couvre une période d'un an et il n'y a pas de loyer minimum à recevoir à la date de clôture.

13. Autres frais d'exploitation

	2023	2022
	UC	UC
Etudes et évaluation de projets	1 818 260	854 000
Frais généraux ⁴	985 017	979 952
Réparations et entretien des bureaux	762 137	868 230
Missions officielles	898 386	1 010 659
Frais de conférence	502 008	531 873
Imprimerie et papeterie	427 706	230 775
Poste et télécommunication	165 076	177 032
Publicité	134 500	123 434
Entretien des véhicules	69 004	66 788
Honoraires d'audit	67 656	67 648
Total	5 829 750	4 910 391

⁴ Les frais généraux concernent d'autres dépenses telles que les dons, les cadeaux de fin d'année, les frais bancaires et les cotisations annuelles.

14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2023	2022
	UC	UC
Dépôts à vue	61 478 250	6 005 976
Soldes avec d'autres banques	39 086 747	33 196 650
Encaisse	25 070	19 197
Total	100 590 067	39 221 823

15. Actifs financiers au coût amorti

	2023	2022
	UC	UC
Dépôts à terme	117 177 377	159 689 939

15.1 Mouvement des actifs financiers au coût amorti

	2023	2022
	UC	UC
Solde au 1er janvier	159 689 939	81 320 439
Diminution des dépôts à terme	(42 615 758)	77 010 315
Intérêts courus non échus	1 273 938	2 942 437
Variation des dépréciations	(1 170 742)	(1 583 252)
Solde au 31 décembre	117 177 377	159 689 939

15.2 Dépréciation des dépôts à terme

	2023	2022
	UC	UC
Solde au 1er janvier	1 583 252	819 433
Augmentation/(diminution) de provision	(412 510)	763 819
Solde au 31 Décembre	1 170 742	1 583 252

16. Placements en actions

16.1 Investissements cotés (Classé à la juste valeur par le biais du compte de résultat)

	2023	2022
	UC	UC
Solde au 1er janvier	4 233 613	3 821 837
Perte/(gain) net sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(155 787)	411 776
Total	4 077 826	4 233 613

Composition des investissements cotés

	2023	2022
	UC	UC
Cotés		
Ecobank Transnational Incorporated (ETI)	4 077 826	4 233 613
Total	4 077 826	4 233 613

L'instrument de fonds propres cotés concerne l'investissement de la Banque dans Ecobank Transnational International.

16.2 Titres de participations non cotés

	2023	2022
	UC	UC
Solde au 1er janvier	35 591 430	31 119 593
Perte/(gain) net sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3 076 485	4 458 570
Variation	923 836	13 267
Solde au 31 décembre	39 591 751	35 591 430

Composition des titres non cotés

	2023	2022
	UC	UC
ASKY Airlines		
African Renewable Energy Fund (AREF)	18 326 206	13 058 898
Oragroupe	6 142 005	7 214 344
Africa Food Security	6 449 507	6 449 507
Liberian Bank for Development and Investment (LBDI)	3 243 768	2 712 924
Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire (CRRH)	1 758 863	2 662 609
West African Emerging Markets Growth Fund (WAEMGF)	1 364 993	1 301 435
Fidelis Finance	875 208	799 386
Fonds Africain de l'Agriculture	1 156 539	671 779
AHL Marriott African	174 662	620 548
Total	100 000	100 000
Total	39 591 751	35 591 430

16.3 Titres de créances

	2023	2022
	UC	UC
Solde au 1er janvier	11 017 758	1 946 451
Acquisitions	3 756 547	9 071 307
Remboursement	(4 156 351)	-
Solde au 31 décembre	10 617 954	11 017 758

Composition des titres de créances

Composition des Obligations	2023	2022
	UC	UC
Obligations du Togo	6 861 603	11 017 758
Obligations du Sénégal	3 756 351	
Total	10 617 954	11 017 758

17. Prêts et avances

	2023	2022
	UC	UC
Prêts octroyés aux États membres	2 092 013 334	1 936 840 102
Montants non décaissés	(653 099 984)	(759 507 568)
Montants décaissés	1 438 913 350	1 177 332 535
Remboursements en capital	(366 513 739)	(269 609 452)
Prêts bruts	1 072 399 611	907 723 083
Intérêts courus	32 199 266	26 496 529
Prêts bruts	1 104 598 877	934 219 612
Provisions pour dépréciation (Note 17.2)	(38 334 246)	(33 493 375)
Total	1 066 264 631	900 726 237

17.1. Provision sur les prêts, avances, Dépôt à terme et les engagements hors bilan

	2023	2022
	UC	UC
Dépôts à terme (Note 15.2)	(412 510)	763 819
Prêts et Avances (Note 17.2)	4 644 588	6 709 563
Engagements non tirés (Hors Bilans) (Note 6b)	66 749	300 000
Provisions nettes des actifs financiers	4 298 827	7 773 382

17.2. Dépréciation des prêts et avances bruts

	2023	2022
	UC	UC
Solde au 1er janvier 2022	33 493 375	26 682 008
Provisions pour prêts personnels	196 283	101 804
Charge / (reprise) de provision pour l'année	4 644 588	6 709 563
Solde au 31 décembre 2022	38 334 246	33 493 375

17.3. Analyse des échéances des prêts

	2023	2022
	UC	UC
SECTEUR PUBLIC		
Plus de deux ans mais moins de trois ans	174 269 809	132 931 822
Plus de trois ans mais moins de quatre ans	110 133 741	94 684 521
Plus de quatre ans mais moins de cinq ans	171 269 998	151 643 870
Plus de cinq ans	84 324 558	80 016 518
TOTAL SECTEUR PUBLIC	539 998 106	459 276 731
SECTEUR PRIVÉ		
Plus de deux ans mais moins de trois ans	344 072 144	215 758 078
Plus de trois ans mais moins de quatre ans	179 900 414	208 394 437
Plus de quatre ans mais moins de cinq ans	21 604 156	29 303 928
Plus de cinq ans	19 024 058	21 486 439
TOTAL SECTEUR PRIVE	564 600 772	474 942 882
TOTAL SECTEURS PUBLIC ET PRIVE	1 104 598 878	934 219 613

17.4. Analyses de prêts par secteurs d'activité

La répartition des encours de prêts au 31 Décembre 2023 et 2022 se présente comme suit:

	2023	2022
	UC	UC
SECTEUR PUBLIC		
Electricité	140 086 737	141 458 096
Communications	16 077 236	16 798 754
Transport	232 875 942	221 844 267
Agriculture et développement rural	53 143 760	19 170 352
Alimentation en eau et assainissement	17 810 663	16 718 985
Finance & industrie	7 721 449	12 179 957
Secteur social et multisectoriel	53 017 526	18 232 234
TOTAL SECTEUR PUBLIC	520 733 313	446 402 645
SECTEUR PRIVÉ		
Electricité	24 460 550	24 457 219
Communications	13 280 252	14 544 290
Transport	48 213 672	81 097 941
Alimentation en eau et assainissement	0	12 950 369
Finance & industrie	402 788 679	350 731 569
Secteur social et multisectoriel	95 122 412	4 035 578
TOTAL SECTEUR PRIVE	583 865 565	487 816 966
TOTAL SECTEURS PUBLIC ET PRIVE	1 104 598 878	934 219 611

(iii) Ratios clés des prêts et avances

- Le ratio de provision pour pertes sur prêts est de 3,47% (2022 : 3,59 %)
- Le ratio net des prêts non productifs est de 5,73% (2022 : 4,28%)
- Le ratio de cinquante (50) prêts plus exposés par rapport aux expositions total est de 75,41 % (2022 : 76,68 %)
- Ratio prêt/emprunt : 1,26 (2022 : 1,22)

18. Autres actifs

	2023	2022
	UC	UC
Fonds spécial pour les télécommunications	8 621 052	8 691 208
Charges payées d'avance	1 925 966	1 678 474
Frais d'émission d'un emprunt en charges à répartir sur plusieurs exercices	2 435 514	1 119 178
Organisation internationale de la Francophonie (OIF)	533 868	518 792
Créances sur le personnel	573 431	305 385
Débiteurs	7 945 112	177 781
Stock de consommables	98 053	98 821
Fournisseurs, avance versées	16 963	-
Centre Informatique Communautaire de la CEDEAO	-	2 428
TOTAL	22 149 959	12 592 067

18.1 Paiements Anticipés

PREPAYES	2023	2022
	UC	UC
Charges payées d'avance	1 146 133	942 475
Loyers payés d'avance	11 553	22 520
Assurances payés d'avance	768 280	713 479
TOTAL	1 925 966	1 678 474

18.2 Débiteurs divers

	2023	2022
	UC	UC
AFREXIMBANK COMPTE SEQUESTRE	3 224 561	-
ITFC	2 549 669	-
SOCIETE DES CIMENTS DU GOLFE(SCG) FRAIS JURIDIQUES	1 972 919	-
ASKY DEBITEUR DIVERS	68 418	49 451
CARTE BRUNE	57 979	51 432
DEPOT & GUARANTIES	54 229	67 726
AGENCE FRANCAISE D'EXPERTISE TECH. INTERN.(AFETI)	10 111	-
FABER-BIOCARBURANTS DEBITEUR DIVERS	7 226	7 061
PROJECT PREPARATION AND DEVELOPMENT UNIT (P. P. D. U)		2 111
TOTAL	7 945 112	177 781

19. Immobilisations corporelles

	Terrain		Bâtiments		Véhicules à moteur		Equipement et ménage: bureaux		Equipement de bureau et machines		Installations électriques		Equipement et ménage: résidences		Agencement de bureau		Equipements informatiques		Travaux en cours		Total	
	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC
Au 1er janvier 2023	11 963 844	20 681 843	1 197 093	1 399 083	1262725	2 366 407	296 625	4 133 099	2 216 241	2 356 509	47 873 469											
Ajouts			-	9 044	54 319	26 370	17 923	20 588	45 6683	441 359	1 026 286											
Cessions	(3 379 180)	-	-	(4 712)	-	-	(300)	(65 001)	(12 622)	-	(3 461 815)											
Transferts	(1 972 919)	143 160						53 826	(196 986)	(1 972 919)												
Réévaluation	4 987 492	7 463 296																				12 450 788
Au 31 décembre 2023	1 159 9237	28 288 299	1 197 093	1403415	1 317 044	2 392 777	314 248	4 142 512	2 660 302	2 600 882	55 915 809											
Amortissement cumulé																						
Au 1er janvier 2023		7 112 645	829 151	1 352 099	1 163 381	2 348 032	188 373	4 028 042	2 173 689		19 195 412											
Charges de l'exercice		427 723	167 235	24 167	76 921	12 338	36 412	112 097	49 464		906 357											
Cessions		-	-	(4 712)	-	-	(140)	(65 001)	(12 622)		(82 475)											
Au 31 décembre 2023	0	7 540 368	996 386	1 371 554	1 240 302	2 360 370	224 645	4 075 138	2 210 531	-	20 019 294											
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023																						
	11 599 237	20 747 931	200 707	31 861	76 742	32 407	89 603	67 374	449 771	2 600 882	35 896 515											
At 31 December 2023																						

	Terrain		Bâtiments		Véhicules à moteur		Equipement et ménage: bureaux		Equipement de bureau et machines		Installations électriques		Equipement et ménage: résidences		Agencement de bureau		Equipements informatiques		Travaux en cours		Total	
	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC	UC
Au 1er janvier 2022	9 990 925	20 676 490	1 197 093	1 408 638	1 259 430	2 365 499	266 256	4 088 738	2 196 951	2 352 074	45 802 094											
Ajouts	1 972 919	5 353	-	2 269	4 716	908	43 364	48 913	19 290	4 435	2 102 167											
Cessions				(11 824)	(1 421)		(12 995)	(4 552)			(30 792)											
Au 31 décembre 2022	11 963 844	20 681 843	1 197 093	1 399 083	1 262 725	2 366 407	296 625	4 133 099	2 216 241	2 356 509	47 873 469											
Amortissement cumulé																						
Au 1er janvier 2022	-	6 699 059	661 917	1 329 941	1 115 933	2 033 875	151 973	3 933 804	1 958 746	-	17 885 248											
Charges de l'exercice	-	413 586	167 234	31 026	48 869	314 157	42 640	97 557	214 943		1 330 012											
Cessions				8 868	1 421		6 240	3 319			(19 848)											
Au 31 décembre 2022	-	7 112 645	829 151	1 352 099	1 163 381	2 348 032	188 373	4 028 042	2 173 689	-	19 195 412											
Valeur nette au 31 décembre 2022	11 963 844	13 569 198	367 942	46 984	99 344	18 375	108 252	105 057	42 552	2 356 509	28 678 057											

Les travaux en cours concernent les coûts engagés par la Banque pour développer son infrastructure informatique. Aucun des actifs acquis n'est nan
Disposal of property and equipment

19.1 Cession des immobilisations corporelles

	2023	2022
	UC	UC
Valeur comptable	3 461 815	30 792
Amortissement cumulé	82 475	19 848
Valeur nette comptable	3 379 340	10 944
Produit de cession	3 618 447	2 486
Bénéfice / perte sur cession	239 107	(8 458)

20. Autres Dettes

	2023	2022
	UC	UC
ASKY	35 417 795	10 672 197
Fond Special Telecommunications	21 755 508	20 046 101
Créditeurs divers et provisions pour factures à payer	21 29 991	9 527 731
Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire (CRRH-UEMOA)	15 025 405	-
Fonds Régional pour Agriculture et Alimentation (FRAA)	2 974 390	3 021 193
Organisation Ouest Africain de la Santé (OOAS)	2 019 772	2 066 231
Fonds commun de prévoyance du personnel de la CEDEAO (ESJPF)	1 752 964	-
Fond de Compensation	1 614 217	1 570 708
CEDEAO fonds de prévoyance	1 123 911	848 939
Compte de Liaison - Organisation La Francophonie (OIF)	796 077	770 464
Provisions pour engagements hors bilan	366 749	300 000
FAPA BAD/BIDC ASSISTANCE	48 272	50 376
Secretariat Exécutif Envoyé spécial	31 135	30 256
Taxe sur salaires	21 147	19 786
Centre Informatique Communautaire de la CEDEAO	464	-
Total	104 377 797	48 904 196

20.1 Divers payables

	2023	2022
	UC	UC
DIVERS PAYABLES		
COMPTE CAP. MAURITANIA	580 651	580 651
COMMISSION FAAM-CRRAE	1 925	1 592
COMMISSION RCPNC-CRRAE	7 804	7 969
COMMISSION RRPC-CRRAE	11 676	29 688
CRRAE-REGIME VOLONTAIRE DE COTISATION (RVC)	1 102	0
EBID FAAM-CRRAE	4 284	3 242
EBID RCPNC-CRRAE	6 816	7 254
EBID RRPC-CRRAE	48 521	35 620
EBID/COMMISSION RCPNC-CRRAE	1 340	1 302
EBID/COMMISSION RRPC-CRRAE	1 402	-
GARANTIE FSA	160 475	36 266
RETENUE GENERALE	113 681	73 280
MALI	2 482	2 482
PLANET ONE PAIEMENT PRIMES D'ASSURANCE	660 937	642 273
PRODUITS COMPTABILISES D'AVANCE	4 544 703	6 250 734
ABONNEMENT DE CHARGES	118 458	252 886
PROVISION FRAIS D'AUDIT	46 504	-3 776
PROVISION FIN D'ANNEE	263 916	1 177 943
PROVISION INTERETS SUR FONDS GERES	523 689	-
RETENUE S/DRTS SEPERATION	17 239	3 466
COMPTE CONTROL SALAIRE	6 985	8 898
FOND DE CESSATION D'EMPLOI PREVU PAR LA LOI	961	-
SUSPENS PRÊT IMMOBILIER-TRANCHES	14 685	80 306
SUSPENSE PERSONNEL A PAYER	876 153	106 142
FOURNISSEURS	0	209 727
COMMISSIONS DOSSIER A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICE	3 770 303	-
COMPTE DE DEPOT DE GARANTIE/VISTA GROUP	9 643 299	-
TOTAL	21 429 991	9 507 945

21. Provision pour régime à prestations définies

L'obligation au titre des prestations définies résulte d'autres avantages à long terme du personnel y compris les congés de longue durée ou les congés sabbatiques les jubilés ou autres avantages à long terme les prestations d'invalidité de longue durée et si elles ne sont pas entièrement payables dans les douze mois suivant la fin de la période les bonus qui sont comptabilisés comme des rémunérations différées. Ces avantages étaient disponibles pour 170 membres du personnel cette année (2022 : 153).

Le tableau suivant résume les composantes de la charge au titre des bénéficiaires nets comptabilisés dans le résultat net et les gains actuariels nets non capitalisés et les montants comptabilisés dans l'état de la situation financière pour les plans respectifs:

Charge nette au titre des avantages (comptabilisée en produit ou charges)

	2023	2022
	UC	UC
Coût du service actuel	(358 456)	(401 149)
Intérêts	(296 878)	(123 836)
Coût des prestations fournies	(144 666)	(775 015)
Coût net des prestations	(800 000)	(1 300 000)

Variations de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies :

	2023	2022
	UC	UC
Solde des prestations au 1 ^{er} janvier	6 018 681	4 828 918
Intérêts	358 456	123 836
Coût du service actuel	296 878	401 149
Reprise d'excédent de provision/obligations au titre de prestations définies	144 666	775 015
Paievements effectués	(746 121)	(110 237)
Solde des prestations au 31 décembre	6 072 560	6 018 681

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations de retraite et des indemnités médicales postérieures à l'emploi pour les régimes de la Banque sont les suivantes :

	2023	2022
Taux d'actualisation	5 70%	5 80%
Inflation	5 53%	5 53%
Augmentation salaire	11 0%	11 0%
Mortalité	10 0%	10 0%
Départ	1,5%	2 6%
Age de retraite	62	62
Coût moyen billets d'avion	UC 4 069	UC 4 069
Coûts moyens de transport maritime	UC 18 829	UC 18 829

La Banque ne dispose pas d'un plan pour le régime à prestations définies car le paiement est effectué lorsqu'un employé arrive au terme de son contrat et demande à bénéficier de ce régime

Au 31 décembre 2023

Avantage au Personnel Régime	Base Régime	Variation rate -1%	Variation rate +1%	Taux/baisse salaire -1%	Taux/augmentation salaire -1%	Variation taux de mortalité -10%	Variation du taux de mortalité +10%	Retrait-1%	Retrait +1%
Dettes actuarielles									
Coût du long service	217 717	2384 83	199 721	199 971	237 724	216 285	219 160	239 892	198 314
Régime prestations décès	71 059	75 170	67 559	71 160	71 160	76 095	65 926	75 369	67 330
Système de transport	813 702	884 367	755 574	815 460	815 460	808 929	822 073	748 102	877 462
Indemnité de réinstallation	345 973	378 109	318 178	318 342	377 152	342 862	349 119	337 683	353 739
Droit de séparation	2 123 364	2346 404	1 932 809	1 934 898	2 338 586	2 102 420	2 144 565	2 151 729	2 099 438
Régime d'allocation de retour au foyer	113 840	12 2652	106 435	114 051	114 051	114 051	114 051	114 051	114 051
Indemnités de fin de carrière	533 643	584 833	489 580	489 788	583 357	528 781	538 560	552 275	518 855
Total Régime	4 219 298	4 630 017	3869 856	3 943 670	4 537 490	4 189 423	4 253 454	4 219 101	4 229 189
Pourcentage/Variation		9,73%	-8,28%	-6,53%	7,54%	-0,71%	0,81%	0,00%	0,23%

22. Emprunts

	2023	2022
	UA	UA
1 LIGNE DE CREDIT EXIM BANK INDE \$1000 millions	217 204 822	211 182 942
2 LIGNE DE CREDIT COMMERCIALE EXIM BANK INDE	855 706	1 093 024
3 LIGNE DE CREDIT INDIENNE 100M PRIVEE	74 533 976	75 140 513
4 EMPRUNT OBLIGATAIRE 2017 - 2027	16 277 523	19 772 342
5 EMPRUNT OBLIGATAIRE 2019 - 2026	28 172 635	36 502 786
6 EMPRUNT OBLIGATAIRE 2021 - 2028	56 345 271	60 837 976
7 EMPRUNT OBLIGATAIRE 2022 - 2029	150 254 056	146 011 143
8 AFREXIM BANK 2018 - 2024	45 868 152	9 680 953
9 LIGNE DE CREDIT BADEA	36 994 141	9 355 209
10 LIGNE DE CREDIT STANDARD CHARTERED BANK LONDRES	9 035 766	7 262 219
11 AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT	40 428 564	39 286 932
12 SID 2018 - 2023	7 584 025	10 771 034
13 EMPRUNT CARGILL	58 881 841	46 587 118
14 EMPRUNT BANK OF AFRICA	50 346 958	-
15 EMPRUNT AFRICA FINANCE CORPORATION (AFC)	40 380 285	39 240 016
16 EMPRUNT MASHREQ	14 906 795	22 542 154
17 LIGNE DE CREDIT COMMERZBANK FRANKFURT	-	1 626 317
18 AFRICA AGRICULTURE AND TRADE INVESTMENT FUND (AATIF)	16 255 589	19 122 150
19 LIGNE DE CREDIT ODDO BHF	1 321 874	
INTERETS A PAYER SUR EMPRUNTS	10 792 328	8 793 730
Total	876 440 307	7 648 558

22.1 Mouvement sur emprunts

	2023	2022
	UA	UA
Solde au 1er janvier	764 808 558	488 217 898
Prêts additionnels	276 283 055	397 814 663
Remboursement en intérêts et capital	(174 145 073)	(120 658 533)
Gains ou (perte) de réévaluation de change	11 492 365	(4 972 941)
Intérêts courus	(1 998 598)	4 407 471
Solde de clôture	876 440 307	764 808 558

Conditions des emprunts

1) Ligne de crédit Eximbank Inde

a) Ligne de crédit Exim Bank Inde 2006 - 2026

En 2006 la Banque a signé une ligne de crédit de 180 788 673 UC (250 000 000 USD) avec Exim Bank India à un taux d'intérêt de 1,75% sur une période de 20 ans y compris une période de différé de 5 ans. L'emprunt est destiné au financement des opérations de la Banque. Les coûts de transaction connexes ont été capitalisés et amortis sur la durée du crédit.

b) Ligne de crédit EximBank Inde 2010 - 2030

En 2010 la Banque a signé une ligne de crédit de 72 315 469 UC (100 000 000 USD) avec Exim Bank India à un taux d'intérêt de 1,75% sur une période de 20 ans incluant une période de différé de 5 ans. L'emprunt est destiné au financement des opérations de la Banque. Les coûts de transaction connexes ont été capitalisés et amortis sur la durée du crédit.

c) Ligne de crédit Exim Bank Inde 2011 - 2031

En 2011 la Banque a signé une ligne de crédit de 108 473 204 UC (150 000 000 USD) avec Exim Bank India à un taux d'intérêt de 1,75%

sur une période de 20 ans y compris une période de différé de 5 ans. L'emprunt est destiné au financement des opérations de la Banque. Les coûts de transaction connexes ont été capitalisés et amortis sur la durée du crédit.

d) Ligne de crédit Exim Bank Inde 2018-2043

La Banque a signé une ligne de crédit de 359 507 906 UC (500 000 000 USD) avec Exim Bank India en 2018 à un taux d'intérêt annuel de 1,50% pour une période de 25 ans y compris une période de différé de 5ans.

e) Ligne de crédit Exim Bank Inde 2020-2025

La Banque a signé une ligne de crédit de 2 777 257 UC (4 000 000 USD) avec l'Indian Exim Bank en 2020 sur une durée de 5 ans y compris une période de différé d'un an. Le taux d'intérêt est SOFR [6 mois] plus 340 pb par an payable semestriellement.

f) Ligne de crédit Exim Bank Inde 2022-2034

La Banque a signé une ligne de crédit de 75 025 509 UC (100 000 000 USD) avec l'Indian Exim Bank le 24 mars 2022. La durée est de 12 ans à compter de la date du premier tirage au titre de la ligne de crédit. Le taux d'intérêt est un SOFR majoré de 390 points de base par an payable semestriellement.

2. Emprunt obligataire 2017 - 2027

En 2017 la Banque a émis un emprunt obligataire d'un montant de 32 071 677 UC (26 000 000 000 FCFA) à un taux d'intérêt de 6,10% sur une période de 7 ans. L'emprunt est destiné au financement des opérations de la Banque. Les coûts de transaction connexes ont été capitalisés et amortis sur la durée du prêt.

3. Emprunt obligataire 2019 - 2026

En 2019 la Banque a émis un emprunt obligataire d'un montant de 55 508 672 UC (45 000 000 000 FCFA) à un taux d'intérêt de 6,40% sur une période de 7 ans. L'emprunt est destiné au financement des opérations de la Banque. Les coûts de transaction connexes ont été capitalisés et amortis sur la durée du prêt.

4. Emprunt obligataire 2021 - 2028

La Banque a émis un emprunt obligataire d'un montant de 64 510 662 UC (50 000 000 000 FCFA) en 2021 à un taux d'intérêt de 6,50% pour une période de sept (7) ans. L'emprunt a pour but de financer les opérations de la

Banque. Les coûts de transaction connexes ont été capitalisés et amortis sur la durée du prêt.

5. Emprunt obligataire 2022 - 2029

La Banque a émis un emprunt obligataire d'un montant de 144 346 374 UC (120 000 000 000 FCFA) en 2022 à un taux d'intérêt de 5,90 % pour une période de sept (7) ans. L'emprunt a pour but de financer les opérations de la Banque. Les coûts de transaction connexes ont été capitalisés et amortis sur la durée du prêt.

6. Afrexim Bank

a. Afrexim Bank 2018 - 2024

En 2018 la Banque a signé un contrat de consolidation des emprunts Afreximbank pour un montant de (31 274 396 UC) 38 651 400 Euro à un taux d'intérêt SOFR + 6,5% pour une période de 6 ans.

L'emprunt a pour but de financer les opérations de la Banque. Les coûts de transaction connexes ont été capitalisés et amortis sur la durée de l'emprunt.

b. Afrexim Bank 2023 - 2028

La Banque a signé un accord de prêt de 50,000,000.00 EUR avec Afrexim Bank en 2023 à un taux d'intérêt annuel de EURIBOR +2,00 % pour une période de quatre ans. L'objectif de l'emprunt est de financer les opérations de la Banque.

7. Ligne de crédit BADEA

En 2023, la Banque a signé une ligne de crédit de 40 000 000 de dollars US avec BADEA pour une période de 3 ans. L'emprunt est destiné au financement des opérations de la Banque. Les coûts de transaction connexes ont été capitalisés et amortis sur la durée de l'emprunt.

8. Ligne de crédit Standard Chartered Bank

La Banque a signé une marge de crédit avec Standard Chartered en 2020. Le but de cet emprunt est de financer les opérations de la Banque. Les coûts de transaction connexes ont été capitalisés et amortis sur la durée de l'emprunt.

9. Ligne la Banque Africaine de Développement (B.A.D.)

La Banque a signé avec la B.A.D. une ligne de financement multidevise de USD 50,000,000.00 et EUR 50,000,000. Une autre Ligne de Crédit de USD 30,000,000 avec la B.A.D. agissant en sa qualité d'administrateur de Africa Growing Together Fund (AGTF). Pour les deux lignes, le taux d'intérêt de la Tranche USD est SOFR 6-mois au taux d'intérêt composé journalier + 370 pb (3.70%). Pour la Tranche EURO, le taux d'intérêt est Euribor 6-mois + 325 pb (3.25%). La durée des deux lignes de crédit est de 3.5 mois. L'objectif de l'emprunt consiste à fournir le financement des opérations de commerce avec trois prêts de : (i) USD 50 million et (ii) EUR 50 million et (iii) USD 30 million de Africa Growing Together Fund (AGTF) pour supporter le financement des activités de commerce de la Banque et sa participation au financement de la chaîne de valeur agricole en Afrique de l'Ouest.

10. Ligne Banque Islamique de Développement (BID) 2018-2023

En 2018, la Banque a signé un accord de crédit Murabaha de 20 228 501 UC (25 000 000 d'euros) avec la Banque islamique de développement à un taux d'intérêt fixe de Euribor +3% sur une période de cinq (5). Cet emprunt est destiné au financement des opérations de la Banque. Les coûts de transaction connexes ont été capitalisés et amortis sur la durée de l'emprunt.

11. Agence Française de Développement (AFD) 2020-2030

La Banque a signé un contrat de crédit de 50 millions d'euros avec l'Agence Française de Développement en 2020 pour une durée de 10 ans. Chaque décaissement se fait à un taux d'intérêt fixe. L'objectif de cet emprunt est de financer les opérations de la Banque.

12. Cargill

La Banque a signé un accord de crédit de 62 000 000 dollars américains avec Cargill, pour une période de 2 ans, à un taux d'intérêt annuel de 3,75 % + Libor. L'objectif de cet emprunt est de financer les opérations de la Banque.

La Banque a signé un accord de crédit de 17 200 000 dollars américains avec Cargill, pour une période de 2 ans (2023-2025), à un taux d'intérêt annuel de SOFR+ 4,80%. L'objectif

de cet emprunt est de financer les opérations de la Banque. L'emprunt est garanti par une caution de la société Cargill. L'emprunt est assorti d'une garantie sur le capital sujet à appel de la Banque.

La Banque a signé un accord de prêt de 15.100.000 dollars américains avec Cargill, pour une période de 2 ans 2023-2025, à un taux d'intérêt annuel de SOFR+ 4,80%. L'objectif de cet emprunt est de financer les opérations de la Banque. L'emprunt est assorti d'une garantie sur le capital sujet à appel de la Banque.

La Banque a signé un accord de prêt de 11 700 000 dollars américains avec Cargill, pour une période de 2 ans (2023-2025), à un taux d'intérêt annuel de SOFR+ 4,80%. L'objectif de cet emprunt est de financer les opérations de la Banque. Cet emprunt est garanti par une caution de la société Cargill.

13. Mashreqbank 2022-2026

La Banque a signé un accord de crédit de 30 000 000 EUR avec Mashreq en 2022 pour une durée de 12 mois renouvelable 4 fois à un taux d'intérêt annuel de SOFR plus 3 % bp. L'objectif de cet emprunt est de financer les opérations de la Banque

14. AATIF 2022-2028

La Banque a signé un accord de crédit de 25 000 000 EUR avec AATIF en 2022 pour une durée de 7 ans à un taux d'intérêt annuel de Euribor 3 M + 3,70%. L'objectif de cet emprunt est de financer les opérations de la Banque

15. AFRICA FINANCE CORPORATION (AFC) 2022-2027

La Banque a signé un accord de crédit de 49 164 20846 EURO avec AFC en 2022 pour une durée de 5 ans à un taux d'intérêt annuel variable. L'objectif de cet emprunt est de financer les opérations de la Banque.

16. COMMERZBANK FRANKFURT 2022-2023

La Banque a signé un accord de crédit de 10 000 0000 USD avec COMMERZBANK en 2022 pour une durée de 1 an. Chaque décaissement se fait à un taux d'intérêt annuel de Euribor 3M + 3,61%. L'objectif de cet emprunt est de financer les opérations de la Banque.

23. Capital déclaré

Le capital autorisé de la BIDC est de 2 500 000 000 d'UC dont les membres régionaux ont souscrit 70 % et le solde est réservé aux membres non régionaux pour souscription. Cette portion de 70 % qui s'élève à 1 750 000 000 UC est entièrement souscrite. À la date de clôture 40 % des 1 750 000 000 sont appelés. Ci-dessous, figurent les détails du capital déclaré en 2023 :

Capital social	2023	2022
	UC	UC
Autorisé :		
1 000 000 d'actions ordinaires à 1 000 UC chacune	2 500 000 000	1 000 000 000
Capital non souscrit	(750 000 000)	(300 000 000)
Capital souscrit	1 750 000 000	700 000 000
Capital exigible	(1 050 000 000)	(307 258 669)
Capital appelé	700 000 000	392 741 331
Arriéré de capital	(326 115 653)	(35 087 921)
Au 31 décembre	373 884 347	357 653 410

Arriérés de capital

	2023	2022
	UC	UC
Bénin	8 778 882	-
Burkina	7 608 365	-
Cap-Vert	4 381 213	1 454 920
Côte d'Ivoire	45 383 134	26 675
Gambie	12 265 880	4 657 515
Guinée	8 486 252	-
Ghana	33 467 724	-
Guinée-Bissau	8 849 198	4 459 756
Libéria	32 446 208	13 879 840
Mali	5 559 960	-
Niger	6 145 218	-
Nigeria	95 982 440	-
Sénégal	23 311 356	194 731
Sierra Leone	22 915 166	10 414 484
Togo	10 534 657	-
	326 115 653	35 087 921

Mouvement de contribution au capital

	2023	2022
	UC	UC
Solde au 1er Janvier	357 653 410	345 018 167
Apport en capital supplémentaire	16 230 937	12 635 243
Solde au 31 décembre	373 884 347	357 653 410

Structure du capital par pays actionnaires

Pays Membre	Capital souscrit avec droits de vote attribués	Capital appelé alloué	Solde d'ouverture du capital libéré	Contribution additionnelle	Solde de clôture du capital libéré
	UC	UC	UC	UC	UC
Bénin	50 017 733	20 007 093	11 228 211	-	11 228 211
Burkina Faso	43 356 870	17 342 748	9 734 383	-	9 734 383
Cap-Vert	16 652 158	6 660 863	2 279 650	-	2 279 650
Cote d'Ivoire	25 831 8805	103 327 522	57 944 388	-	57 944 388
Gambie	43 356 870	17 342 748	5 076 868	-	5 076 868
Ghana	274 975 023	109 990 009	61 706 160	14 816 125	76 522 285
Guinée	48 321 890	19 328 756	10 842 504		10 842 504
Guinée-Bissau	25 008 870	10 003 548	1 154 350	-	1 154 350
Libéria	111 661 348	44 664 539	11 178 531	1 039 800	12 218 331
Mali	31 669 735	12 667 894	7 107 934		7 107 934
Niger	35 000 165	14 000 066	7 854 848		7 854 848
Nigeria	546 680 868	218 672 347	122 689 907		122 689 907
Sénégal	131 639 883	52 655 953	29 344 597		29 344 597
Sierra Leone	73 330 760	29 332 304	6 042 126	375 012	6 417 138
Togo	60 009 025	24 003 610	13 468 953	-	13 468 953
	1 750 000 000	700 000 000	357 653 410	16 230 937	373 884 347

24. Bénéfices non distribués

Il s'agit du solde des pertes annuelles cumulées. Le détail des bénéfices non répartis est présenté avec l'état de l'évolution des capitaux propres.

25. Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation concerne la réévaluation de l'immeuble du siège de la Banque à Lome, Togo. Les mouvements de la réserve de réévaluation figurent dans l'état des variations des capitaux propres.

	2023	2022
	UC	UC
Solde au 1er janvier	6 942 832	6, 4 832
Réévaluation des immobilisations	12 450 788	-
Solde au 31 décembre	19 393 620	6 942 832

26. Autres réserves

Les autres réserves sont constituées des variations de la juste valeur des participations non cotées qui sont évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les mouvements des autres réserves sont présentés dans l'état des variations des capitaux propres.

	2023	2022
	UC	UC
Solde au 1er janvier	3 429 862	(1,028,708)
Réévaluation des immobilisations	3 076 485	4 458 570
Juste valeur gain/ perte sur instruments non cotés	6 506 347	3 429 862
Solde au 31 décembre	3 429 862	(1 028 708)

27. Charges du personnel

	2023	2022
	UC	UC
Salaire personnel professionnel	3 540 436	2 950 947
Frais de scolarité	3 032 903	1 575 559
Gratifications fin d'année	1 681 357	2 201 398
Obligation au titre des prestations définies	800 000	1 300 000
Primes d'ajustement de poste/personnel professionnel	768 871	645 612
Prime d'habillement	665 126	558 762
Charges patronales	635 114	538 855
Indemnités de logement	547 033	480 707
Frais médicaux	588 575	417 396
Indemnités d'expatriation	496 806	408 046
Indemnités de transport	304 294	254 878
Indemnités de responsabilité	288 446	246 653
Autres gratifications	196 283	101 804
Indemnités familiales/personnel professionnel	168 210	140 588
Indemnité de congés (personnel professionnel)	161 386	116 530
Assurances	151 528	125 168
Indemnités fiscales	142 531	118 032
Frais de recrutement	46 152	715
Œuvres sociales	40 879	59 768
Indemnité d'installation	40 743	2 494
Frais de déplacement	34 333	3 825
Indemnités de représentation	27 876	27 876
Prime de fidélité	29 284	16 710
Frais de formations	22 348	30 496
Honoraire du médecin de travail	13 401	13 242
Frais de voyage et autres sur formations	12 664	-
Heures supplémentaires	12 229	9 105
Indemnité de sujétion	10 518	9 226
Perdiem et frais d'hôtel/formation	5 261	593
Salaires du personnel temporaire	3 741	3 568
Total	14 468 328	12 358 553

28. Transactions entre parties liées

Transactions avec les administrateurs et les membres clés de la Haute direction. Il s'agit des administrateurs et membres clés de la Haute direction ayant l'autorité et la responsabilité de planifier de diriger et de contrôler les activités commerciales de la Banque. Ces personnes constituent la Haute direction de la Banque.

Les produits d'intérêts sur les prêts accordés au personnel sont inclus dans les produits d'intérêts calculés sur la base du taux d'intérêt effectif.

Au cours de la période, sous revue la Banque a constitué des provisions pour dépréciation de prêts consentis aux directeurs et aux principaux membres de la Haute direction.

Avances accordées aux parties liées

	2023	2022
	UC	UC
Au 1er janvier	771 720	1 041 110
Prêts consentis au cours de l'exercice	750 256	1 974 389
Remboursements de prêts reçus	(189 900)	(2 243 779)
Au 31 décembre	1 332 076	771 720

Rémunération du personnel clé de direction

La norme IAS 24 « Informations relative aux parties liées » requiert les informations suivantes pour la rémunération des membres clés de la Haute direction. Au nombre des principaux dirigeants de la Haute direction, on compte les membres du Comité exécutif et les tous les directeurs exécutifs.

	2023	2022
	UC	UC
Salaires	371 908	340 101
Autres indemnités	1 283 756	1 011 010
Total	1 655 664	1 351 111

Autres indemnités

	2023	2022
	UC	UC
Bonus	643 820	422 064
Prime d'habillement	94 065	86 357
Autres indemnités salariales	545 871	502 589
Total	1 283 756	1 011 010

Les transactions avec le personnel de direction et autres employés

Au cours de l'exercice la banque a octroyé des prêts et des avances aux principaux dirigeants. Les soldes des emprunts des principales parties liées se présentent comme suit:

	2023	2022
	UC	UC
Cadres supérieurs	349 065	563 144
Dirigeants et autres employés	6 543 240	6 427 646
Total	6 892 305	6 990 790

Conditions

Les prêts et avances au personnel de direction et employés portent sur les avances sur salaire les prêts personnels les prêts automobiles et les prêts immobiliers. Les intérêts sur ces prêts sont de 0 % 3,2 % 2 % et 2,8 % et remboursables sur 12 mois 4 ans 5 ans et 15 ans respectivement.

Montant dû par les parties liées (hors prêts)

	2023	2022
	UC	UC
Cadres supérieurs	279 412	16 429
Dirigeants et autres employés	55 245	(7 707)
Total	334 657	8 722

Il s'agit d'avances comptables accordées au personnel pour diverses tâches à accomplir au nom de la Banque. Le personnel est tenu de rendre compte de l'avance après avoir accompli la mission qui lui a été confiée.

29. Événements postérieurs à la période sous revue

Aucun événement postérieur à la date de l'état de la situation financière n'a nécessité d'ajustement des états financiers.



Quelques projets financés par la BIDC



Trains Electriques Régionaux (TER), Sénégal



Quelques projets financés par la BIDC



Route Tiébissou - Didiévi - Bocanda, Côte d'Ivoire



Quelques projets financés par la BIDC

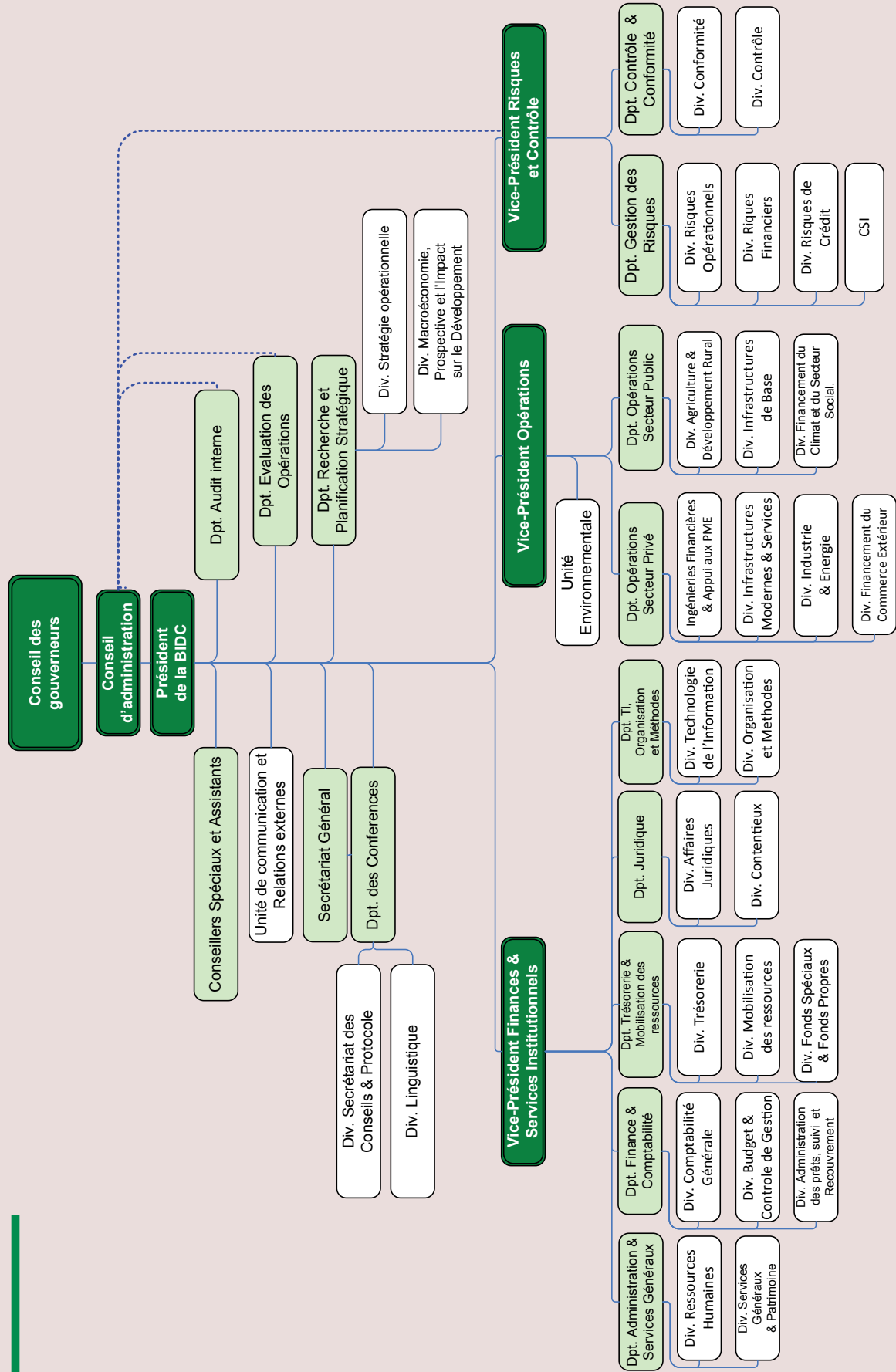


Usine de traitement d'engrais de Toguna, Mali



Annexes

Annexe 1 : Organigramme de la BIDC



Annexe 2: Liste des projets évalués au cours de l'année 2023

	Période	No.	Projets	Pays membres	Secteurs	Natures	Requête (en UC)
Public	1 ^{er} Trimestre	1	Deuxième phase du programme d'investissement et de développement de l'irrigation dans le Bassin du Bani et à Sélingué (PDI-BS)	Mali	Développement Rural	Prêt	32 420 304
		2	Projet de mise aux normes des hôpitaux généraux de référence	Côte d'Ivoire	Social (Santé)	Prêt	49 792 214
	3 ^e Trimestre	3	Projet d'installation d'une usine de stockage, de transformation et de conditionnement de légumes dans le pôle agro-industriel du Bélier (2PAI-BELIER)	Côte d'Ivoire	Développement rural / Agriculture / Agro-industrie	Prêt	17 254 728
		4	Projet de développement intégré des routes et autres réseaux dans l'Arrondissement IV du Pôle Urbain de Diamniadio	Sénégal	Infrastructure	Prêt	61 594 069
			Financement complémentaire pour le Projet de construction de l'autoroute Dakar - Tivaouane - Saint Louis : Tronçon Tivaouane - Mékhé	Sénégal	Infrastructure	Prêt	18 478 221
	Total Public						
Privé	1 ^{er} Trimestre	1	Projet d'importation et de fourniture de produits pétroliers en faveur de NDC	Mali	Energie	Prêt	8 170 535
		2	Projet d'importation et de fourniture de produits pétroliers en faveur de BARAKA II	Mali	Energie	Prêt	8 170 535
	2 ^e Trimestre	3	Projet d'acquisition de matériel de transport de marchandises par la société SYLLA HOLDING SA	Mali	Transport	Prêt	8 597 326
		4	Projet d'octoi d'une ligne de crédit pour soutenir les PME en faveur de VISTA BANK GROUP	Burkina Faso	Finances	Prêt	40 365 550
		5.	Projet d'importation et de fourniture de produits pétroliers par la société ILDO OIL	Burkina Faso	Energie	Trade finance	7 459 551
	3 ^e Trimestre	6	Projet d'octroi d'une ligne de crédit en faveur de Wema Bank PLC	Nigeria	Finances	Prêt	37 557 839
		7	Projet de fourniture de 1 350 000 tablettes électroniques aux lycées et aux établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels (KA TECHNOLOGIES)	Ghana	Service Social / Éducation	Prêt	18 109 818
		8	Projet de construction du marché moderne d'Adjamé habitat, par la société Koira BTP SA	Côte d'Ivoire	Service Social / Infrastructure de construction	Prêt	6 181 886

	Période	No.	Projets	Pays membres	Secteurs	Natures	Requête (en UC)
Privé	4 ^e Trimestre	9	Projet d'octroi d'une ligne de crédit en faveur de BCI	Mali	Finances	Prêt	20 223 963
		10	Projet d'octroi d'une ligne de crédit en faveur de Mansa Bank	Côte d'Ivoire	Finances	Prêt	24 357 569
		11	Projet d'importation et de fourniture de produits pétroliers à des clients intentionnels par la société LAH et FILS	Mali	Energie	Trade finance	12 134 378
		12	Projet d'octroi d'une ligne de crédit en faveur de FCMB	Nigeria	Finances	Prêt	37 410 869
			Projet d'octroi d'une ligne de crédit en faveur de CORIS HOLDING	Burkina Faso	Finances	Prêt	52 157 845
		Total Privé					
	TOTAL PROJETS EVALUES						460 437 200

Annexe 3 : Liste des projets supervisés au cours de l'année 2023

	N°	Projets	Pays membres	Secteurs	Nature
Privé	1	Projet de construction d'une usine de raffinage d'huile de palme par NADA Oil West Africa, Bonoua, en République de Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Industrie	Prêt
	2	Projet de construction et d'exploitation d'un hôtel RADISSON BLU par la société Koira Hotel Investment (KHI. SA) à Abidjan	Côte d'Ivoire	Service / Hôtel	Prêt
	3	Projet de construction du marché moderne d'Adjamé habitat, par la société Koira BTP	Côte d'Ivoire	Service Social / Infrastructure de construction	Prêt
	4	Projet de construction d'une unité de transformation de noix de cajou d'une capacité de 30 000 tonnes/an à Tiébissou (CAPRO Industries SA), en République de Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Industrie	Prêt
	5	Ligne de financement destinée au financement d'opération(s) d'importation et de livraison(s) d'engrais à des sociétés et producteurs agricoles en faveur de GLOFERT Limited	Ghana	Service / Finance	Trade Finance / Prêt
	6	Financement partiel du projet d'octroi d'une ligne de crédit à Vista Bank, en République de Guinée	Guinée	Service / Finance	Prêt
	7	Projet de construction des routes par East International Group, Inc	Liberia	Infrastructure	Trade Finance / Prêt
	8	Projet d'octroi d'une ligne de crédit en faveur de la Banque Malienne de Solidarité (BMS Mali SA) IV et V	Mali	Service / Finance	Prêt
	9	Projet de ligne de crédit en faveur de Sterling Bank pour le financement de PME au Nigeria	Nigeria	Service / Finance	Prêt

	N°	Projets	Pays membres	Secteurs	Nature
Privé	10	Projet d'octroi d'une ligne de crédit en faveur de la Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE) SA	Sénégal	Service / Finance	Prêt
	11	Financement partiel du programme d'urgence d'aménagement intégré de la voirie et des réseaux divers du pôle urbain de Diamniadio	Sénégal	Infrastructure	Prêt
	12	Financement complémentaire du projet d'extension du terminal d'importation de gaz de pétrole liquéfié de la société ZENER	Togo	Energie	Prêt
Public	1	Projet d'équipement et de réhabilitation des établissements de santé (PERFS-B)	Bénin	Social (Santé)	Prêt
	2	Projet de construction et de réhabilitation de 19 systèmes d'approvisionnement en eau de villages	Bénin	Développement rural	Prêt
	3	Projet d'électrification de 100 localités rurales par raccordement au réseau conventionnel de la SBEE	Bénin	Infrastructure / Énergie	Prêt
	4	Projet d'électrification par systèmes solaires photovoltaïques de 750 infrastructures communautaires	Bénin	Infrastructure / Énergie	Prêt
	5	Projet de construction de l'aéroport de Donsin-Ouagadougou	Burkina Faso	Infrastructure / Aéroport	Prêt
	6	Projet de réalisation de vingt-sept (27) systèmes d'adductions d'eau potable (AEP) neufs dans les Régions de la boucle du Mouhoun et des hauts bassins	Burkina Faso	Développement rural	Prêt
	7	Projet d'équipement et de réhabilitation des structures sanitaires (PERSCI)	Côte d'Ivoire	Social (Santé)	Prêt
	8	Projet de renforcement des systèmes d'approvisionnement en eau potable de la localité de Guéyo et des villages environnants	Côte d'Ivoire	Développement rural	Prêt
	9	Projet d'Appui au Développement des PME : Projet Amorçage PME en République de Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Développement rural	Prêt
	10	Financement partiel du volet industriel du projet de pôle agro-industriel dans le Nord (2PAI-NORD)	Côte d'Ivoire	Industrie	Prêt
	11	Financement partiel du volet agricole du projet de pôle agro-industriel dans le Nord (2PAI-NORD)	Côte d'Ivoire	Agriculture et développement rural	Prêt
	12	Projet d'installation de 1000 unités de pompes solaires et de traitement d'eau en République de Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Approvisionnement en eau	Prêt
	13	Projet de financement des travaux de renforcement et d'aménagement de la route Kanawolo-Korhogo, en Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Infrastructure / Route	Prêt
	14	Projet de construction de onze (11) points métalliques	Côte d'Ivoire	Infrastructure / Pont	Prêt
	15	Financement partiel du projet de mise aux normes des Blocs Opérateurs, Unités de réanimation néonatales et Service d'imagerie dans les Hôpitaux de référence de Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Social / Santé	Prêt

N°	Projets	Pays membres	Secteurs	Nature
16	Projet de construction d'une digue de retenue d'eau, et l'aménagement du périmètre en aval et de l'installation d'un champ solaire, pour le pompage et l'irrigation de parcelles rizicoles sur le site de Sangola à M'Bengué	Côte d'Ivoire	Agriculture et développement rural	Prêt
17	Projet d'électrification autonome [SHEP-4] dans les régions d'Ashanti et de Brong Ahafo	Ghana	Infrastructure / Energie	Prêt
18	Projet d'interconnexion électrique Guinée-Mali en 225 kV (Phase I)	Guinée	Infrastructure / Energie	Prêt
19	Projet de construction de la route Barclayville - Klowne - Sasstown	Liberia	Infrastructure / Route	Prêt
20	Projet de construction de la liaison 225 kV Sikasso-Bamako	Mali	Infrastructure / Energie	Prêt
21	Financement partiel du projet de développement de l'irrigation dans le bassin du Bani et à Selingue (PDI-BS)	Mali	Développement Rural	Prêt
22	Financement partiel du projet de construction du barrage de Kandadji	Niger	Infrastructure / Energie	Prêt
23	Projet d'extension et de renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable dans trois capitales régionales (Maradi, Dosso et Diffa Maradi) ;	Niger	Dev. Rural / Eau	Prêt
24	Financement partiel du projet d'électrification rurale par systèmes solaires photovoltaïques de 250 localités ;	Niger	Infrastructure / Energie	Prêt
25	Financement partiel du projet d'électrification rurale de 50 villages par systèmes solaires photovoltaïques des localités des régions de Dosso, Tahoua et Tillabéry au Niger	Niger	Infrastructure / Energie	Prêt
26	Projet de construction du pont de liaison reliant la gare TER AIBD et l'aéroport international Blaise Diagne (AIBD) ; Liberia : Projet de construction de la route Barclayville - Klowne - Sasstown	Sénégal	Infrastructure / Route	Prêt
27	Projet de réhabilitation du corridor Dakar - Bamako, la route nationale N°7 (Tronçon Mako - Kedougou - Moussala)	Sénégal	Infrastructure / Route	Prêt
28	Projet de financement complémentaire pour la réhabilitation du corridor Dakar - Bamako, Route Nationale N°7 (Section : Mako-Kédougou-Moussala)	Sénégal	Infrastructure / Route	EPC + Finance / Prêt
29	Projet de construction d'une maison de la Jeunesse et de la Citoyenneté dans trente-huit (38) départements en République du Sénégal	Sénégal	Social / Éducation	Prêt
30	Projet de construction de l'autoroute Dakar-Saint-Louis : section Tivaouane-Mékhé	Sénégal	Infrastructure / Route	Prêt
31	Programme d'aménagement intégré de la voirie et des réseaux divers (VRD) du Pôle urbain de Diamniadio	Sénégal	Infrastructure / Route	Prêt

Public

N°	Projets	Pays membres	Secteurs	Nature
32	Programme d'entretien routier annuel (PERA) 2021 par le Fonds d'entretien routier autonome FERA	Sénégal	Infrastructure / Route	Prêt
33	Projet de construction de l'université des sciences et de la technologie de Koidu City Projet du district de Kono	Sierra Leone	Éducation	Prêt
34	Projet d'aménagement et de bitumage de la route nationale n°17 tronçons Katchamba-Sadori (60km), en République Togolaise	Togo	Infrastructure / Route	Prêt
35	Projet de renforcement de la capacité de distribution d'électricité dans les grandes villes de l'intérieur du pays (CEET) - Phase II	Togo	Infrastructure / Energie	Prêt

Annexe 4: Liste des projets approuvés au cours de l'année 2023

Période	No.	Projets	Pays membres	Secteurs	Natures	Requête (en UC)	
Public	2 ^{ème} Trimestre	1	Deuxième phase du programme d'investissement et de développement de l'irrigation dans le Bassin du Bani et à Sélingué (PDI-BS)	Mali	Développement rural / Agriculture	Prêt	32 420 304
	4 ^{ème} Trimestre	2	Projet de développement intégré des routes et autres réseaux dans l'Arrondissement IV du Pôle Urbain de Diamniadio	Sénégal	Infrastructure	Prêt	61 594 069
		3	Financement complémentaire pour le Projet de construction de l'autoroute Dakar - Tivaouane - Saint Louis : Tronçon Tivaouane - Mékhé	Sénégal	Infrastructure	Prêt	18 478 221
			Projet d'installation d'une usine de stockage, de transformation et de conditionnement de légumes dans le pôle agro-industriel du Bélier (2PAI-BELIER)	Côte d'Ivoire	Développement rural / Agriculture / Agro-industrie	Prêt	17 254 728
		Total Public					
Privé	3 ^{ème} Trimestre	1	Projet de construction de 10 stations-service et d'acquisition de camions-citernes pour le transport et la distribution d'hydrocarbures en faveur de ACCESS OIL	Burkina Faso	Infrastructure / Transport Energie	Prêt	7 394 883
		2	Projet d'importation et de fourniture de produits pétroliers en faveur de NDC	Mali	Infrastructure / Energie	Trade Finance	8 170 535
		3	Projet d'importation et de fourniture de produits pétroliers en faveur de BARAKA II	Mali	Infrastructure / Energie	Trade Finance	8 170 535

Période	No.	Projets	Pays membres	Secteurs	Natures	Requête (en UC)	
Privé	3 ^{ème} Trimestre	4	Projet de ligne de crédit en faveur de Vista Bank Group	Burkina Faso	Finances	Trade Finance	40 365 550
		5	Projet de ligne de financement revolving à court terme de 5 millions d'euros pour l'achat et la vente de produits pétroliers à la SONABHY, par la société Ildo Oil SA	Burkina Faso	Infrastructure / Transport Energie	Trade Finance	7 459 551
		6	Projet de ligne de crédit en faveur de Wema Bank PLC	Nigeria	Finances	Prêt	37 557 839
		7	Projet d'acquisition de matériels de transport de marchandises par la Société SYLLA HOLDING SA	Mali	Infrastructure / Transport	Prêt	8 597 326
		8	Projet de construction et d'exploitation d'une usine de transformation de Cacao à San Pedro par Atlantic Cocoa Corporation CI SA	Côte d'Ivoire	Industrie	Prêt	53 442 870
		9	Projet de fourniture de 1 350 000 tablettes électroniques aux lycées et aux établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels	Ghana	Service Social / Éducation	Prêt	18 109 818
		10	Projet de construction du marché moderne d'Adjamé habitat, par la société Koira BTP	Côte d'Ivoire	Service Social / Infrastructure de construction	Prêt	6 181 886
		11	Projet de ligne de crédit en faveur de BCI	Mali	Finances	Prêt	20 223 963
		12	Projet de ligne de crédit en faveur de Mansa Bank	Côte d'Ivoire	Finances	Prêt	24 357 569
		13	Projet de ligne de crédit en faveur de FCMB	Nigeria	Finances	Prêt	37 410 869
14	Projet de ligne de crédit en faveur de CORIS HOLDING	Burkina Faso	Finances	Prêt	52 157 845		
		Total Privé				329 601 039	
		TOTAL PROJETS APPROUVES				459 348 361	

Annexe 5: Liste des projets signés au cours de l'année 2023

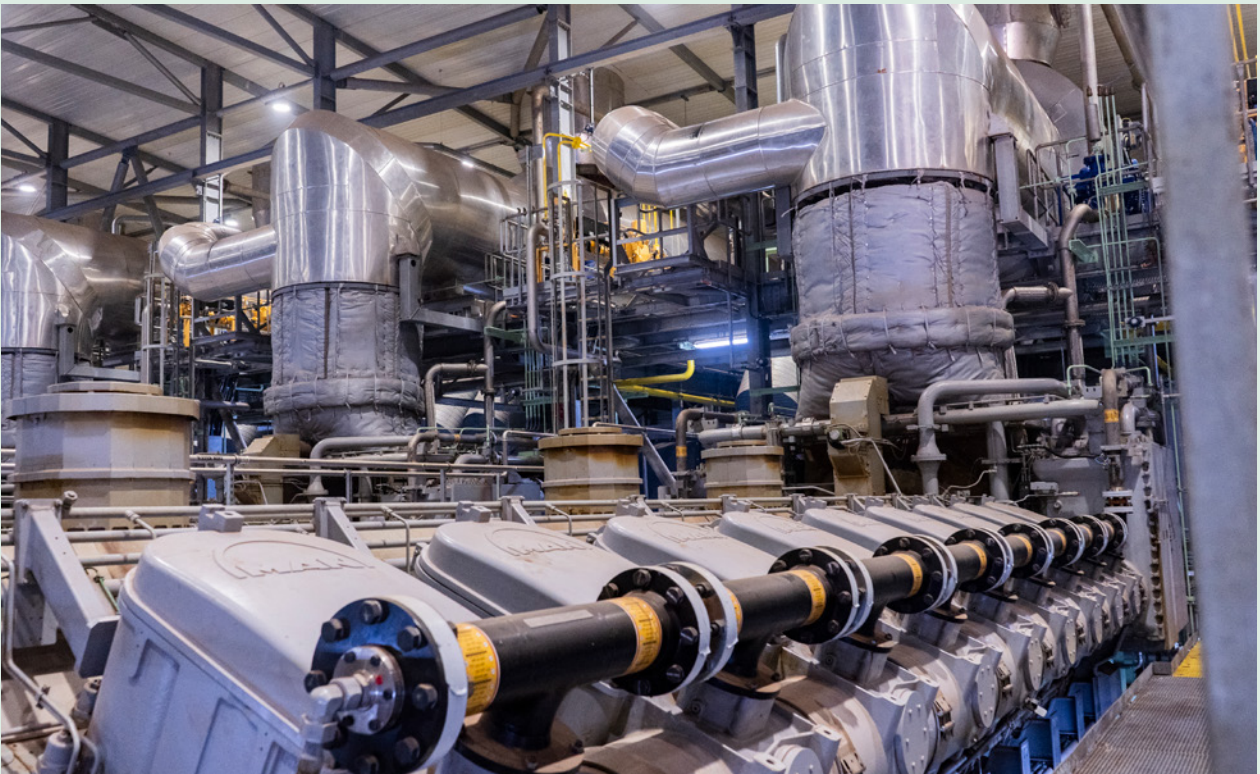
	No.	Projets	Pays	Secteurs	Nature	Date Signature	Requête (en UC)
Public	1	Financement partiel de la deuxième phase du programme d'investissement et de développement de l'irrigation dans le Bassin du Bani et à Sélingué (PDI-BS)	Mali	Développement rural / Agriculture	Prêt	22/06/2023	32 420 304
	2	Financement partiel du projet de développement intégré des routes et autres réseaux dans l'Arrondissement IV du Pôle Urbain de Diamniadio	Sénégal	Infrastructure / Route	Prêt	31/10/2023	61 594 069
	3	Financement complémentaire pour le projet de construction de l'autoroute Dakar - Tivaouane - Saint Louis : Tronçon Tivaouane - Mékhé	Sénégal	Infrastructure / Route	Prêt	31/10/2023	18 478 221
	Sous - Public						112 492 594
Private	1	Financement partiel du projet d'importation et de fourniture de produits pétroliers en faveur de NDC	Mali	Infrastructure / Energie	Trade Finance	20/06/2023	8 170 535
	2	Financement partiel du projet d'importation et de fourniture de produits pétroliers en faveur de BARAKA II	Mali	Infrastructure / Energie	Trade Finance	20/06/2023	8 170 535
	3	Financement partiel du projet de ligne de crédit en faveur de ACCESS Bank pour le financement de PME au Ghana (Access Bank Ghana Pc)	Ghana	Finances	Prêt	20/06/2023	22 419 849
	4	Financement partiel du projet d'extension du terminal d'importation de gaz de pétrole liquéfié de la société ZENER	Togo	Infrastructure / Energie	Prêt	08/08/2023	6 071 533
	5	Financement partiel du projet de fourniture de 1 350 000 tablettes électroniques aux lycées et aux établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels	Ghana	Service Social / Éducation	Prêt	11/09/2023	18 109 818
	6	Financement partiel du projet de construction du marché moderne d'Adjamé habitat, par la société Koira BTP	Côte d'Ivoire	Service Social / Infrastructure de construction	Prêt	11/09/2023	6 181 886
	7	Financement partiel du projet d'acquisition de matériels de transport de marchandises par la Société SYLLA HOLDING SA	Mali	Infrastructure / Transport	Prêt	29/09/2023	8 597 326
	8	Projet de ligne de crédit en faveur de VISTA BANK GROUP	Burkina Faso	Finances	Prêt	12/10/2023	40 365 550
	9	Projet de ligne de crédit en faveur de WEMA BANK	Nigeria	Finances	Prêt	20/11/2023	37 557 839
	10	Projet de ligne de crédit en faveur de MANSAS BANK	Côte d'Ivoire	Finances	Prêt	07/12/2023	24 357 569
	11	Projet de ligne de crédit en faveur de FCMB	Nigeria	Finances	Prêt	19/12/2023	37 410 869
	12	Projet de ligne de crédit en faveur de CORIS HOLDING	Burkina Faso	Finances	Prêt	22/12/2023	52 157 845
Sous - Private						269 57 155	
TOTAL AGREEMENTS SIGNED						382 063 749	



Quelques projet financés par la BIDC



Une centrale thermique de 120 MW à Maria Gléta, Bénin





BIDC
EBID



NO
PARKING
DURING
HOURS
OF
OPERATION



Transformer les Communautés de la CEDEAO

📍 128 Boulevard du 13 janvier, BP: 2704 Lomé-Togo

☎ + 228 22 21 68 64 • 📠 + 228 22 21 86 84

✉ bidc@bidc-ebid.org • 🌐 www.bidc-ebid.org